



RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230406-D00709810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 14/04/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 4), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n° 4), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 à la question n° 5 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 6), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n° 17 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à compter de la question n° 4), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 12 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 4), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 2)

Secrétaire :

Mme Marie LAMBERT

Étaient absents :

Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Claudine CAULET à M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 18), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (de la question n° 2 jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 13), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Christine WERTHE à M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 1 incluse).

OBJET : 01 - Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023

**Désignation d'un-e secrétaire de séance
Approbation du Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal du 23 février 2023**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Mme la Maire :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Marie LAMBERT secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique Conseil Municipal / Séances et comptes rendus). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

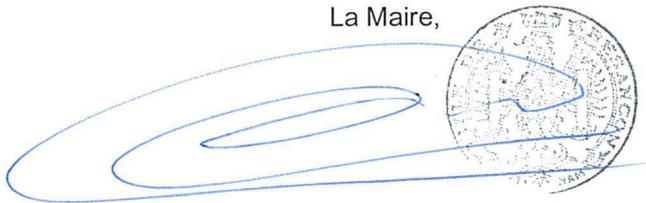
La Secrétaire de séance,



Marie LAMBERT,
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 23 février 2023 sous la présidence de Mme Anne VIGNOT.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

* * *

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Frédérique BAEHR secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal et modification des représentations dans diverses structures. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fait application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- installe M. Saïd MECHAÏ en qualité de Conseiller Municipal,
- désigne M. Saïd MECHAÏ :
 - . élu au sein de la Commission 4 « Solidarité, santé, sécurité, citoyenneté, démocratie participative »,
 - . représentant titulaire à la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. Saïd MECHAÏ (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

3. Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

4. Demande de protection fonctionnelle de Mme la Maire. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Mme la Maire pour les faits mentionnés dans le rapport,
- décide de l'inscription des dépenses correspondantes au budget communal pour celles non prises en charge dans le cadre du contrat d'assurance de la collectivité.

Mme Anne Vignot (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

5. Subvention exceptionnelle à l'association Pompiers d'Urgence Internationale (PUI). Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € aux Pompiers d'Urgence Internationale (PUI).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Relations Internationales - 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée Déclaration. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer, à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, une déclaration rappelant l'attachement de la Ville de Besançon à la relation franco-allemande et à son jumelage avec la ville de Fribourg-en-Brigau.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Orientations Budgétaires 2023. Approuvée

Le Conseil Municipal a débattu des Orientations Budgétaires 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes spécifiques concernant l'évolution des dépenses de personnel, les effectifs, le rapport annuel de Développement Durable, et le rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

9. Validation du programme de gros entretien et de renouvellement (GER) et du programme de requalification et de création de voirie et du programme investissement éclairage public - Besançon. Approuvée

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la validation des programmes de gros entretien et de renouvellement 2023 (GER) et du programme de requalification et de création de voirie, et des opérations proposées dans le cadre de l'affectation des amendes de police.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 10

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022.

11. Equipements sportifs - Aménagement d'un terrain de football synthétique sur le complexe sportif "Henri Joran" de Velotte. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le principe d'aménagement d'un terrain synthétique sur le complexe sportif « Henri Joran » de Velotte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Subventions à des associations sportives. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 500 € à l'ASPTT Besançon
- 3 000 € à Entre-Temps Escalade
- 1 000 € à Vésontio Pétanque.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Direction Citadelle - Projet Citamix 2023. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat avec l'Université de Franche Comté,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'Université de Franche-Comté.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

14. Convention de donation d'objets mobiliers de l'ancien hôpital Saint-Jacques pour les institutions muséales de la Ville de Besançon. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le don d'objets mobiliers de l'ancien hôpital Saint-Jacques par le CHU de Besançon au profit des institutions muséales de la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention formalisant le don et arrêtant la procédure et les charges incombant à la Ville de Besançon et au CHU de Besançon.

Mmes Anne VIGNOT (1), Marie ETEVENARD (2) et M. Damien HUGUET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

15. Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des dépôts. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Fondation Bertrand Scheck. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Fondation Bertrand Scheck,
- autorise le conservateur-chef d'établissement du musée du Temps de la Ville de Besançon à siéger au conseil d'administration de ladite fondation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Accord de consortium - Projet Chronospedia. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord de consortium et tout document afférant à ce projet.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Subventions à des séjours scolaires. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes pour un montant total de 29 625 € :

- Ecole maternelle Butte	2 000 €
- Ecole élémentaire Bourgogne	7 000 €
- Ecole élémentaire Dürer	4 500 €
- Ecole élémentaire Granvelle	2 500 €
- Ecole élémentaire Helvétie	1 500 €
- Ecole élémentaire Ile de France	7 500 €
- Ecole élémentaire St Claude	3 125 €
- Ecole élémentaire Viotte	1 500 €

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Valérie HALLER (1), Claudine CAULET (1) et MM. Sébastien COUDRY (1), Benoît CYPRIANI (1), Yannick POUJET (1) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

19. Préparation de la rentrée 2023-2024 - Fonctionnement des services d'accueil périscolaire. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le règlement fixant le fonctionnement des accueils périscolaires du matin, du midi, de l'après-midi et des navettes entre les écoles, annexé au rapport et applicable à compter de la rentrée 2023-2024,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application du règlement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Préparation de la rentrée scolaire 2023-2024 - Evolution des périmètres scolaires. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les périmètres scolaires pour la rentrée scolaire 2023-2024, tels qu'ils figurent en annexe du rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21. Tarification sociale des services périscolaires et tarifs de la fourniture de repas livrés aux centres de loisirs - rentrée scolaire 2023-2024. Approuvée

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre - 10 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la tarification à compter de la rentrée scolaire 2023 - 2024 des services périscolaires (grilles tarifaires détaillées dans le rapport au I-3 avec un rythme mensuel de facturation) et de la fourniture des repas aux centres de loisirs bisontins (grille tarifaire détaillée dans le rapport au II - avec prorogation des tarifs 2022 jusqu'à la rentrée de septembre 2023).

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 36

Contre : 8

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

22. Bilan 2022 du Dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) et modification de l'âge d'attribution du Ticket Jeunes BAFA. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du bilan 2022 du dispositif Tickets Loisirs Vacances,
- approuve la modification de l'âge d'attribution des Tickets Jeunes BAFA de 16 à 25 ans notifiée dans le règlement joint en annexe du rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à venir avec les associations partenaires.

MM. Hasni ALEM (1) et Damien HUGUET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

23. Aide individuelle aux loisirs par l'échange « A Tire d'Aile » (ATA) - Bilan 2022 et perspectives 2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du bilan 2022 et des perspectives 2023 du dispositif ATA,
- approuve le règlement intérieur, joint en annexe du rapport,
- approuve la charte d'accueil, jointe en annexe du rapport,
- renouvelle le dispositif ATA pour l'année 2023, selon le règlement intérieur et la charte d'accueil figurant en annexes du rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions conclues avec les jeunes et les partenaires dans le cadre de ce dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. Approbation des conventions relatives aux renouvellements des agréments « Centres sociaux » des Maisons de quartier Grette-Butte et Planoise. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les conventions d'objectifs et de financement relatives au renouvellement des agréments « Centres sociaux » des Maisons de quartier municipales Grette-Butte et Planoise, pour la période 2023/2026,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. Subvention Carnaval 2023 au Comité des Fêtes. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 60 000 € au Comité des Fêtes,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Comité des Fêtes à intervenir dans le cadre de l'organisation du Carnaval 2023.

Mmes Carine MICHEL (1), Frédérique BAEHR (2), Annaïck CHAUVET (2), Anne BENEDETTO (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

26. Mise en œuvre des projets et actions du Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2022-2023. Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal :

- prend connaissance des actions et projets inscrits au CTAI,
- approuve les conventions jointes en annexes du rapport à conclure avec chaque organisme concerné,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

Mmes Carine MICHEL (1), Marie ETEVENARD (2), Anne BENEDETTO (1), Myriam LEMERCIER (1) et MM. Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1), Hasni ALEM (1), Saïd MECHAI (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 36

Contre : 0

Abstentions : 9

Conseillers intéressés : 9

27. Pacte pour l'émancipation de la jeunesse de Planoise. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend connaissance du rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document se référant aux déclinaisons du pacte.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Etat des indemnités perçues par les élus municipaux de la Ville de Besançon. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte de l'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de leurs mandats municipaux et des mandats exercés au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie du CGCT ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie du CGCT ou filiale d'une de ces sociétés.

29. Nouvelles modalités de remboursement des frais liés à la formation des élus. Approuvée

Le Conseil Municipal prend connaissance des modifications proposées en matière de remboursement des frais de formation des élus.

30. Bilan de la formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend connaissance du bilan de formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2022 et débat sur la formation des conseillers municipaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31. Ressources budgétaires - Tarifs Direction Sécurité et Tranquillité Publique - Rectification d'une erreur matérielle dans le rapport de décembre (XI - Autorisations de voirie). Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la rectification de la grille tarifaire 2023 concernant les tarifs des autorisations de voirie.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Validation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur :

- les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2022 décrits dans le rapport n° 1 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 15 décembre 2022,
- les montants prévisionnels de charges transférées pour 2023, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2023 décrits dans le rapport n° 2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 15 décembre 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Liste des Emplois Permanents au 1^{er} janvier 2023. Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- adopte la liste des emplois permanents au 01/01/2023,
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

34. Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour la journée internationale des droits des femmes le 8 mars. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 2 700 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

M. Anthony POULIN (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

35. Soutien à la Fédération Léo Lagrange Centre Est dans le cadre de la semaine d'Education Contre le Racisme et l'Antisémitisme (SECRA) du 20 au 26 mars 2023

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 de 500 € à la Fédération Léo Lagrange dans le cadre de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme du 20 au 26 mars 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36. Congrès - Attribution de subventions - Première répartition au titre de l'année 2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 500 € pour Laboratoire ELLIADD, Pôle Arts et Lettres
- 1 500 € pour l'UMR REIGHT 1098 III
- 2 000 € pour l'Association Besançon International Model United Nations
- 750 € pour le CNRS/FEMTO
- 300 € pour les Etudiants de 5ème année en pharmacie filière industrie de l'UFR' Santé à Besançon
- 1 000 € pour Lions Club Besançon Lumière.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (2) et Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 9

37. Convention pluriannuelle avec l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) 2023-2024-2025. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention pluriannuelle 2023-2024-2025 avec l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

MM. François BOUSSO (2), Nathan SOURISSEAU (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

38. Convention d'application annuelle avec l'office de tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la convention d'application annuelle 2023 entre la Ville et l'association Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon, en déclinaison de la convention triennale 2023-2024-2025, sous réserve du vote du budget de la Ville,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

MM. François BOUSSO (2) et Nathan SOURISSEAU (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

39. Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 240 € au Lycée Victor Hugo,
- 700 € au Lycée Pasteur,
- 800 € au Lycée Pergaud.

Mmes Elise AEBISCHER (1), Carine MICHEL (1) et MM. Hasni ALEM (1), Philippe CREMER (1), Benoît CYPRIANI (1), Cyril DEVESA (1) et Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

40. Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de :

- 500 € à l'association Consonances pour l'organisation d'un concert franco-allemand à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée,
- 800 € au Palente Besançon Handball pour la participation de 56 jeunes du club à un tournoi international de handball à Dronninglund au Danemark.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon : attribution d'aides financières. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 12 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), dans les conditions définies dans le rapport.

Mmes Marie ETEVENARD (2) et Anne VIGNOT (1), élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

42. Equipement numérique des Ecoles Élémentaires - Autorisation de lancement de l'opération. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement de l'opération « Equipement numérique des Ecoles Élémentaires »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout éventuel document afférent au financement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43. Projet NEOLIA- Reconversion ex site « MOUNIE » sur la commune de Besançon - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP). Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal, sous réserve de l'approbation de la création de la zone de PUP par l'assemblée délibérante de GBM le 2 mars 2023 :

- se prononce favorablement sur le projet de convention et notamment la participation financière de NEOLIA, de la commune de Besançon et de GBM aux équipements,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec les représentants de NEOLIA et de Grand Besançon Métropole.

M. Saïd MECHAI (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 9

Conseiller intéressé : 1

44. Acquisition à la « Fondation Pluriel » d'un terrain situé chemin de la Chaille. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition à la « Fondation Pluriel » d'un terrain situé chemin de la Chaille aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Mme Claudine CAULET (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

45. Consolidation d'un corridor écologique - Acquisition à l'indivision Chapuis d'un terrain situé chemin de la Providence. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition à l'indivision Chapuis d'un terrain situé chemin de la Providence, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46. Cession à la SCI Toma de la parcelle cadastrée section HL n° 374 située rue de l'Epitaphe. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession à la SCI Toma de la parcelle cadastrée section HL n° 374 située rue de l'Epitaphe, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47. Site de Port Joint - 2, rue de Chardonnet - Régularisations foncières avec l'Etat-Voies Navigables de France. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'acquisition d'emprises foncières appartenant à l'Etat-Voies Navigables de France sur le site de la piscine de Port Joint, 2, rue de Chardonnet, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48. Cession de terrains communaux situés rue Thomas Edison à la société JCA II. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'aliénation de terrains communaux situés rue Thomas Edison à la société JCA II, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49. Cession à Grand Besançon Métropole (GBM) des parcelles cadastrées section DT n° 73, 75, 76, 89 et 91 situées rue de la Grette. Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession au profit de GBM des parcelles cadastrées section DT n° 73, 75, 76, 89 et 91 situées rue de la Grette, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer tout acte nécessaire à cette cession.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

50. Inscription d'itinéraires de randonnées au Plan Départemental des itinéraires de promenades et randonnées du Doubs (PDIPR). Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les propositions de sentiers à inscrire au PDIPR sur le territoire communal,
- demande au Département du Doubs l'inscription au PDIPR des chemins ruraux et situés sur le domaine privé de la commune, mentionnés dans le tableau joint en annexe du rapport,
- s'engage à pérenniser au mieux les cheminements de randonnée inscrits au PDIPR sur le territoire communal. En outre, dans le cas où un cheminement devrait être supprimé ou modifié, la commune recherchera et aménagera un itinéraire de substitution qui puisse présenter la plus grande valeur paysagère et le plus grand intérêt possibles en matière de randonnée,
- accepte de mettre en place le balisage et la signalétique directionnelle éventuelle, en cohérence avec la charte de signalétique de la Fédération Française de randonnée pédestre, la commune de Besançon étant en charge de la gestion du balisage sur son territoire,
- autorise le Département du Doubs et Grand Besançon Métropole à promouvoir les sentiers inscrits au PDIPR.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51. Accord-cadre relatif à des interventions sur le patrimoine arboré de la Ville de Besançon et en lien avec le patrimoine Vauban : Autorisation de passer et de signer l'accord-cadre. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement de l'accord-cadre relatif à des interventions sur le patrimoine arboré de la Ville de Besançon et en lien avec le patrimoine Vauban,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour le lot n° 1 avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52. Engagement de la commune de Besançon dans un projet d'Association Foncière Pastorale Autorisée et engagement à l'acquisition des parcelles de propriétaires ayant fait valoir leur droit à délaissement. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de création d'une Association Foncière Pastorale Autorisée sur le territoire en annexe du rapport,
- se prononce favorablement sur l'engagement de la commune à acheter les parcelles des propriétaires désireux de faire valoir leur droit de délaissement,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à la constitution de l'Association Foncière Pastorale Autorisée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

53. Forêts communales - Mise à disposition de bois de chauffage aux particuliers - Campagne d'affouage 2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la destination des produits des parcelles 127, 128 et 129 de la forêt de Chailluz d'une superficie cumulée de 23,4 ha à l'affouage façonné,
- arrête le règlement d'affouage joint à la délibération,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à la campagne d'affouage 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

54. Convention annuelle d'objectif 2023 avec France Nature Environnement 25 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2020-2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de la convention annuelle d'objectifs avec France Nature Environnement 25,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à France Nature Environnement 25,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

55. Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales IX 3,5 et 57 Chemin du fort de Bregille. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales IX 3,5 et 57 Chemin du fort de Bregille,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

56. Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale DP 24 Chemin de Halage Casamène. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale DP 24 Chemin de Halage Casamène à Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

57. Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale EO 276 rue de Fribourg. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale EO 276 rue de Fribourg,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

58. Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales IV 87 et KN 131 Chemin de la Bro à Besançon. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'octroi de la servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales IV 87 et KN 131 chemin de la Bro à Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et l'acte notarié nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

59. Plan Ecoles : Groupe Scolaire la Butte - Rénovation extension de la Maternelle et reconstruction de la restauration scolaire - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation extension de la Maternelle Butte et reconstruction de la restauration du groupe scolaire la Butte à l'équipe représentée par le mandataire BQ+A (Bernard Quirot Architectes et associés) pour un montant d'honoraires de 604 030,50 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

M. Benoît CYPRIANI (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

60. Vœu municipal contre la réforme des retraites, déposé par les groupes politiques Europe Ecologie Les Verts - Société Civile, Parti Socialiste, Parti Communiste Français, Génération-S, A Gauche Citoyens, de la majorité municipale. Approuvée

Le Conseil municipal, réuni ce 23 février 2023, à l'heure où le Projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023, incluant le recul de l'âge légal de départ à la retraite est débattu au Parlement, apporte par ce vœu sa contribution au débat national.

Considérant que le projet de réforme des retraites présenté est socialement injuste :

- *que l'allongement de la durée de cotisation touchera de manière indiscriminée les 13,6 millions de personnes qui exercent des métiers à forte pénibilité, soit 61 % des salariés(es), parmi lesquels seuls 1,9 millions sont couverts(es) par le compte professionnel de prévention, qui ne prend plus en compte l'exposition aux agents chimiques, la manutention manuelle, les postures pénibles, et les vibrations mécaniques depuis 2017 ;*
- *que la précarité des personnes qui ne sont déjà plus en emploi (chômeurs, RSA, invalidité ou allocation de solidarité) sera prolongée pour 4 personnes sur 10 ;*
- *que 12 % des décès surviennent avant 62 ans chez les hommes, pourcentage qui est doublé chez les hommes les plus pauvres ;*
- *que l'espérance de vie en bonne santé en France est actuellement de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes, et que retarder l'âge de départ à la retraite privera donc la majorité de la population de profiter d'années de retraite de qualité, niant de fait leur droit au temps libre ;*
- *que l'allongement de cotisation sera plus élevé pour les femmes que pour les hommes, et que ni les 40 % d'écart de pension perçue entre hommes et femmes, ni les carrières hachées ou les temps partiels occupés à 80 % par les femmes ne sont pris en compte ;*
- *que la justification de la réforme ne prend pas en compte les richesses non marchandes produites par les personnes retraitées, notamment dans le cadre d'engagement associatif, essentiel à la cohésion sociale, et du soutien familial ;*
- *que durcir les conditions d'accès à une retraite digne incite celles et ceux qui le peuvent à avoir recours à des systèmes de retraites complémentaires par capitalisation, adossés à des fonds de pension privés qui soutiennent largement des investissements socialement injustes à l'échelle mondiale ;*

Considérant que le projet de réforme est rejeté par une majorité de français et est un non-sens démocratique :

- que le gouvernement, face à 68 % de la population opposée à cette réforme, à plus d'un million de personnes dans la rue lors de la première journée de mobilisation et à plus de deux millions de personnes lors de la seconde, a affirmé son refus de renoncer à allonger le temps de cotisation ;

- que le gouvernement a utilisé l'article 47-1 de la Constitution, écourtant les débats au Parlement, une première au cours de la Vème République ;

- que 40 % des maires étant retraités, l'allongement de cotisation aura un impact sur les candidatures à ce poste chronophage, notamment dans les petites communes ;

Considérant que le projet de réforme est un non-sens écologique :

- que dans la droite ligne de la logique libérale, il maintient la croissance comme seul but, alors même que les limites planétaires déjà dépassées nous imposent de réfléchir à la manière de répartir les richesses, et non d'en produire toujours plus ;

- que durcir les conditions d'accès à une retraite digne incite celles et ceux qui le peuvent à avoir recours à des systèmes de retraites complémentaires par capitalisation, adossés à des fonds de pension privés qui soutiennent largement des investissements climaticides ;

Considérant que cette réforme des retraites aura un impact important pour la ville de Besançon, ses agents et agentes, ses habitants et habitantes,

- qu'au sein de notre collectivité, comme de toutes les collectivités territoriales, un certain nombre de métiers à forte pénibilité entraîne d'ores et déjà des départs à la retraite précoces pour invalidité, ou des absences prolongées ;

- que les collectivités devront donc choisir entre remplacer les agents(es) malgré leur budget déjà contraint ou impacter le service public rendu à la population ;

- que 50 % des responsables associatifs sont des personnes retraitées, que le recul de l'âge de départ à la retraite prive les associations et les villes des « retraités actifs » désireux de s'engager pleinement dans les missions de service public, impactant ainsi l'ensemble des services essentiels rendus par les associations, indispensables à la cohésion sociale de notre ville ;

- que la hausse annoncée, sans concertation préalable, dans le cadre de cette réforme, de la cotisation des employeurs publics à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités (CNRACL) pèsera sur les finances des collectivités, soit une estimation de 312 426 euros de surcoût annuel pour la Ville de Besançon (cf. Communiqué de toutes les associations d'élus – France urbaine) ;

Considérant enfin que :

- le Gouvernement ne tient pas compte du caractère incertain des projections du Comité d'orientation des retraites, mis en avant par son propre Président ;

- le Gouvernement compte sur cette réforme pour imposer une austérité à l'État, et donc une dégradation du service public, en baissant drastiquement le budget alloué au versement des pensions des fonctionnaires retraités(es) et en ne remplaçant pas les absences pour maladie ou invalidité, comme indiqué dans le programme de stabilité que la France a transmis à la Commission européenne en juillet 2022.

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal :

- demande au Gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites,
- demande au Gouvernement de considérer les propositions portées par de nombreux acteurs de la société civile concernant l'accès pour toutes et tous à une retraite digne,
- apporte son soutien à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne contre ce projet,
- affirme son attachement au système de protection sociale issu du Conseil national de la résistance.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 14

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 23 h 10.

Affichée à Besançon et publiée sur le site internet,

le **01 MARS 2023**

Pour la Maire,

Par délégation,

La Cheffe du Service des Assemblées Ville,

Sandrine CESBRON

(Sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire, la séance est ouverte à 17 h 00).

Mme LA MAIRE : Je vous propose d'ouvrir la séance.

Cette séance s'ouvre aujourd'hui d'une façon particulière. Au-delà du fait qu'elle va être largement consacrée au débat sur les Orientations Budgétaires, je vous propose de l'ouvrir par un hommage aux victimes d'événements dramatiques et douloureux : l'assassinat d'une enseignante par un élève, les tremblements de terre qui ont détruit une partie de la Syrie et de la Turquie, et la guerre en Ukraine dont l'anniversaire des « un an » aura lieu demain.

Je vous propose donc, dans ce moment solennel, une minute de silence pour toutes ces victimes et leurs familles.

(Le Conseil Municipal observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Depuis notre dernière séance, nous avons eu le regret de voir disparaître des personnes qui auront marqué notre Ville, son histoire et l'engagement envers les autres.

Marguerite VIEILLE-MARCHISET a marqué la vie municipale bisontine de 1977 à 1995, après avoir été responsable de l'Union Féminine Civique et Sociale. Au Centre Communal d'Action Sociale, elle a succédé à Henri HUOT. En 1992, elle a été la première femme première adjointe au Maire. Cette femme s'est engagée pour le plan local du RMI qui sera étendu au niveau national. Ses convictions socialistes, son engagement à des actions humanitaires et sa grande humilité étaient reconnus par tous. Aux côtés de Paulette GUINCHARD, elles ont été des femmes exemplaires de la place des femmes en politique.

L'ancienne conservatrice du Musée du Palais Granvelle, Joëlle MAUERHAN, quant à elle, avait porté, durant des années ce projet culturel très ambitieux de ce qui deviendra notre Musée du Temps. Elle aura à la fois marqué le monde des musées et de l'horlogerie.

Figure emblématique du football bisontin, chef d'entreprise et Président engagé, Vincent DIAZ nous a quittés subitement, laissant joueurs et dirigeants des différents clubs de sa vie dans une profonde tristesse. Chacun aura le souvenir de la saison 2009-2010 du Racing et des 32^e de finale, épiques, perdues aux pénaltys face à l'Olympique de Marseille. Il a été – il faut le souligner – l'un des acteurs du développement du football féminin.

Le professeur Jean-Charles HENRY, chef de service du département biochimie, quant à lui, a été à l'origine de la création de la Faculté de médecine de Besançon et de notre hôpital Jean-Minjoz. Par son engagement et ses travaux de recherche, il sera le premier en France à utiliser des automates d'analyse sanguine. La plupart des biologistes bisontins auront reçu des cours du Professeur HENRY.

Monsieur Pierre-Charles HENRY, mais je crois qu'il n'est pas encore arrivé, et toutes les familles des disparus, nous vous présentons, au nom de la Ville et du Conseil Municipal, nos sincères condoléances.

Maintenant, nous ouvrons la première délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 1

Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022

«**Mme LA MAIRE** : Je propose Frédérique BAEHR comme secrétaire de séance, si tu en es d'accord. Je propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2022.

Est-ce que vous avez des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie.»

«**Mme LA MAIRE** : Je vous indique la démarche dans laquelle nous serons pendant ce Conseil Municipal. À l'occasion de la présentation des Orientations Budgétaires, nous avons choisi aujourd'hui de proposer une traduction en langue des signes. Aurélie BIONDI et Laurent AUVITU, qui sont de la structure URAPEDA de Bourgogne-Franche-Comté, vont traduire en langue des signes les Orientations

Budgétaires, parce que c'est un moment essentiel, important. C'est un moment qui, pour nous, montre l'orientation dans laquelle nous nous trouvons. Il nous semble essentiel que ce moment-là soit accessible par le plus de personnes possible et de lever des barrières qui, parfois, sont simplement la problématique de langue, que nous devons absolument faire sauter.

Vous avez aussi, sur votre bureau, un document qui est le document Facile A Lire et à Comprendre (FALC), qui permet une accessibilité très simplifiée pour toutes les personnes.

Je vous remercie, Madame BIONDI et Monsieur AUVITU. Techniquement, nous ne pouvons malheureusement pas l'organiser dans la salle du Conseil. En effet, comme il va y avoir des débats que vous allez traduire, cela demanderait que l'on ait un système de caméra qui puisse vous accompagner. On ne peut pas le faire, malheureusement. Donc, vous vous installez dans la salle qui est à côté. Vous serez « incrustés » dans l'image pour que l'on puisse suivre vos traductions. En tout cas, je suis désolée que vous soyez de l'autre côté, mais encore un grand merci pour le travail que vous faites, d'autant plus que vous allez le faire à distance. Je pense que cela ne simplifie pas l'exercice. Encore une fois, merci à vous.

Est-ce que vous avez quelque chose à dire sur le dossier n° 1 ?
Monsieur FAGAUT sur le dossier n° 1.

M. Ludovic FAGAUT : Merci Madame le Maire.

Oui, j'ai quelque chose à dire, pas forcément sur le rapport n° 1. On vient de s'apercevoir, on vient d'être mis devant le fait accompli, que vous semblez ne plus mettre en place des propos liminaires en début de Conseil Municipal. On le savait au préalable, puisqu'une communication un peu hasardeuse, provenant de vos services, a amené à ce qu'il y ait une circulation de mails nous informant de ces intentions vous appartenant.

On trouve cela très surprenant, de la façon dont vous procédez, parce que pour nous -je vais vous le dire très honnêtement- c'est quand même aussi un espace de libre expression pour l'ensemble des groupes, quels qu'ils soient. Je l'estime, et on l'observe, comme un sentiment d'aveu de faiblesse de votre part, de refuser qu'il y ait des propos liminaires en introduction d'un Conseil Municipal.

La logique voudrait que vous, tout naturellement Madame le Maire, vous exprimiez au nom de la majorité. Il est tout à fait légitime que nous, nous exprimions au nom du premier groupe d'opposition. Il est tout à fait légitime que Laurent CROIZIER s'exprime au nom du deuxième groupe d'opposition.

Les propos liminaires, auparavant, étaient certainement trop longs, noyés dans des prises de parole un petit peu intempestives et pas contrôlées, ce qui amenait des propos liminaires qui étaient à la fois imbuables pour nous, au sein du Conseil Municipal, mais certainement imbuables pour les Bisontins qui nous regardaient.

On trouve donc cela dommageable et je vais même aller un peu plus loin parce que, dans la méthode, je ne comprends pas. Je ne comprends pas que pour ce type de décision, vous n'ayez pas pris l'attache de prévenir l'ensemble des présidents de groupe et non pas de les mettre devant le fait accompli, comme c'est le cas ce soir, parce que nous aussi, nous avons des choses à dire, au même titre que vous avez pu les évoquer en début de Conseil Municipal. Nous les partageons, pour certains, notamment en ce qui concerne la Turquie, l'assassinat de cette enseignante hier à Saint-Jean-de-Luz, mais j'y reviendrai.

Il y a quelque chose qui me pose problème.

Mme LA MAIRE : Excusez-moi.

M. Ludovic FAGAUT : Laissez-moi terminer.

Mme LA MAIRE : Non, il faut que l'on rétablisse les éléments dans lesquels on est. On est bien d'accord que vous êtes dans le cadre des 5 minutes, par rapport au dossier n° 1.

M. Ludovic FAGAUT : Pas de souci.

Il y a quelque chose qui me pose problème. Je cite l'article 15 du règlement intérieur que nous avons voté le 9 octobre 2020 : « *En dehors des propos liminaires, toute intervention devra être en rapport avec*

le contenu rapport inscrit », ce qui n'est pas le cas pour moi ce soir. J'interviens sur le rapport n° 1 parce que vous nous supprimez cette parole et vous bâillonnez à nouveau l'opposition.

Donc le règlement intérieur, vous vous asseyez dessus. Vous vous asseyez dessus parce que le règlement intérieur stipule très clairement qu'il y a des propos liminaires. Donc, derrière, est-ce qu'il faut que l'on ait recours au Tribunal administratif pour que vous fassiez respecter clairement le règlement intérieur ? Je vous pose simplement la question. On n'ira pas dans cette démarche-là, parce que ce n'est pas notre but, sauf que je ne comprends pas votre façon de faire, de vouloir à nouveau, encore une fois, éviter qu'il y ait une libre expression de l'opposition et des différents groupes que nous sommes, dans un débat démocratique au sein de cette assemblée.

Pour conclure, pour ne pas alourdir trop longtemps mon propos, effectivement nous voulons avoir une pensée très chère pour Jean-Charles HENRY, le papa de notre ami et collègue Conseiller Municipal Pierre-Charles HENRY, qui va nous rejoindre. Une pensée également pour Joëlle MAUERHAN, créatrice du Musée du Temps, comme vous l'avez évoqué, qui nous a quittés, ainsi que Madame VIEILLE-MARCHISET. Mais également avoir une pensée pour Vincent DIAZ, avec qui nous avons partagé des moments intenses autour de son amour du football. Je voudrais avoir une pensée pour l'ensemble de ces personnes qui nous ont quittés et nos sincères condoléances à l'ensemble de leur famille.

J'espère simplement aussi, Madame le Maire, que ce n'est pas un oubli volontaire de votre part. Je voudrais simplement saluer Saïd MECHAÏ qui succède à Maxime PIGNARD. Dans des propos liminaires, c'est aussi de courtoisie de pouvoir saluer l'arrivée de Saïd MECHAÏ dans le Conseil Municipal, qui succède et qui va remplacer Maxime PIGNARD qui a réussi brillamment l'École de la Magistrature, qui ne peut continuer, pour des raisons évidentes d'éloignement et de parcours professionnel. Voilà ce que nous voulons saluer.

Également souhaiter la bienvenue à Madame MADELINE, notre nouvelle conservatrice des Musées de Besançon. Nous espérons simplement que les informations qui ont pu circuler ne sont que de mauvaises méthodes de fonctionnement, de l'information fausse et mauvaise. En tout cas, nous lui saluons une bonne arrivée sur le territoire bisontin.

Voilà ce que je voulais dire et je ne comprends pas votre façon de faire en bâillonnant une nouvelle fois l'opposition sur des propos liminaires, séance de libre expression.

Mme LA MAIRE : Quand on ouvre une séance, on commence par la définition et la détermination du secrétaire de séance. Puis ensuite, nous allons tranquillement d'un article à l'autre. Celui de l'installation de Monsieur Saïd MECHAÏ fait l'objet d'une délibération et d'un temps déterminé. Je serai donc très heureuse, à ce moment-là, de pouvoir l'accueillir dans cette instance.

Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci Madame la Maire. Nous aurions parfaitement compris, nous aurions d'ailleurs été favorables à réduire le temps des propos liminaires. Je regrette la méthode cavalière, une nouvelle fois, c'est regrettable. Je m'arrêterai à ce terme-là.

Je ne serai pas très long, puisque les dossiers qui sont présentés nous laisseront beaucoup d'occasions d'aborder un certain nombre de sujets.

Je voulais tout d'abord vous remercier pour les hommages que vous avez effectués en propos introductifs, notamment l'hommage à l'enseignante poignardée par un élève à Saint-Jean-de-Luz. Nous adressons nos pensées, notre soutien à la communauté éducative, à sa famille, aux élèves et aux parents d'élèves de l'établissement.

Nous présentons nos condoléances à Madame VIEILLE-MARCHISET, à Monsieur HENRY et à Monsieur DIAZ avec qui nous avons partagé quelques bonnes dizaines, voire des centaines de matchs de football.

Je voulais adresser la bienvenue à Monsieur MECHAÏ. Bienvenue au sein de notre Conseil Municipal. Je voulais aussi souhaiter la bienvenue à Madame MADELINE qui occupera, dès le mois d'avril prochain, le poste de Directrice au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie. Ce musée est un joyau de notre ville. Nous comptons sur ses compétences pour valoriser au mieux ce patrimoine auquel nous tenons tous. Je profite de l'occasion pour inviter les Bisontins et Grand Bisontins à s'y rendre toujours plus nombreux.

Merci à vous.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 2

Installation d'un nouveau Conseiller Municipal et modification des représentations dans diverses structures

«**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je vous propose de passer à la délibération n° 2 : l'installation, très justement, d'un nouveau Conseiller Municipal et la modification des représentations dans diverses structures. Monsieur Saïd MECHAÏ ne sera évidemment pas invité à voter au moment de son installation, mais je m'adresse à vous pour vous dire : « Bienvenue dans cette assemblée ». C'est important que vous puissiez aujourd'hui... On vous a d'ailleurs accueilli bien avant cette instance. C'est de façon très heureuse que nous vous recevons aujourd'hui.

Je sou mets donc votre installation au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Très bien merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 3

Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

«**Mme LA MAIRE** : C'est une prise d'acte concernant le bilan des décisions prises dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui accordent à la Maire d'accomplir certains actes de gestion courante.

Est-ce que vous avez besoin d'un certain nombre de précisions ?
S'il n'y a pas besoin de précision, je considère qu'il y a bien prise d'acte de l'ensemble des documents et je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 4

Demande de protection fonctionnelle de Mme la Maire

«**Mme LA MAIRE** : Cette question nécessite que je sorte de cette assemblée, donc je laisse la présidence à M. Abdel GHEZALI.

(Madame la Maire quitte l'assemblée).

M. Abdel GHEZALI : Dans le déferlement médiatique qui a suivi la rénovation de la statue d'Ousmane SOW représentant Victor HUGO, la Maire a reçu des messages violents et racistes. Je veux en citer un, révélateur du niveau de violence : « On va t'envoyer des singes nègres pour te violer, sale zoophile. Fais attention à toi, tarée minable écologiste. Tu fais quoi dans la vie, sale parasite ? On va venir ». Pour ces propos violents et haineux, la Maire a déposé plainte en son nom propre. Ces menaces étant intervenues dans le cadre de sa fonction de Maire, il vous est proposé qu'elle puisse bénéficier d'une protection fonctionnelle comme la loi le prévoit, notamment pour le financement de potentiels frais de justice. De la même façon, la Ville de Besançon a déposé plainte lorsque la statue a été dégradée à des fins racistes.

Ces dépôts de plainte systématiques ont pour objectif d'éviter la banalisation d'actes racistes, de menaces violentes et de protéger l'ensemble des élus dans leurs fonctions. La société et les élus que nous sommes, ne pouvons accepter de telles violences. Que ce soient les agressions physiques contre les élus, qui ont augmenté de 15 % en 2022 – je voudrais apporter ici mon soutien aux deux Maires agressés récemment dans notre département : André MESNIER, Maire de Vennans, et Laurent PETIT,

premier adjoint de la commune de Doubs –, ou ces agressions et menaces, *via* les réseaux sociaux, aggravées par le caractère raciste, nous devons être solidaires les uns des autres et apporter notre soutien pour que vive une République respectueuse de ses élus.

S'attaquer à la Maire, c'est bafouer les valeurs de la République. Lorsque l'on s'attaque à un élu, on s'attaque à la République et ça, ce n'est pas tolérable.

Je vous remercie.

Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci Monsieur le premier Adjoint.

Les élus Renaissance, MoDem, Horizons apportent à Madame la Maire leur soutien suite aux propos haineux dont elle a été victime. Jamais nous ne resterons muets devant une idéologie nauséabonde d'extrême droite. Nous soutiendrons toutes les plaintes déposées.

Je voudrais rappeler que, en moins de trois années, ce sont 11 associations et groupuscules d'extrême droite qui ont été dissous en Conseil des ministres. Nous savons que l'extrémisme se nourrit des crises ; l'hystérisation des débats publics participe à ce climat délétère.

J'ai personnellement reçu des messages me menaçant de guillotine. J'ai déposé une plainte ce lundi. Quelle est cette démocratie où l'on jette des élus à la vindicte populaire, au nom d'une idéologie, au nom d'une prétendue vertu ? La démocratie, ce n'est ni la loi du plus fort ni la loi du plus violent. Victor HUGO disait : « La République affirme le droit et impose le devoir ». Mesurons le devoir de renoncer à la violence physique et à la violence verbale. L'exigence d'un débat public digne, c'est ce qui fait de nous une civilisation.

En démocratie, on ne peut pas impunément insulter, menacer ou tenir des propos racistes, violents ou menaçants. On ne peut pas non plus qualifier un ministre d'assassin ou se mettre en scène, foulant du pied sa tête guillotinée parce que l'on ne partage pas ses idées.

Ce climat de violence, ce mépris des règles démocratiques, cette société de haine prônée par les partis d'extrême droite et d'extrême gauche, nous les condamnons, nous les combattons.

Pour nous, élus Renaissance, MoDem, Horizons, les partis politiques populistes et extrémistes – citons-les : Rassemblement National, la France insoumise – sont et seront toujours infréquentables. Merci.

M. Abdel GHEZALI : Merci. Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Sur des mots certainement un petit peu différents que ceux de Laurent CROIZIER, je vais m'inscrire un petit peu dans ses propos. Aujourd'hui, inévitablement, Madame le Maire ne peut pas être insultée, traitée, vilipendée comme elle a pu l'être sur les réseaux ou sur n'importe quelle autre discussion. Et ça, aucun problème avec cela. Vous nous trouverez à vos côtés et elle nous trouvera à ses côtés.

Mais cela vaut aussi pour nous, nous les élus, quels qu'ils soient, de la majorité ou de l'opposition.

Les extrêmes. Les extrêmes, droite et gauche, n'ont pas leur place quand ils emploient des façons de faire, des gestes et des mots qui sont condamnables par la justice. Nous souhaitons effectivement, Monsieur le premier Adjoint, que la justice prenne toute sa place dans cette démarche-là.

Les codes, aujourd'hui, ont sauté. Les règles ont complètement été bafouées. Les réseaux sociaux ont chamboulé un petit peu cette communication. Aujourd'hui, ces propos sont inacceptables, vous le savez, et il nous faut protéger les élus. Nous partageons ce que vous évoquez dans cette protection fonctionnelle de Madame le Maire et encore une fois, je le répète, pour l'ensemble des élus. Cela vaut pour vous, Monsieur le premier Adjoint, comme cela vaut pour nous, élus Conseillers Municipaux d'opposition. Nous n'échappons pas non plus à ces insultes du quotidien, parfois venant même des personnes ici présentes dans ce Conseil Municipal.

Je terminerai sur les deux élus (le Maire de Vennans et le premier Adjoint de la commune de Doubs) qui ont été reçus par le Ministre BÉCHU lorsqu'il est venu, lundi, au secteur de Métabief. Je salue cette démarche parce que les élus, quels que soient les bords politiques, nous sommes tous engagés.

Quelles que soient nos convictions, nous sommes tous mobilisés pour une cause qui est noble, celle de faire vivre la cité. Merci.

M. Abdel GHEZALI : Merci. On parle de la protection fonctionnelle de la Maire ici, vous l'avez rappelé, mais je l'ai dit dans mes propos. J'ai parlé de l'ensemble des élus ; c'est important de le rappeler.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur le sujet ?
Non ? Je vous remercie.

Je vous relis : « *Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de la protection fonctionnelle à Madame la Maire pour les faits ci-dessus mentionnés, décider de l'inscription des dépenses correspondant au budget communal pour celles non prises en charge dans le cadre du contrat d'assurance de la collectivité* ».

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des absentions ?
Je vous remercie.

On peut demander à Madame la Maire de revenir à sa place.
La délibération a été adoptée à l'unanimité.

(Madame la Maire rejoint l'assemblée)

Mme LA MAIRE : Très bien, je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 5

Subvention exceptionnelle à l'association Pompiers d'Urgence Internationale (PUI)

«**Mme LA MAIRE** : Ce dossier, comme on l'a dit d'ailleurs au tout début de cette séance, fait bien sûr référence au fait que nous pensons très particulièrement aux communautés turques et syriennes de notre territoire qui ont été affectées par ce drame.

Madame MARTIN.

Mme Agnès MARTIN : Merci Madame la Maire.

Suite au terrible séisme qui a secoué durement la Turquie et la Syrie ce 6 février, qui a causé la mort de plus de 44 000 victimes, nous voulons saluer, avec force, le courage et l'humanité dont ont fait preuve les pompiers français et internationaux, ainsi que toutes les équipes et associations humanitaires qui sont intervenues, et interviennent encore, afin de sauver des vies et porter secours à la population dans des conditions extrêmement difficiles et risquées, au péril de leur propre vie.

Nous voulons également rendre hommage à toutes les victimes.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : J'ai pu le dire également en propos liminaires, notre soutien au peuple turc et au peuple syrien, dans cette catastrophe qu'ils ont pu vivre. Je sais que vous vous y êtes rendus, nous y sommes allés également. Je voudrais saluer le courage et la détermination aussi des associations turques de Besançon qui ont créé des convois spéciaux pour pouvoir aller apporter leur modeste contribution parce que, au regard de l'afflux massif qui est arrivé dans les locaux à Châteaufarine de l'association turque, qui ne pouvait plus accueillir l'ensemble des vêtements, ou autres vivres, aides pour enfants ou autres. Ils étaient un petit peu limités.

Saluer aussi la famille « Baba » qui s'est mobilisée. On leur a apporté notre modeste contribution avec les élus de Besançon Maintenant. C'était très courageux de leur part, ils l'ont fait pour leur peuple, parce qu'ils aiment leur peuple. Nous avons apporté notre aide. Saluer cet engagement aujourd'hui de leur part. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de soumettre au vote cette subvention exceptionnelle à l'association Pompiers d'Urgence Internationale. D'ailleurs, nous

avons vu qu'ils avaient subi d'autres répliques de ce tremblement de terre. C'est important que nous puissions soutenir ces pompiers.

Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 6

Relations Internationales - 60ème anniversaire du Traité de l'Élysée Déclaration

«**Mme LA MAIRE** : C'est une déclaration. Je pense que vous l'avez tous en tête. C'est bien sûr 2023 qui marque le 60^e anniversaire du Traité de l'Élysée, qui symbolise la réconciliation franco-allemande et a contribué à l'essor des jumelages entre communes françaises et allemandes.

Vous savez combien nous sommes fiers, à Besançon, d'avoir ce jumelage avec notre voisine et nos amis de Fribourg-en-Brisgau, dont cette relation amicale existe depuis 1959. Ce sont des relations vraiment très importantes que nous nouons avec eux. Pour nous, c'est donc essentiel d'avoir cette relation-là.

Cette relation internationale, nous la vivons comme étant quelque chose de très vivant, très animé et depuis toujours.

S'il n'y a pas d'autres déclarations, je soumetts au vote.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?
Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 7

Orientations Budgétaires 2023

«**Mme LA MAIRE** : La présentation des Orientations Budgétaires va être faite par Anthony POULIN, adjoint aux Finances. Je te donne la parole.

Les deux personnes de la « langue des signes » vont nous accompagner, on est bien d'accord. Ils sont de l'autre côté, je sais que ce sont des personnes qui savent très bien faire, mais si vous pouviez être un peu plus lents que d'habitude, ce serait vraiment très bien. Tout simplement parce que c'est un exercice qui est fatigant, c'est un vrai langage difficile.

Ils sont dans l'autre pièce. Allez-y, Anthony.

M. Anthony POULIN : Merci Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les élus. Nous allons ouvrir ce Débat d'Orientations Budgétaires par une petite vidéo. Je prendrai la parole ensuite.

(Diffusion d'une vidéo de présentation des Orientations Budgétaires 2023).

Cette vidéo nous permet de résumer l'essentiel des enjeux sur lesquels je vais m'attarder un peu plus longuement. Vous avez l'ensemble des données budgétaires qui est résumé dans cette plaquette, qui sera mise en ligne dès la fin de ce Conseil Municipal pour permettre à toutes les Bisontines et tous les Bisontins d'appréhender, de s'approprier les enjeux budgétaires, puisque c'est de leur argent que nous parlons ce soir.

« On sent la différence, ça change la vie » : c'est par ces mots de la Directrice de l'école maternelle Kennedy, dans le quartier de Montrapon, nouvellement rénovée, que je souhaite débiter notre Débat d'Orientations Budgétaires, car c'est bien de cela dont il est question ce soir. Derrière les chiffres, les tableaux, c'est bien l'amélioration de la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins dont nous allons parler dans ce projet de budget 2023.

L'ambition de notre équipe est claire : répondre aux urgences du quotidien, permettre aux Bisontines et aux Bisontins de vivre mieux, tout en construisant une ville résiliente, qui fait face aux défis du XXI^e siècle.

À l'heure où les crises se cumulent – j'y reviendrai tout à l'heure –, notre équipe a construit un budget réactif, 100 % utile, zéro superflu qui place au cœur l'humain, la solidarité et donc les services publics. Ce projet de budget s'élève à 212 M€, à la fois contenus dans ses équilibres et ambitieux dans son contenu.

Le premier élément marquant réside dans le maintien réaffirmé d'un investissement élevé et dynamique de plus de 42 M€, légèrement supérieur à 2022, en réponse aux besoins des Bisontines et des Bisontins, pour intensifier nos actions et en soutien à l'économie locale. Nous faisons et nous allons continuer à faire, encore et encore, malgré le contexte difficile. Oui, le contexte est difficile et nous avons dû faire preuve d'une grande habileté pour réussir à équilibrer ce budget 2023.

Le bouleversement permanent du contexte que nous vivons, avec l'accumulation des crises depuis le début de ce mandat, oblige à changer de paradigme. Les crises sociales, énergétiques, climatiques, démocratiques se traduisent cette année par une inflation record, une explosion des factures d'énergie, une tension inédite sur nos ressources. Tout coûte plus cher, y compris pour les collectivités.

La préparation budgétaire s'est ouverte avec un besoin de financement inédit. Pour équilibrer le budget, ce sont 8 M€ supplémentaires que nous devons trouver pour payer les factures d'énergie et pour nos personnels municipaux.

Entre 2022 et 2023, nous avons dû augmenter les dépenses de fonctionnement de 6,5 %. En 2023, les dépenses de fonctionnement qui nous permettent d'agir pour le service public s'élèveront à 153 M€ pour le budget principal, soit 73 % de notre budget.

Nous consacrons 81 M€ à la rémunération de nos agents municipaux, qui permettent à nos services publics de fonctionner, ce qui correspond à une augmentation de 4,7 M€, permettant notamment de rendre le métier d'animateur périscolaire plus attractif, d'intégrer les mesures nationales comme la revalorisation du point d'indice, et de créer des postes stratégiques nécessaires au déploiement de nos actions. Notre collègue Élise AEBISCHER pourra détailler ces points si vous le souhaitez.

Mais c'est surtout la facture d'énergie de la Ville de Besançon qui alourdit fortement la section de fonctionnement de notre budget en 2023. Les dépenses d'énergie sont estimées à 10,8 M€, soit 4 M€ de plus qu'en 2022 ; c'est sans précédent. Mais cela aurait pu être pire si nous n'avions pas agi. Cet impact aurait été beaucoup plus important si nous n'avions pas anticipé l'achat de notre énergie et si nous n'avions pas anticipé la programmation de travaux d'économie d'énergie d'envergure depuis quelques années, bien avant la crise énergétique que nous avons vécue en fin d'année.

Si le récent exemple de l'école Kennedy a été mis en exergue au début de cette intervention, je voudrais y revenir pour souligner que les travaux d'isolation ont permis de diviser la facture par quatre, dans cette école. C'est donc bon pour les enfants, bon pour les enseignants, bon pour la planète, et bon pour le porte-monnaie de la Ville de Besançon.

Nous poursuivrons ces investissements en déployant le grand plan de rénovation de nos écoles et de nos crèches, d'un montant de 60 M€ sur le mandat.

Nous allons plus loin, cette année, en appliquant un plan ambitieux de sobriété énergétique qui nous permet de faire des économies immédiates. En effet, les mesures du plan de sobriété, notamment l'extinction lumineuse des quartiers, la baisse de la température dans les bureaux, dans les équipements publics, permet d'économiser 1,8 M€ sans fermeture d'équipement public et sans suppression de service. C'est bien là l'ADN de notre équipe municipale qui irrigue ce budget : mener la transformation écologique de Besançon dans la justice sociale et dans le souci constant de la soutenabilité de nos actions, en intégrant systématiquement les objectifs de développement durable de l'ONU dans la construction de nos projets.

Cette approche repose sur 4 piliers décisifs ; déclinaison de notre programme municipal et qui structure le projet de budget pour 2023 :

- Faciliter la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins, en activant les solidarités ;
- Favoriser le dynamisme et la vitalité de Besançon et encourager l'économie locale ;
- Impliquer les habitants et soutenir les associations bisontines ;
- Anticiper, adapter, agir pour le climat et le vivant.

Le premier pilier de notre action collective consiste à faciliter la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins en activant les solidarités, c'est-à-dire protéger les habitants les plus vulnérables, mais aussi la jeunesse, qui sont souvent les premières victimes des crises. La solidarité est le ciment de notre ville. Dans ce budget, nous la renforçons. Ce sont 10 M€ que nous dédions au CCAS en 2023, soit une

augmentation de la subvention de 1,5 %. Notre collègue Sylvie WANLIN pourra expliciter, si elle le souhaite, les actions quotidiennes portées par le CCAS, en application du projet que nous avons tous voté ici.

Pour mieux répondre à la demande et aux besoins des plus démunis, nous rénoverons et aménagerons les locaux de la Boutique Jeanne Antide à hauteur de 250 000 €. L'année 2023 permettra également de lancer le projet de maison des femmes qui vise à réunir tous les professionnels, afin que les femmes victimes de violences soient accueillies dans un même lieu, en sécurité et en confiance, avec une prise en charge et un parcours d'écoute, de soin et d'orientation.

En matière d'éducation, ce sont, après les écoles maternelles Bouilloche, Kergomard, Kennedy, et le groupe scolaire Jules-Ferry, une nouvelle phase de travaux qui s'ouvrira en 2023 sur les sites des groupes scolaires Viotte, Butte et Boichard, et sur la crèche de Saint-Ferjeux. Les études débutent également sur les réhabilitations lourdes (école Vieilles Perrières, Paul Bert et Jean Macé, et la crèche des Orchamps). Notre collègue Jean-Emmanuel LAFARGE, qui suit ce dossier, pourra faire un point sur l'avancée de notre grand plan de 60 M€ pour les écoles sur le mandat.

Cette année, nous continuons également à consolider la restauration scolaire (+ 500 000 € de crédits de fonctionnement), notamment par l'accentuation des efforts réalisés pour l'attractivité du métier d'animateur périscolaire, dont la vacance de certains postes constitue un frein important aujourd'hui à l'accueil des enfants, mais également par l'amélioration de la qualité de l'alimentation avec le passage de 40 à 50 % de produits biologiques et sous signe de qualité dans les cantines.

C'est aussi, comme nous l'avons vu dans la vidéo, le NPNRU que nous allons continuer de déployer à Planoise, d'un montant total de 180 M€, avec une participation de la Ville de 23 M€. Yannick POUJET et les collègues associés agissent à Planoise et pour Planoise. Nous continuons à le faire.

De nombreuses actions sont également portées dans les différents quartiers de la Ville de Besançon, dans tous les quartiers bisontins, et en particulier dans les quartiers prioritaires, les quartiers en veille. Damien HUGUET et Hasni ALEM pourront compléter mon propos s'ils le souhaitent, pour préciser les actions que nous menons.

Le second pilier vise à favoriser le dynamisme et la vitalité de Besançon, et encourager l'économie locale. Nous assurons aux entreprises locales des commandes grâce au niveau fort d'investissement que nous inscrivons dans notre budget, mais grâce également à notre Plan Pluriannuel d'Investissement de plus de 230 M€ jusqu'en 2028, qui comprend plus de 45 projets d'ampleur, et qui est annexé à ce Rapport d'Orientation Budgétaire.

Un soutien direct aux entreprises locales : en effet, en 2022, grâce à notre Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), ce sont plus de 75 % des marchés publics de notre collectivité qui sont attribués à des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté, et un sur deux à des entreprises du Grand Besançon. Je remercie d'ailleurs Jean-Hugues ROUX et l'ensemble des collègues de la CAO pour leur travail assidu qui nous permet également d'avoir ces résultats.

En septembre 2023, nous inaugurerons le Musée de la Résistance et de la Déportation, dont la réhabilitation d'un coût total de 5,4 M€ permettra, au-delà du cadre entièrement rénové, de mettre en valeur ces collections par un nouveau parcours muséographique. Notre collègue Aline CHASSAGNE pourra apporter, si elle le souhaite, des éléments d'information sur ce sujet.

En 2023, nous aurons également la chance d'accueillir trois événements sportifs internationaux à Besançon, et de lancer les travaux du nouveau pôle sportif Diderot à Planoise, pour un montant de total de 10,5 M€, qui combinera la réhabilitation énergétique et l'usage d'un nouvel équipement de 2 300 m², avec une capacité d'accueil de 500 places. Sur ces éléments, notre collègue Abdel GHEZALI précisera, lui aussi s'il le souhaite, ces actions.

Nous programmons également une enveloppe d'entretien de nos équipements, des matériels, de petits travaux de proximité. Ce sont ceux que l'on voit peut-être trop peu, mais qui sont essentiels pour faire vivre notre action au plus près des habitants. L'enveloppe dite de tranche annuelle, de 17,7 M€, est également inscrite dans ce budget. Elle permet de faire vivre notre patrimoine, d'améliorer le confort, d'optimiser l'utilisation de nos équipements par de petites rénovations et l'acquisition de mobilier. Annaïck CHAUVET pourra apporter des précisions si nécessaire.

Le troisième pilier de notre action consiste à cultiver le collectif en impliquant les habitants et en soutenant les associations bisontines. Le dialogue avec le citoyen est une éthique de l'action de notre équipe municipale. L'expertise d'usage des habitants et leur bonne information sont sources d'amélioration constantes de notre projet.

Ce début d'année est marqué par la première mise en œuvre du budget participatif doté d'une enveloppe de 250 000 €. 120 propositions ont émergé de l'appel à projets lancé au second semestre 2022. Celles dont la faisabilité est avérée, à l'issue d'une première analyse technique, feront l'objet d'un vote jusqu'au 13 mars. J'invite tout le monde à y participer. Kévin BERTAGNOLI pourra vous apporter les modalités de participation s'il le souhaite, et préciser également que de grandes consultations sont en cours autour de nos grands projets urbains (place de la Révolution ou sur le quartier Grette-Brulard-Polygones par exemple).

Donner vie au collectif, dans notre ville, c'est aussi l'engagement des associations que nous continuons à soutenir fortement. Ce sont plus de 8 M€ de subventions aux associations que nous verserons en 2023, tous domaines confondus. Notre collègue Carine MICHEL, qui est en lien quotidien avec le monde associatif, pourra apporter des précisions si nécessaire.

Pour renforcer le vivre ensemble, nous développerons également des zones de circulation apaisées et sécurisées (1,3 M€ en 2023), en laissant toute leur place aux modes doux et aux chemins piétons. Benoît CYPRIANI et Marie ZEHAF pourront répondre à vos questions et demandes de précisions sur la programmation de proximité que nous prévoyons en 2023.

Enfin, le quatrième pilier, fondamental en cette période de sécheresse hivernale, alors que l'année 2022 a été la plus chaude jamais mesurée en France : anticiper, adapter et agir pour le vivant. Nous lançons un nouveau programme d'économies d'énergie de près de 8 M€ qui amènera à la pose d'installations photovoltaïques, à la création de chaudières biomasse, à la récupération et à l'utilisation des eaux de pluie, au renforcement de l'électrification de la flotte automobile, etc.

Nous poursuivons également activement la lutte contre les îlots de chaleur et la création d'îlots de fraîcheur dans la ville, avec notre plan doté de 1 M€ par an. La végétalisation de la place de la Révolution, l'extension de la végétalisation de différents lieux dans notre ville, ainsi que la réalisation d'une étude sur le ruisseau de la Mouillère participeront à cet objectif et sont autant d'actions que pourront détailler, si vous le souhaitez, Fabienne BRAUCHLI et les collègues concernés.

Nous pouvons également souligner les travaux de construction du Jardin des Sciences. Enfin, agir pour la transition, c'est également agir pour la santé, lutter contre les pollutions avec le déploiement du plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens que Gilles SPICHER pourrait également vous présenter. En bref, ce sont de très nombreuses actions, comme vous pouvez le voir, qui sont inscrites dans ce projet de budget, qui illustre l'engagement quotidien constant de l'ensemble des élus de la majorité et des agents municipaux que nous tenions collectivement à remercier pour leur travail.

Pour financer ces actions, faisons un point rapide sur les recettes, elles aussi marquées par de nombreuses incertitudes.

La Ville de Besançon n'augmentera pas son taux de fiscalité en 2023. C'est un engagement que nous avons pris et que nous tenons cette année, même si cela n'est pas simple. Les particuliers et les bailleurs sociaux, supportant une augmentation déjà importante des bases historiques (7,1 % en 2023, après 3,4 % en 2022), nous n'avons pas fait le choix d'augmenter les taux en 2023, quand bien même la Ville connaît des contraintes financières particulièrement fortes.

Du côté des dotations de l'État, qui représentent 20 % de nos recettes de fonctionnement, non seulement elles n'ont pas été indexées sur l'inflation, mais leur évolution ne couvre même pas l'impact des mesures salariales prises par l'État, ce qui représente une perte de capacité financière pour les collectivités. À titre d'exemple, la dotation globale de fonctionnement est prévue en hausse de l'ordre de 500 000 €, pour un impact des décisions nationales en matière de ressources humaines de 2,4 M€. C'est un effet ciseau inédit que nous constatons en 2023, que nous avons su contenir pour continuer à agir, grâce à un effort réel sur les crédits courants des services et une mobilisation de notre épargne.

Dans le même temps, l'évolution des tarifs de la collectivité, pour 2023, a été plafonnée à 5 %, bien en dessous de l'inflation, pour garantir l'accès à toutes et tous au service public. Ce taux directeur de 5 % a été adapté en fonction des différents domaines, avec un principe d'accentuation, d'ici 2024, des tarifications sociales, comme nous le ferons et le mettrons en débat tout à l'heure concernant la

tarification du périscolaire. Cela permettra, aux familles les plus démunies, d'avoir un gain de pouvoir d'achat de 70 € par an.

Pour financer nos investissements, nous allons systématiquement rechercher toutes les subventions possibles. Le très bon travail de notre cellule dédiée nous permet d'obtenir en moyenne deux fois plus de subventions que les villes de la même strate. Nous intensifierons ces recherches, pour permettre à tous nos projets de voir le jour.

Avant de conclure, je voudrais remercier l'ensemble des collègues élus et des Services, en particulier les services de la Direction des Finances, pour la qualité des échanges et du travail fourni, pour les nombreuses heures qui nous ont été nécessaires pour vous permettre de présenter ce rapport ce soir. Je conclurai par deux points majeurs de vigilance en direction de l'État pour 2023.

Tout d'abord, concernant le projet de loi de programmation des finances publiques, qui devrait être discuté au premier semestre 2023. Le Gouvernement affiche sa volonté de remettre en place un dispositif de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, nommé « Pactes de confiance », qui sont en réalité des pactes de défiance à l'égard des collectivités. Fixer un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement à l'inflation diminuée de 0,5 % représente un minima, un effort pour les collectivités locales de 10 Mds€ et impliquera une baisse drastique des services publics municipaux, ce qui serait d'autant plus inacceptable dans le contexte actuel.

Le second point de vigilance concerne les recettes de l'État. Il faut stopper l'approche qui consiste à baisser la fiscalité, notamment des grands groupes et des plus fortunés. Les cadeaux fiscaux, ces dernières années, représentent 80 Mds€ de prélèvements obligatoires en moins depuis quatre ans, soit près de la moitié du déficit de la France. C'est ce qu'indique le dernier rapport de la Cour des Comptes, appelant le Gouvernement à préserver les recettes de l'État. Même le Gouverneur général de la Banque de France appelle l'État à préserver les recettes. Nous avons besoin, en tant que collectivité, de ces recettes et de cette redistribution par l'État. Pour les intérêts de quelques-uns, pour les intérêts de quelques grands groupes, pour les intérêts de quelques actionnaires, ce sont toutes les Françaises et tous les Français qui en payent le prix, et les collectivités également, et cela n'est pas acceptable.

Il est donc urgent de bâtir de réelles relations de confiance pluriannuelles entre l'État et les collectivités, fondées sur un dialogue sincère et franc. Nous y sommes prêts. Comme nous le démontrons dans nos Orientations Budgétaires, nos collectivités sont capables, comme l'ensemble des collectivités, de construire des budgets responsables et maîtrisés, tout en amplifiant les réponses sociales et environnementales. Notre projet de budget responsable et maîtrisé s'inscrit dans les fondements de la République sociale que le Gouvernement semble particulièrement oublier en ce moment. Il s'inscrit dans la filiation du préambule de la Constitution de 1946 et du Conseil national de la Résistance, qui a consacré les solidarités, le service public comme patrimoine de celles qui n'en ont pas.

L'intervention publique, la dépense publique sont des leviers forts de transformation. Ils sont les garants de l'équité et de la solidarité, quand elle sert le bien public, l'intérêt commun. C'est cet idéal de République écologique et sociale que nous portons collectivement avec notre équipe municipale et que nous avons décliné dans ce projet de budget 2023.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci pour cette présentation complète. Je propose que le débat s'ouvre.

Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci Madame le Maire. Dans un premier temps, nous voudrions bien sûr remercier les Services pour la qualité du travail fourni et des documents qui nous ont été adressés.

Ce rendez-vous annuel de présentation des Orientations Budgétaires de la Ville de Besançon est un moment fort pour la collectivité. Il serait intéressant de revoir, à notre sens, les modalités de débat, car 2 x 5 minutes pour plus de 210 M€, là où d'autres collectivités y passent une journée, nous trouvons cela « léger ». Passons tout du moins sur ce point de règlement, néanmoins gênant.

Dans la période de bouleversements importants que nous traversons, les prévisions budgétaires sur le long terme sont sans cesse remises en cause. Ce n'est pas la première fois, mais l'incertitude atteint un niveau jamais connu et on ne peut rendre l'imprévisible, prévisible. Mais la situation nous impose d'être réactifs et nous devons disposer d'une feuille de route politique et financière claire sur la durée du mandat.

Je noterai tout d'abord que le vote du budget est décalé sur le mois d'avril. Pourquoi un tel décalage, alors que la réglementation nous permet d'ajuster les prévisions au cours de l'année par des DM et que, depuis décembre, nous avons les contours du projet de Loi de Finances 2023 ?

Cela doit permettre, certes, d'intégrer les impacts de la Loi de Finances 2023, quoi que... Vous mentionnez, en termes de recettes, ne pas avoir intégré les dispositifs d'atténuation des coûts liés à la hausse des dépenses énergétiques par exemple. Mais ce décalage dans le temps ne conduit-il pas surtout à retarder les engagements de la collectivité et les décisions en matière d'investissements ? J'y reviendrai par la suite.

Je soulignerai ensuite que le premier objectif des orientations présentées dans votre budget est – je vous cite – : « d'agir pour le climat et le vivant ». On ne peut qu'adhérer à cette formule. Je salue volontiers l'engagement de la collectivité vers la transition écologique, par la certification du plan d'action de la Ville de Besançon par le Comité national de label Cit'ergie, dont vous citez quelques exemples. Mais le budget ne peut être qu'écologique. Ce n'est pas le tout de faire des incantations quand on voit comment l'idéologie punitive prend le pas au détriment des Bisontins.

Nous refusons – vous le savez – votre écologie de la contrainte que vous imposez partout et tout le temps aux Bisontins. Que l'on rénove trois écoles, nous en sommes d'accord, avec Viotte, Butte et Boichard. Que vous développiez des centrales hydroélectriques comme nous l'avions porté dans le cadre de notre projet municipal de 2020, que vous n'aviez pas forcément évoqué, nous le partageons bien sûr.

Mais par contre, nous refusons sans détour vos requalifications de voiries, dont on voit les effets dévastateurs sur la fluidité des déplacements et qui viennent ralentir l'activité économique de notre territoire. D'ailleurs, pour les écoles, puisque je les ai évoquées précédemment, puisque nous sommes sur le sujet, nous avons proposé depuis très longtemps la construction d'une nouvelle école à Planoise. Planoise, ce sont cinq écoles élémentaires, avec 1 502 élèves, soit l'équivalent de cinq petits collèges. Il est temps d'avancer sur ce sujet.

Ce budget de plus de 210 M€ doit prendre en compte la vitalité industrielle et économique de notre belle cité, le soutien aux commerçants dans un centre-ville qui porte des inquiétudes, avec un soutien appuyé au milieu associatif. Au regard de ce qui arrive au centre-ville, nous souhaitons que soit créée une Commission spéciale à laquelle nous souhaitons participer pour aborder les mauvaises nouvelles de ces dernières semaines. Gouverner, c'est prévoir, et il nous faut agir avant d'être contraints de réagir et qu'il ne soit trop tard. Je parle bien entendu des Galeries Lafayette, mais aussi des autres lieux connus de la place qui ferment. Besançon est une ville vivante, active, bouillonnante comme vous l'écrivez. Ce n'est pas de l'écrire que cela va en faire une réalité.

Vous citez en exemple, comme soutien au tissu associatif, la mise en place d'un budget participatif. Noble cause, mais est-ce que cela sera nécessaire si tout est imposé, si tout est ficelé d'avance et que seule votre idéologie l'emporte et que ce n'est pas le choix que l'on veut au niveau des Bisontins ? Je vous fais le relais de la parole des Bisontins sur cette phrase.

Prenons également la vie dans les quartiers. C'est le tissu associatif qui assure la cohésion entre les citoyens et qui assure le lien, le soutien aux populations. Est-il encore possible de vivre sereinement dans certains quartiers, comme par exemple à Planoise qui est confronté à la grande délinquance qui gangrène la cité ? Quels sont les moyens mis en place par la Ville en matière de sécurité ? C'est à peine évoqué dans les Orientations Budgétaires. Quels sont les moyens attribués à la Police municipale pour assurer la sécurité des Bisontins ? Comme à votre habitude, vous vous défaussez sur l'État en vous dédouanant.

Mais, Madame le Maire, vous avez déjà capitulé, renoncé malheureusement sans combattre. Il faut lutter et nous vous le demandons. La seule chose que nous voyons dans ces Orientations Budgétaires est : « On va faire un travail de redistribution des caméras sur le territoire ». Comprenez : « On ne développe pas la vidéoprotection qui nous aide pourtant au quotidien à résoudre les affaires et à prévenir, mais on va déshabiller certains secteurs pour en habiller d'autres ». Cela veut dire quoi, cette mesure ? Vous reculez et refusez de voir la réalité en face.

Avant que vous ne me coupiez la parole, sans hésitation, vous me trouverez à vos côtés...

Mme LA MAIRE : Vous avez raison, je n'avais pas vu que les 5 minutes étaient passées. Vous reprendrez la parole tout à l'heure sur la question de la sécurité. Je vous y invite.

M. Ludovic FAGAUT : Je peux juste terminer ? Il reste 4 phrases.

Mme LA MAIRE : Non, c'est 5 minutes, et c'est vous qui m'avez rappelé les règles, et vous avez bien raison.

S'il vous plaît, est-ce qu'il y a d'autres prises de parole maintenant sur les Orientations Budgétaires ?
Madame VARET.

Mme Claude VARET : Merci Madame le Maire.

Je vais peut-être compléter un peu les propos de Ludovic FAGAUT. Je vais revenir sur ces Orientations Budgétaires, sans rappeler que vous les asseyez sur quatre piliers. En revanche, pour favoriser le dynamisme et la vitalité de Besançon, et encourager l'économie locale, nous restons plus que perplexes.

Pour vous, l'activité et le dynamisme de la Ville se traduisent par le nombre d'associations et la faiblesse de la vacance commerciale. Pour vous, le dynamisme de la Ville repose donc sur l'organisation d'événements sportifs et culturels de grande ampleur. À ce titre, vous dites vouloir soutenir fortement la vitalité et l'attractivité, notamment commerciale, dans les quartiers au centre-ville. Votre budget dédié au commerce, de l'ordre de 300 000 €, concerne les opérations confiées à l'OCAB (Instants Gourmands, Marché de Noël, Samedis Piétons) qui existent depuis plusieurs années, tout comme les braderies et marchés.

Votre vision de la redynamisation de l'attractivité du centre-ville passe par les projets de requalification à partir du patrimoine et des espaces existants. Pas un mot sur le commerce : à croire que c'est un mot tabou. Et pourtant, la presse bisontine se fait l'écho des économies locales en souffrance. On pourrait perdre de nombreux emplois.

Quoi d'autre pour favoriser le commerce, pour rendre la ville plus dynamique et attractive ? Rendre les parkings du centre-ville gratuits pour permettre aux Bisontins de faire quelques courses ou déjeuner pendant la pause méridienne ? Non, au contraire, les policiers municipaux verbalisent et repoussent d'autant la clientèle. Vous pensez qu'il convient de fermer la circulation sur certains axes, de mettre des rues en sens unique, d'aménager des rues ou des places en supprimant des emplacements de parking ou des sens de circulation. Cette politique visant à faire du centre-ville un village ne fait qu'éloigner les Bisontins du centre-ville, lesquels vont s'agglutiner dans les zones commerciales.

Le taux de vacance commerciale dont vous êtes fière (5 % alors que d'autres villes sont à 9 %) ne traduit que l'installation de commerces qui pourraient n'être qu'éphémères (vente de CBD, fast-food de tous genres, commerces d'alimentation en vrac), qui satisfont une clientèle vivant au centre-ville, mais qui ne représente aucune attractivité.

Le commerce à Besançon est l'angle mort de vos Orientations Budgétaires. Je sais : « compétence GBM », mais GBM ne peut pas tout faire, il s'agit d'une compétence partagée et la Ville est aux abonnés absents. On ne peut que le regretter.

Mme LA MAIRE : Vous avez terminé ?

Je m'interroge toujours sur la politique d'attractivité que vous menez ici dans cette enceinte. Je tiens quand même à signaler une chose pour laquelle nous étions tous d'accord lorsque nous avons mis en place une réunion qui réunissait la CCI, la CMA, l'UCB, l'OCAB et l'association qui rassemble les bars et restaurants. Tout le monde était d'accord pour dire une chose : quand on traverse des moments de mutation comme on est en train d'en vivre au niveau « commerce », il est bien certain que ce qui est essentiel est de donner envie justement au renouvellement des enseignes, qui ont envie de venir dans les villes qui sont attractives. Si, demain, certains s'intéressent aux propos que vous tenez dans ce Conseil Municipal, je pense que pour refouler, rebuter, faire fuir toute personne qui aurait envie de venir à Besançon, vous êtes les grands ambassadeurs de cette approche complètement négative.

Je tiens quand même à le dire parce que c'était l'une des grandes conclusions de cette réunion que nous avons faite tous ensemble en matière de commerce. Vous êtes des ambassadeurs pour faire fuir toute personne de notre territoire. J'avoue, dans tous les cas, que je ne comprends pas votre stratégie. Je pense que vous confondez le fait de remettre en cause une approche que nous pouvons avoir. Vous avez le droit de ne pas penser de la même façon que nous, vous avez le droit d'envisager les choses et vous avez le droit de l'exprimer. Mais ce que vous exprimez surtout est un message d'un négatif... Vous niez par exemple l'installation de nouvelles cellules commerciales qui se renouvellent. La CMA et la CCI nous disaient que l'on pouvait s'apercevoir que les commerces qui s'installent aujourd'hui à Besançon sont des commerces qui ont cherché à innover, à envisager d'autres produits, d'autres offres,

d'autres façons de travailler avec les clients. C'est donc extrêmement étonnant de vouloir nier la dynamique de nos entreprises. Les chefs d'entreprise, les commerçants qui s'installent aujourd'hui sont des gens qui ont envie de répondre à cette mutation, d'apporter justement de nouvelles formules. Je suis très heureuse que notre ville soit justement l'endroit où ils ont l'envie de s'installer. C'est pour cela que nous sommes, aujourd'hui, sur une vacance historique, puisque cela faisait très longtemps que nous n'avions pas eu de vacance aussi basse.
Je vous propose maintenant de donner la parole à Madame WERTHE.

Mme Christine WERTHE : Merci Madame la Maire. Besançon est labellisée « Terre de jeux 2024 » qui donne à la Ville un grand prestige et qui permet de s'engager dans la belle aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques ; prestige fortifié par l'arrivée de la flamme olympique au Parc de la Gare d'Eau qui aura traversé certains quartiers de Besançon. Ce label permet aux collectivités et aux structures du mouvement sportif d'accéder à des opportunités tout au long de l'olympiade, jusqu'en 2024. Dans ces Orientations Budgétaires 2023, vous annoncez que les animations autour du label « Terre de Jeux » et des partenariats pour la préparation des JO s'amplifieront dans les quartiers. Nous sommes à moins d'un an des Jeux, c'est désormais imminent.

Après toutes ces bonnes intentions, concrètement, quels sont les axes, les pistes que vous proposez qui sont engagés dans les quartiers ? Avec quels fléchages ? Combien en termes d'appels à projets ? Combien en termes de communication ?

Nous devons prendre toutes les initiatives en matière de préparation et de promotion de l'image de Besançon à cette occasion. Aussi, nous, opposition bisontine, nous proposons de ramener de l'humain, de montrer ce qu'il se passe dans nos treize quartiers ; l'occasion de mettre en valeur les forces vives qui sont la fierté de Besançon. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Karima ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Merci Madame la Maire.

À la lecture de ce rapport, on ne peut que constater que les Orientations Budgétaires se succèdent et qu'on y retrouve les mêmes contradictions que les années précédentes.

Il y a bien sûr des points positifs. L'exemple le plus marquant : la rénovation des espaces sportifs, des écoles, des crèches. C'est par essence l'investissement pour l'avenir, pour les jeunes, pour l'éducation. On ne peut que s'en féliciter.

Mais l'État est toujours chargé de tous les maux ; alors que son intervention est conséquente, que ce soit dans les domaines de sa compétence (l'hôpital, l'Université, la sécurité, le Contrat de Ville, le renouvellement urbain), alors que les dotations de fonctionnement constituent une part non négligeable de votre capacité d'action, alors que ces dotations sont stables voire en augmentation, notamment la dotation de solidarité urbaine. D'ailleurs, il faut attendre la page 43 sur les 50 pages du rapport pour qu'il y soit fait timidement référence.

Cela vous dérange-t-il, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs de la majorité, de reconnaître que l'État est sans cesse présent à vos côtés et accompagne vos projets ?

Un exemple de contradiction manifeste : vous ne ratez jamais une occasion de rappeler la hausse des points d'indice des salariés de la Ville, de leur impact sur les dépenses de fonctionnement. Cette revalorisation des points d'indice, que nous saluons, n'est-elle pas indispensable pour soutenir le pouvoir d'achat et pour lutter contre la vie chère ?

Autre exemple de contradiction : vous déplorez la hausse des coûts de l'énergie, son impact sur les finances de la Ville, ce qui -je vous l'accorde- est une réalité. Mais faut-il rappeler, Madame la Maire, que lorsque des partis de votre majorité exerçaient le pouvoir nationalement, ils avaient voté à l'Assemblée nationale la progressivité de la taxe carbone dans la loi de transition énergétique de 2015 ? Que cette trajectoire, dont la majorité de l'époque était l'initiatrice, a été supprimée en 2019 sous la pression du mouvement des Gilets Jaunes ? Apparemment, à cette époque, en 2015, vous vous souciez assez peu de la vie chère, de la répercussion de mesures qui étaient prises sans tenir compte du pouvoir d'achat des plus modestes. Il est facile aujourd'hui, pour ne pas dire « démagogique », alors que la hausse des coûts de l'énergie provient de la situation géopolitique mondiale, de dénoncer les méfaits de la vie chère.

Dans ces Orientations Budgétaires, une nouvelle fois, rien n'annonce une évolution de votre doctrine en matière de sécurité publique, en particulier pour ce qui concerne la formation, l'évolution des

missions de la Police municipale. Qu'en est-il vraiment de vos intentions en matière d'extension de la vidéoprotection, de l'augmentation des effectifs de la Police municipale ? Vous attirez notre attention à de multiples reprises sur vos qualités d'échange, d'écoute avec les Bisontines et les Bisontins. Il semble que vous fassiez la sourde oreille lorsqu'il s'agit d'entendre leurs inquiétudes légitimes face aux actes de violence qui se banalisent partout -je dis bien *partout*- dans notre ville.

En page 18 du rapport, vous abordez le « Fonds Vert ». Ce fonds de l'État de 10 à 15 M€ pour le Département du Doubs sert à accélérer la transition écologique, donc à Besançon aussi, grâce à des financements à hauteur de 30 % des projets dans les collectivités. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la manière dont vous pensez solliciter cette enveloppe ? Sur quels projets ? Et ce, dans l'intérêt du mieux-vivre des habitants de Besançon et de la santé de la planète.

Madame la Maire, les Bisontines et les Bisontins attendent de vous, de votre majorité, une forme d'objectivité, de tempérance face aux défis qui engagent notre Ville. Une forme de convergence des efforts avec l'État, avec les autres collectivités territoriales, dans l'intérêt de notre Besançon, loin des critiques éternelles et des polémiques. Une forme d'union sacrée dans une période que nous savons à la fois complexe et difficile.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, pour que l'on puisse vous apporter des éléments ?

Madame LAMBERT.

Mme Marie LAMBERT : Merci. Parmi les différents projets de ces Orientations Budgétaires, j'aimerais m'arrêter quelques instants sur la question des crèches et en particulier la construction d'une crèche au sein du site Viotte. La façon dont sont rédigées ces OB, tout comme l'était le rapport qui nous avait été présenté le 19 mai 2022 sur ce même projet, laisse à croire que la Ville va augmenter son offre de berceaux. Or, Madame l'Adjointe en charge de l'Éducation en conviendra, puisque je reprends des éléments donnés par elle : « Pas de nouvelle place créée avec cette nouvelle crèche. Les 65 berceaux qu'elle accueillera émaneront de redéploiements issus d'une crèche qui ferme d'autres établissements déjà trop densifiés ».

La première fois que nous avons débattu de ce projet, j'avais posé plusieurs questions et certaines n'avaient pas obtenu de réponse. Au moment où nous évoquons les moyens de la collectivité et leur ventilation pour l'année à venir, et donc les moyens des Bisontins, j'aimerais que soit clarifié un point et donc que vous m'apportiez une réponse que je n'avais pas eue l'année dernière : les places de la crèche Viotte seront-elles bien destinées à des familles Bisontines, sans impact des agents non Bisontins du pôle administratif tout proche ? En clair, est-il prévu, d'une façon ou d'une autre, de réserver des places pour les enfants des agents du pôle administratif et donc potentiellement de demander aux contribuables bisontins de payer pour des places de crèche qui ne leur bénéficieront pas ?

Mme LA MAIRE : S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole...Hasni.

M. Hasni ALEM : Merci. C'était une intervention sur la question des Orientations Budgétaires, mais avant, je tiens quand même à réintervenir sur la question du commerce, vu ce qui est en train de se passer avec les Galeries Lafayette. C'est pour dire le soutien fort aux salariés qui sont victimes d'un patron qui a des méthodes quasi mafieuses ; il faut le dire vu ce qu'il est en train de faire. On les soutient et on était avec eux la semaine dernière.

On était auprès d'eux la semaine dernière, lorsqu'ils se mobilisaient devant les Galeries Lafayette. Les élus de la majorité étaient avec eux ; on n'a pas vu d'autres élus qui étaient auprès d'eux. La lutte pour le commerce se fait aussi avec les salariés, c'est le plus important avant toute chose.

Mme LA MAIRE : Pardon, s'il vous plaît, on respecte la parole des uns et des autres.

M. Hasni ALEM : J'ai remarqué, quand je parle, qu'il y a souvent des gens qui essaient de me couper ! Je ne sais pas pourquoi. Peut-être qu'il y a des soucis avec moi, je ne sais pas.

On va revenir maintenant sur la question des Orientations Budgétaires. Il y a plusieurs choses qui ont été dites. L'élément sur lequel je pense qu'il faut que l'on intervienne de manière forte est la question de l'énergie, cela a été abordé. On aborde le fait que les prix de l'énergie ont fortement augmenté, mais la question -qui n'a pas été mise en avant- est la responsabilité. Pourquoi est-ce qu'il y a cette augmentation ? Il y a bien entendu la guerre en Ukraine, l'augmentation systémique des prix de l'énergie, etc., mais il y a un élément qui n'a pas été mis en avant, qui est la libéralisation du marché de l'énergie. Cette libéralisation, qui est un choix politique, n'est pas une fatalité. Cela amène à cette

augmentation extrêmement forte des prix de l'énergie, qui a des conséquences concrètes et fortes sur notre budget. Récemment, on a appris par exemple que TOTAL avait récupéré entre 6 et 8 Mds€ d'EDF grâce à ce système-là, donc on se retrouve dans une situation où les prix de l'énergie n'arrêtent pas d'augmenter. Concrètement, cela amène à des problèmes.

Dans les Orientations Budgétaires, on fait part, pour avoir un budget responsable, de la nécessité que l'on a de baisser les crédits de service de 2 %, ce qui aura des conséquences concrètes ; il faut le dire. Si l'on ajoute, en plus, la question de l'inflation, cela veut dire que l'on est sur une baisse de presque 10 % en coût réel des crédits de service, ce qui est une baisse extrêmement forte, qui risque, à terme, si aucune solution n'est trouvée, de poser souci et de mettre en péril les services publics. C'est quelque chose contre lequel on souhaite lutter le plus fortement. Cela a été dit précédemment, mais les services publics sont le principal bouclier social qui existe en période de crise. Malheureusement, on a l'impression que la crise est en train de devenir la normalité dans le système économique actuel. Il faut donc vraiment préserver ce service public.

Si l'on continue sur ce chemin avec des augmentations de plus en plus fortes et une action de l'État qui est complètement incompréhensible... On parle par exemple de l'amortisseur électricité dans le rapport, mais on n'arrive pas à comprendre si, oui ou non, on est dedans. C'est d'une incompréhension totale et les associations d'élus ont mis en avant le fait que l'on n'arrivait pas à avoir une prévisibilité sur cet amortisseur énergie.

Ainsi, si l'on n'avance pas sur ces questions-là, sur cette sortie du marché de l'énergie, on va se retrouver dans un cercle vicieux avec, d'un côté, du fonctionnement qui sera de plus en plus faible, des services publics qui vont baisser et donc une plus grande précarité. À terme, cela va justement entraîner dans ce cercle vicieux moins de services et plus de précarité, etc. On regrette fortement que l'on n'ait pas fait ce qu'ont fait les artisans et les boulangers, que les différentes collectivités locales ne soient pas montées au créneau plus fortement, justement au niveau de l'État pour permettre que ces conséquences soient fortement amoindries. Les artisans et les boulangers l'ont fait, on espère que cela avance et on espère que l'on pourra aller sur ces voies-là à l'avenir pour avancer sur cette question-là. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Élise AEBISCHER.

Mme Élise AEBISCHER : Merci Madame la Maire. Déjà, je réponds à l'invitation de mon collègue Anthony POULIN qui invitait les différents collègues élus à intervenir sur différents sujets. Ce Débat d'Orientations Budgétaires est une œuvre collective, chacun dans sa délégation.

Je voulais revenir sur le point des ressources humaines, qui est quand même la richesse de notre collectivité. On est une collectivité -on l'a déjà répété à plusieurs reprises- de proximité, de services rendus à la population. Pour ce faire, on a besoin d'agents.

Sur la question du débat avec l'État sur : « Il faudrait être reconnaissant du dégel du point d'indice », pour répondre à Madame ROCHDI, oui, évidemment on parle régulièrement du dégel du point d'indice. Oui, c'est une mesure qui va dans le bon sens. On a besoin de solutions structurelles pour les agents de la Fonction Publique, et cela passe effectivement par ce dégel du point d'indice, parce que l'on a constaté, ces dernières années, que l'on était de plus en plus vers des mesures d'individualisation des parcours professionnels de la Fonction Publique (il faut choisir entre telle ou telle catégorie). Cela fait effectivement partie des réponses structurelles dont on a besoin.

Ce que l'on a critiqué, par contre, c'est la méthodologie. On est plusieurs autour de la table (France Urbaine), avec toute la coordination des employeurs territoriaux où, pour la construction de nos Orientations Budgétaires de l'année dernière, on aurait voulu avoir plus de dialogue avec le Gouvernement sur un calendrier, sur des montants, pour accueillir cette bonne nouvelle de la meilleure façon possible.

On est d'accord, c'est une réponse structurelle importante, mais il faut toujours savoir anticiper. L'exemple le plus récent sur lequel on pourrait revenir est sur le taux de cotisation à la CNRACL que propose l'actuelle réforme du mouvement des retraites. Ce que l'on demande, nous, en tant qu'employeurs territoriaux, c'est de la visibilité, de l'équité, de la justice. Même si, au final, si l'on revient sur le dégel du point d'indice, cela rend service à nos agents et cela augmente leur pouvoir d'achat. Je crois que, ces dernières années, les fonctionnaires ont été très mal menés, que ce soit par les débats politiques, philosophiques, ce « fonctionnaire *bashing* », par cette situation injuste qu'ils ne voyaient pas leur rémunération augmenter. Là, c'était plutôt sur la partie indiciaire.

Depuis la mise en place du RIFSEEP, plus de 1 M€ ont été mis sur la table, en tout cas dans notre collectivité, sur la partie du régime indemnitaire, avec une revalorisation des régimes indemnitaires il y

a un an. Ce sont beaucoup de politiques menées. Malgré les 1,7 M€ de mesures nationales qui nous sont effectivement imposées, mais qui vont dans le bon sens, on a voulu ajouter encore plusieurs centaines de milliers d'euros parce que les conditions de travail de nos agents sont l'une de nos priorités aujourd'hui. C'est à la fois de la création de postes, parce que nous avons besoin de plus de service public. Dans les Orientations Budgétaires ou dans le débat budgétaire, je ne sais plus lequel, vous nous avez déjà reproché de faire exploser le nombre d'emplois permanents dans notre collectivité, mais dites-nous quels postes que nous avons créés en 2022 étaient non essentiels à la bonne tenue de nos services publics ? Sur les 19 postes créés l'année dernière dans la Direction de l'Éducation, lesquels n'ont pas été utiles ? En plus, la grande majorité étaient des emplois d'animateurs (emplois spécifiques). Il me semble que vous l'avez voté. Sur la question de la création de postes à la Citadelle, on est tous d'accord pour dire que c'est un édifice très important pour notre vie culturelle et touristique. À la Direction Prévention des risques urbains, on sait que l'on a de plus en plus de nouvelles réglementations qui incombent aux communes. Sur la création des 8 postes à la Direction Petite enfance, pour renforcer le volet de remplacement et pour pouvoir assurer un accueil des petits Bisontins et Bisontines en crèche, lesquels étaient inutiles ?

Nous, effectivement, on a fait des choix. On a fait des choix de création de postes. On a fait des choix aussi pour retravailler sur les conditions de travail dignes de nos agents. Anthony POULIN l'a cité, il y a ce travail que nous sommes en train de finaliser sur l'acte 2 du travail sur les animateurs périscolaires. On avait déjà investi 320 000 € pour augmenter leur temps de travail. Là, on a voulu faire un volet un peu plus tourné vers les animateurs référents. Ce sont effectivement 100 000 € pour augmenter le temps de travail des animateurs référents de 55 à 60 %. Ce sont 100 000 € d'heures supplémentaires que l'on crée pour que des animateurs périscolaires puissent s'en saisir et proposer différents projets pédagogiques, plus de pouvoir d'achat de fait pour eux et encore plus de travail pédagogique intéressant lors de nos temps périscolaires.

C'était donc important pour moi de revenir sur ces différents points. C'est aussi la professionnalisation des animateurs référents, auxquels on va proposer davantage de formations pour celles et ceux qui le souhaitent, notamment BPJEPS ou autres types de formation. C'est l'augmentation de la capacité de la restauration scolaire, cela inclut la création d'un poste pour accueillir des enfants à besoins particuliers.

C'était important pour moi de revenir sur cette chose-là.

Je n'ai plus que 10 secondes, je voulais revenir sur le recensement et faire une digression, mais je reviendrai peut-être dans une deuxième intervention.

Mme LA MAIRE : Très bien, merci. Frédérique BAEHR.

Mme Frédérique BAEHR : Merci Madame la Maire. Je voulais intervenir sur le commerce au centre-ville, parce que je commence à être un petit peu agacée par le petit refrain : « Le commerce au centre-ville est mort, ça ne va pas ». Plus grave que cela, ce sont les commerçants eux-mêmes qui s'en agacent puisqu'ils s'en ouvrent à moi.

Notre commerce de centre-ville fonctionne bien. Pour preuve, effectivement, le taux de vacance qui est quand même un chiffre à prendre en compte ; les commerces ne sont pas constitués que de CBD ou kebabs, puisque nous avons eu dernièrement l'installation d'un magasin de scooters électriques « Silence by Chopard » dans la rue des Granges ou une librairie de seconde main ou encore des magasins d'habillement.

Une autre preuve, également du bon fonctionnement de notre commerce, c'est qu'à chaque édition des « Samedis Piétons », ce sont plusieurs milliers d'euros qui sont redistribués dans notre commerce local. À l'heure où les chambres consulaires diminuent leurs aides, la Ville a choisi, elle, de maintenir ses subventions, notamment à l'OCAB au même taux que l'année dernière. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Nicolas BODIN.

M. Nicolas BODIN : Plusieurs éléments sur ce budget. Depuis le début du mandat, les crises se suivent : on a eu la crise du COVID, celle des matières premières, celle de l'Ukraine, celle de l'énergie. Et je relisais hier soir le débat que nous avons eu il y a un an sur les Orientations Budgétaires, et à l'époque, on nous a annoncé une inflation de 2,8 %, et finalement, on a réalisé 6,8 %.

Et je disais deux choses : j'espère que dans les années futures, nous ne devons pas payer à la fois le « quoi qu'il en coûte » et à la fois la crise de l'énergie.

De ce point de vue-là, je suis assez inquiet, puisque je constate un an après que, globalement, on est bien parti pour que ce soit le cas.

Depuis plusieurs années, on a eu la suppression de différentes taxes, je l'ai déjà dit : la Taxe d'habitation, la CVAE, la taxe sur l'audiovisuel, les mesures d'exonération fiscale comme l'Exit tax et la Flat tax, et quand même le résultat de tout ça, c'est globalement que les 500 plus grandes fortunes françaises ont doublé leurs richesses en cinq ans, et que le nombre de pauvres atteint 10 millions en France.

Imaginez quand même que les cinq plus grandes fortunes françaises représentent l'équivalent de 28 millions de Français en termes de richesse. C'est la conséquence, globalement, de certaines politiques qui sont menées depuis cinq ans.

Par ailleurs, dans ce contexte-là, la Ville de Besançon réussit à voter un budget équilibré, ce qui n'est pas le cas de l'État. Donc il y a le vote du budget équilibré avec une non-augmentation des taux d'imposition depuis 12 années pour la Taxe foncière et depuis 14 années pour la Taxe d'habitation, en maintenant pour autant une capacité de désendettement extrêmement faible puisqu'elle est inférieure à quatre années.

On nous dit : « *Le budget est purement écologique, dogmatique* » ; moi, ce n'est pas ce que j'ai retenu. Il y a beaucoup de projets qui ont été cités, je vais quand même vous les rappeler rapidement : d'une part, au niveau social, c'est l'augmentation du budget de nouveau de 1,5 % comme ce sera le cas sur les années futures.

C'est le grand succès, par exemple, des Tickets Loisirs, c'est la réouverture cette année du musée de la Résistance, c'est l'ouverture de la base Outdoor qui est quand même un nouveau projet sur le site de La Rodia, c'est la poursuite du NPRU à hauteur de 180 M€ sur le quartier de Planoise, et on voit lorsqu'on se rend à Planoise, que le quartier est en train de bouger. C'est la réhabilitation et la poursuite de la réhabilitation des crèches et des écoles.

Donc, effectivement, si on veut tout dépeindre en noir, eh bien, faisons confiance à « Besançon Maintenant ». Mais, il faut imaginer que ce que vous décrivez de la Ville de Besançon, ce n'est pas forcément le ressenti des Bisontins, et ce n'est surtout pas attractif globalement pour les investisseurs privés extérieurs.

Sur le domaine du commerce, ce domaine est en train de vivre une révolution pour différentes raisons. D'une part, il y a l'aspect « inflation », le fait que, globalement, il y ait beaucoup de franchises dans énormément de centres-villes, alors je me suis interrogé sur le problème : parlons des Nouvelles Galeries.

Les Nouvelles Galeries, ça concerne 24 magasins en France, donc j'ai regardé la couleur politique des différents maires de ces 24 communes. Malheureusement pour vous, 18 de ces maires sont de droite. 18 sur 24. J'en citerai quelques-uns : le maire de Cannes, qui est quand même président de l'Association des Maires de France, le maire de Belfort, le maire de Caen, le maire de Toulon, le maire d'Agen, le maire de Montauban, etc.

Donc, il n'y a pas globalement à gauche d'absence de gêne en ce qui concerne la politique du commerce. Le taux de vacance sur la Ville de Besançon est extrêmement faible au centre-ville, 5 à 6 %. C'est un taux extrêmement faible, beaucoup plus faible dans les villes de la même strate, et on doit absolument s'en réjouir et ne pas crier constamment au scandale en disant que ces chiffres sont totalement erronés.

Un autre chiffre, c'est le taux de rotation qui est de 20 à 25 %, et qui, là aussi, est totalement dans la moyenne nationale des villes de la même strate, et comme le disait ma collègue, il y a un très bon article de *l'Est Républicain* de la semaine dernière qui montrait que de nouveaux magasins vont ouvrir sur des thématiques très différentes de celles que vous avez évoquées -à la fois uniquement le CBD ou uniquement la vente de kebabs-, puisque vous avez vu qu'il y aura également un glacier qui va arriver, un magasin de restauration japonaise, les scooters électriques, une librairie de deuxième main, etc.

Mais ce modèle du commerce est en pleine évolution, d'une part, avec l'apport du numérique, et c'est une révolution, et globalement, nous sommes tous acteurs à notre niveau de cette révolution-là, donc, faisons en sorte de consommer localement, et ça, c'est une responsabilité de chacun d'entre nous.

Également le marché de la seconde main. Le marché de la seconde main a quand même une différence, c'est le fait qu'il n'y ait pas de TVA sur le marché de la seconde main, et donc, ça aura un impact économique fort. Donc on sent bien qu'il faut absolument soutenir le commerce de centre-ville.

Une réflexion est en cours au niveau de l'agglomération sur la limitation de l'extension des zones commerciales, et donc cette réflexion doit absolument être encouragée.

Voilà rapidement ce que je souhaitais dire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je propose de donner la parole à Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Oui, merci Madame la Maire. Je souhaiterais réagir aux propos tenus sur l'enseigne des Galeries Lafayette.

À titre personnel, je ne comprends pas ces sorties médiatiques ou ces propos ce soir qui rajoutent de l'incertitude à l'incertitude, de l'inquiétude à l'inquiétude des salariés.

Nous sommes bien face à une procédure de sauvegarde. Cela signifie que l'entreprise éprouve des difficultés, certes, mais qu'elle n'est pas en cessation de paiements. C'est une procédure qui donne les moyens : sauver l'entreprise, l'emploi des salariés et assurer l'épurement des dettes.

Alors, s'il vous plaît, ne condamnez pas les Galeries Lafayette ! On ne sauvera pas les emplois en rachetant les murs comme vous le proposez, Madame VIGNOT, on ne sauvera pas les Galeries Lafayette en insultant son patron comme vient de le faire Monsieur ALEM, on ne sauvera pas les Galeries Lafayette en donnant les couleurs politiques des maires dans lesquels les magasins sont installés. Mais soyons sérieux !

On sauvera les Galeries Lafayette si on ramène des clients au centre-ville, si on facilite le commerce, si on installe de la proximité avec les commerçants, si on rend le centre-ville plus attractif, si on multiplie nos animations, nos actions.

Alors, comme les Bisontins nous regardent, profitons-en : « Bisontines, Bisontins, allez faire vos achats au centre-ville, allez faire vos achats aux Galeries Lafayette ; vous y serez bien reçus, par des salariés compétents, par des salariés agréables et allez faire vos courses et vos achats au centre-ville. » Merci.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER, votre envolée nous fait penser que notre centre-ville va très bien et on est très fiers de ce centre-ville. C'est donc que vous me rejoignez dans l'analyse que je fais de cette grande dynamique.

Les Galeries Lafayette, et c'est vrai que c'est un vrai travail que nous faisons avec l'ensemble des experts en commerce, ça m'a amenée d'ailleurs à travailler -vous le savez d'ailleurs très bien- avec le directeur de cabinet d'Olivia GRÉGOIRE sur la problématique de cet homme d'affaires, on va le dire comme ça. Et donc, il a une dette extrêmement importante, ce qui a amené, justement, à cette mesure de sauvegarde.

Ce qui est certain, c'est que la semaine dernière, il n'y avait plus de facture pour payer, ne serait-ce que la réparation de l'escalator, donc tout va très bien dans ce magasin effectivement ; qu'il n'y avait plus de fournitures qui arrivaient, donc tout va bien dans ce magasin effectivement ; qu'en fait, ils étaient en face d'une incertitude extrêmement grave de la situation dans laquelle ils sont.

Donc, c'est vrai que la justice, en tout cas, le Tribunal de commerce, a pris les bonnes mesures aujourd'hui pour donner une chance à ces magasins, à ces sites, de trouver une voie s'il est possible de le faire.

Et d'ailleurs, comme Damien MESLOT l'avait fait, j'ai regardé les outils dont nous sommes dotés sur ce territoire pour voir dans quelle mesure, s'il devait y avoir quelque chose qui se termine dans de grandes difficultés, nous avons eu confirmation de la capacité que nous pourrions avoir à reprendre les murs. Et c'est bien ce qui a été dit et redit, c'est que même d'ailleurs dans la conférence de presse que j'ai faite hier, un journaliste me disait : « *Est-ce que finalement, vous préféreriez acheter les murs plutôt que quelqu'un vienne reprendre, s'il fallait reprendre l'activité ?* »

Nous ne sommes pas là pour nous substituer à l'activité économique. Nous avons des outils qui sont là pour accompagner l'activité économique, pour la soutenir, parfois, du coup, prendre des risques. Et en fait, travailler de façon intelligente avec l'ensemble des spécialistes du commerce.

Je tenais quand même à redire ça parce qu'il faut remettre les choses là où elles sont, et je sais que ce qui est important, c'est que nous soyons tous très mobilisés. Et d'ailleurs, cette proposition qui consistait à dire « *Est-ce que l'on peut voir si on peut envisager cette acquisition ?* ».

C'était une proposition, une sollicitation aussi des associations et de l'ensemble des acteurs du commerce sur le secteur, qui nous demandaient si nous avions, en tout cas, la structure qui allait bien. Nous avons les bons outils, les bons moyens et donc, aujourd'hui, nous laissons faire ce que la justice a décidé de faire, et nous suivrons attentivement le déroulé de ces temps de sauvegarde effectivement, et nous sommes d'accord avec vous. Nous faisons confiance au dynamisme de ce centre-ville qui va très bien et qui sait prendre les bonnes orientations pour sa mutation.

Je tiens à donner la parole maintenant à Pascale BILLEREY.

Mme Pascale BILLEREY : Les Orientations Budgétaires, c'est l'occasion quand même de rappeler un petit peu que nous sommes vraiment dans des Orientations Budgétaires très ambitieuses, et que, malgré le contexte vraiment compliqué -comme cela a été déjà appelé-, et notamment le refus du Gouvernement d'appliquer un bouclier tarifaire en faveur des collectivités, on va essayer de maintenir ce cap.

Et rappeler quand même les mots forts de ces Orientations Budgétaires : la solidarité, l'inclusion, l'accessibilité des services publics, agir pour le climat et le vivant, impliquer les habitants, soutenir les associations, amplifier le dynamisme des événements culturels et sportifs avec une économie locale renforcée.

Mais, en même temps, nous sommes bien conscients que malgré tous ces efforts, ce sont toujours les classes populaires qui souffrent quand même encore le plus de la crise écologique et sociale.

Et nos orientations doivent être très à l'écoute aussi de toutes ces familles pour qui l'écologie, le social ne font pas toujours bon ménage. Quand les fins de mois sont difficiles, on ne peut pas se permettre une alimentation bio ; quand les revenus du foyer sont faibles, il est plus difficile de réaliser les travaux énergétiques de son logement ou de remplacer son véhicule par un véhicule plus propre et moins polluant. Et on pourrait multiplier les exemples.

Ce que je veux dire par là, c'est que pour moi, vraiment, la question sociale, elle rejoint le souci de sauvegarder la planète et ses écosystèmes. Et plutôt que de présenter toujours l'écologie de manière très caricaturale, les habitants, et notamment les habitants des quartiers populaires, attendent vraiment des exemples concrets. On va dans leur vie quotidienne allier le social et l'écologie.

Donc, à titre d'exemple, on est déjà dans une bonne dynamique, c'est de développer encore davantage les transports en commun en assurant progressivement la gratuité.

Un service public de l'énergie, c'est la meilleure solution pour le climat comme pour le porte-monnaie. Des logements accessibles et rénovés, faciliter encore l'accès aux services publics par la gratuité partielle du musée, ce qu'on a fait sur le Ticket Culture, Ticket Loisirs, un service périscolaire, extrascolaire qu'on ne connaît pas forcément ici dans le cas de nos municipalités, mais qui mène un travail remarquable avec des associations d'éducation populaire pour, justement, former aussi nos enfants à toutes ces questions d'écocitoyenneté, de citoyenneté, de culture commune.

Je voudrais rappeler aussi qu'il y a un service de la Réussite éducative qui travaille quotidiennement avec les familles les plus défavorisées de notre commune, et ça a déjà été dit. Également, la tâche immense du CCAS qui, avec son budget qu'on a réussi à augmenter de 1,5 %, est fortement mobilisé aussi sur toutes les questions de précarité sociale et énergétique.

Mais pour amplifier tout cela, nous avons aussi besoin d'une politique nationale à la hauteur de ses ambitions afin de refonder notre modèle social et écologique. Nous assurer que l'accès aux biens et services de première nécessité ne soit pas un dû, en échange d'un travail épuisant, voire indécent, mais un droit.

L'enjeu de la « vie bonne » où l'on peut bien manger, se loger correctement, se soigner, se cultiver, se déplacer sans que cela ne coûte des fortunes, ce n'est pas une problématique réservée à une élite. Mais cela peut être un ressort très important du bien-être et de la culture populaire.

Mme LA MAIRE : Maintenant, je propose de donner la parole à Christophe LIME.

M. Christophe LIME : Les vraies difficultés qu'on a sur ce budget -Hasni l'a dit tout à l'heure-, c'est l'augmentation du prix de l'énergie. C'est essentiellement -Pascale vient de le dire- ce qui nous met en difficulté d'une façon assez importante.

Et Madame ROCHDI, quand vous dites que c'est la taxe carbone qui a fait augmenter les tarifs, vous l'avez dit juste après, elle n'est pas appliquée. Donc, l'augmentation... attendez, vous nous avez dit... c'est nous qui avons mis en place.

Alors, je rappelle aussi, si vous regardez bien, que la taxe carbone, en 2015, a été votée à l'unanimité des députés. On l'a tous oublié, y compris mon parti. Y compris mon parti ! Que tous, on avait voté la taxe carbone, et quand on a été devant les Gilets Jaunes, plus personne n'avait voté la taxe carbone. Est-ce qu'on est à peu près d'accord par rapport à ça ?

Donc, aujourd'hui, les difficultés qu'on a sur les domaines de l'énergie, c'est du marché avec tout ce que ça peut comporter, puisqu'aujourd'hui, et vous allez sur le site aujourd'hui de RTE, à cette heure-là, on importe de l'électricité... Et depuis le début de l'année, on n'arrête pas d'exporter de l'électricité. Donc, ça veut dire qu'on nous a dit « on a augmenté les tarifs parce qu'il n'allait plus y avoir d'électricité ». On nous a dit « on a augmenté les tarifs de gaz parce qu'il n'allait plus y avoir de gaz... » Vous savez qu'aujourd'hui, Engie va être obligé de diminuer ses stockages pour pouvoir les réalimenter en termes de réserve sur un certain nombre de choses. Donc l'énergie a baissé, sauf pour nous, pour les particuliers, pour les entreprises. C'est quand même assez étonnant ! C'est-à-dire que quand il y a une augmentation, ça augmente très très vite, mais quand ça diminue, ça diminue très très peu doucement.

Et tout à l'heure, Monsieur FAGAUT, vous avez dit : « *On a de la certitude* » ; mais oui, on a de la certitude puisque la semaine dernière, la Première ministre, au Comité des finances locales, a fait retirer le Décret d'application sur le bouclier tarifaire. Le bouclier tarifaire n'existe plus en France aujourd'hui sur les collectivités. Il n'existe plus ! Voilà.

Donc, ça veut dire qu'aujourd'hui, on ne sait pas si on va avoir une réduction d'un million, deux millions, trois millions, quatre millions sur un certain nombre de choses. Donc, il y a des discussions sur un certain nombre de points sur un certain nombre de choses.

Alors, déjà c'était une usine à gaz parce que ça fait plusieurs fois que je vais demander au service d'élaborer une stratégie pour savoir à peu près combien ça coûtait sur un certain nombre de choses, et donc, on est en difficulté par rapport à ces éléments-là. Et donc c'est vrai qu'il faut revenir à quelque chose qui soit régulé dans le temps. Les entreprises nationalisées de gaz et d'électricité, ça régulait l'énergie dans le temps, les hausses et les baisses.

Alors, ça veut aussi dire des inconvénients sur un certain nombre de choses, mais ça a au moins cet avantage.

Et puis je termine simplement parce que ça a été dit tout à l'heure, sur l'augmentation de la cotisation, la CNRACL qui n'est toujours pas enlevée. C'est quand même assez étonnant que le Gouvernement considère qu'il ne faut pas augmenter les cotisations employeur pour les entreprises privées, mais quand il s'agit d'augmenter pour les employeurs publics, ça ne lui pose aucun souci.

C'est 630 000 € pour une collectivité GBM, Ville et CCAS. Voilà. Sur une structure qui est équilibrée financièrement. Et aussi sur l'hôpital, Monsieur CROIZIER. Parce que je me rappelle un certain nombre de discussions, vous savez quand on avait demandé l'augmentation éventuelle du Versement Mobilité financé à un certain nombre de choses, vous vous étiez fortement alarmé sur ce qui allait se passer sur l'hôpital.

Je ne vous ai pas entendu cette fois-ci sur la même conséquence financière pour l'hôpital, d'avoir dénoncé la décision du Gouvernement d'augmenter le 1 %, puisque cette cotisation concerne aussi les hôpitaux.

Donc, ça veut dire qu'il ne faut pas que de temps en temps on conteste un certain nombre de choses qui vont mettre en difficulté un certain nombre d'hôpitaux, et après qu'on ne le remette plus en cause quand il s'agit d'avoir ses propres décisions.

Mme LA MAIRE : Très bien merci. C'est important de parler de choses extrêmement précises quand on prend la parole en public.

Juste d'ailleurs, en parlant de précision, pour qu'on ne se trompe pas, le Fonds vert pour le Doubs, c'est pour le Doubs, c'est 9 M€. Et ce Fonds vert a aussi une dimension qui est régionale, qui est donc une dotation de 22 M€ qui se divisera par huit départements. Donc voilà.

C'est juste pour donner les vrais chiffres dans lesquels nous nous trouvons aujourd'hui et qui sont bien sûr bienvenus. Je rappelle quand même que, quand on pense 9 millions de Fonds vert pour le Doubs, pour vous donner un instrument de mesure, vous expliquer la situation dans laquelle nous nous trouvons quand on pense « transition » et « accélération », on est d'accord ? « Accélération ».

Ce que vous explique notre Adjoint aux finances, c'est que nous avons décidé, cette équipe-là, de mettre 60 M€ sur la transition énergétique du Plan Écoles et crèches, c'est-à-dire, 10 M€ par an. 10 M€ par an. Alors que là, arrivent comme étant un facteur d'accélération, 9 M€ pour le Doubs en entier.

C'est juste pour qu'on se donne des éléments de mesure parce que souvent, beaucoup de personnes parlent de millions, de centaines de milliers d'euros, etc., et on ne mesure plus ce que ça représente et comment on peut savoir si vraiment on est dans une forme d'accélérateur.

Donc, je rappelle, je suis très heureuse que cet argent arrive sur ce territoire, c'est important. Pour autant, on voit bien que c'est largement en dessous des besoins abyssaux que nous avons au vu du retard en matière de transition énergétique dans laquelle nous sommes et que nous avons portée depuis très longtemps, haut et fort, en particulier dans l'implication que nous avons, justement, de ce label que Monsieur FAGAUT disait tout à l'heure, être un beau label en termes de transition énergétique de notre territoire.

Je reviens maintenant auprès de ceux qui veulent prendre la parole. Je vais donner, alors, je ne sais plus dans quel ordre vous avez demandé la parole, Claudine.

Mme Claudine CAULET : Merci. Une réponse brève et précise sur la petite enfance. En priorité, on s'attache à améliorer les conditions d'accueil des bébés, des parents et bien sûr nos agents qui

travaillent dans les crèches depuis tôt le matin jusqu'à la fin de l'après-midi, avec les réhabilitations de Saint-Ferjeux, d'Orchamps et de Battant.

En début de mandat, on a créé 18 places, et ce sont ces 18 places combinées avec des redéploiements qui permettront d'ouvrir Viotte, mais il faut savoir qu'à l'échelle de la Ville, on a un règlement unique des crèches, aucunement l'intention de créer un règlement spécial « Viotte ». On a une grille qui est tout à fait transparente, qu'on doit même trouver sur Internet, avec un nombre de points qui permet de comparer les demandes des familles entre elles.

Il me semble, alors, je ne la connais pas complètement par cœur, mais que les non-Bisontins sont de fait défavorisés, et on l'a revue récemment cette grille pour mieux intégrer -je fais un petit rappel intéressant- le handicap, que ce soit le handicap de l'enfant, de la fratrie ou des parents.

Mme LA MAIRE : Merci pour ces précisions. Maintenant, Kévin BERTAGNOLI.

M. Kévin BERTAGNOLI : Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, vous le savez, depuis notre arrivée, nous avons souhaité mettre la participation des habitants au premier plan de notre action. Parce qu'une ville ne peut se transformer complètement sans le soutien, les idées et les projets des habitants, parce que l'innovation vient aussi parfois de l'initiative citoyenne, individuelle et collective, et parce qu'aujourd'hui les citoyens aspirent à voir naître une autre politique, un rapport plus étroit et plus régulier avec les élus et avec la prise de décision.

C'est pourquoi, depuis 2020, nous transformons en profondeur la démocratie participative municipale pour en faire une démocratie plus concrète, plus ancrée dans les projets de la Ville, mais aussi plus inclusive, ouverte à tous les Bisontines et Bisontins. Une démocratie qui va s'adapter aux moyens des habitants, au temps qu'il leur est disponible, à l'engagement qu'ils sont prêts à offrir.

Cela passe évidemment par la création de nouveaux outils, le Budget participatif, les initiatives citoyennes et la plateforme participative Ateliers citoyens. Cela passe par des instances renouvelées, les Conseils d'habitants, l'assemblée des Sages qui vient de commencer son mandat, et de nouvelles instances comme le Club Vauban qui a été créé l'année dernière. Cela passe enfin par la participation des habitants aux projets de la Ville. Depuis 2020, nous sommes déjà à plus de 20 concertations et consultations réalisées en deux ans sur le terrain.

Depuis 2020, nous organisons ce nouvel écosystème participatif et, petit à petit, une tradition de participation prend corps dans notre Ville. Et les résultats sont là ; nous avons plus de 4 000 participants sur notre plateforme numérique, 46 000 visiteurs, 600 000 visites sur la page. La mobilisation est au rendez-vous, environ 7 500 Bisontins ont de près ou de loin, contribué au moins une fois, à l'une de nos concertations, et je tiens à le préciser, dont environ 600 jeunes qui ont participé, que ce soit au Conseil Bisontin des Jeunes ou, par exemple, à Être jeune à Besac. Le dialogue avec les citoyens, mon collègue Anthony POULIN le disait, est une éthique d'action pour notre majorité municipale. Mais ce n'est pas un cadeau que nous faisons aux Bisontines et aux Bisontins. Leur expertise d'usage est un moyen d'amélioration constante de nos projets. En 2023, les Bisontines et les Bisontins peuvent désormais, et ce, dès l'âge de 16 ans, voter pour les projets proposés par et pour les Bisontins.

Le nouveau Budget participatif municipal a débuté sa phase de vote ce lundi, et se poursuivra jusqu'au 13 mars.

C'est tout un symbole, celui du début du renouveau démocratique de Besançon. Vous pourrez d'ailleurs -Monsieur CROIZIER parlait d'animation- venir rencontrer les porteurs de projet ce samedi après-midi, place du 8 septembre, et en profiter pour faire vos courses dans les commerces du centre-ville.

Je tiens à rappeler à tout le monde le fonctionnement de la phase d'analyse des projets, puisque toute Bisontine et tout Bisontin peut déposer un projet au Budget participatif, mais que ces projets sont soumis à un règlement intérieur, règlement qui a été voté en même temps que la délibération du Conseil Municipal relative au Budget participatif.

En mai 2022, les règles du jeu ont, dès le début, été claires dans un objectif de transparence. Les projets soumis au Budget participatif doivent être des projets d'investissement d'une valeur maximum de 100 000 €. Ils ne doivent pas correspondre à des projets qui sont déjà prévus par la municipalité, et

nous avons pour ce faire, mis en place un certain nombre d'ateliers participatifs un petit peu partout dans la ville pour accompagner les porteurs de projet.

Cela n'enlève rien à la valeur des projets qui n'ont pas été retenus dans ce Budget participatif, et nous allons d'ailleurs saisir cette première phase de dialogue pour trouver d'autres solutions avec ces porteurs de projet, sur une série de projets.

Par ailleurs, d'autres éditions seront prévues et j'appelle les habitants qui souhaitent déposer un projet pour un futur Budget participatif, à le faire lors de la saison 2 du Budget participatif en septembre 2023. En 2023, nous continuerons le travail entrepris en contribuant davantage encore à l'inclusion des publics les plus éloignés de nos politiques municipales, avec le renouvellement de nos Conseils d'habitants, la réhabilitation de l'école Champagne qui va être soumise, comme toutes les autres réhabilitations lourdes, à une concertation avec la population, avec les riverains, les enseignants, les professionnels de l'école ; avec le lancement de la consultation sur les abords de la rue de Dole ; avec la fin de la concertation sur l'îlot République, suite à la première concertation sur la rue Gambetta ; et évidemment, je l'ai dit, le Budget participatif saison 2.

Je tenais à adresser un grand merci à l'ensemble des services de la ville, sans qui, rien de tout cela ne serait possible. Merci notamment, précisément, au Service Démocratie participative pour toutes ces heures passées à préparer les réunions, à affiner les présentations, à animer le débat public et à permettre de fait, les conditions de la participation des citoyens pour leur donner la voix aux projets et aux idées des habitants. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Très bien merci. Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Oui, merci. Madame la Maire, je vais raccourcir mon intervention parce que beaucoup de choses ont déjà été dites, mais le débat d'Orientations Budgétaires, c'est une façon aussi de comparer les points de convergence, mais aussi les points de divergence.

Sur les points de convergence, commençons par le positif : nous partageons effectivement l'idée qu'il faille investir. L'investissement permet de construire l'avenir. Monsieur POULIN l'a dit, les vecteurs d'emploi et l'endettement sont parfaitement vertueux lorsqu'ils sont maîtrisés, ce qui semble le cas. Investir sur la rénovation des bâtiments publics, investir sur la production d'électricité, travailler sur l'efficacité énergétique, c'est bon pour la planète, c'est bon pour les dépenses de la Ville.

C'est en tout cas une satisfaction tant les bâtiments scolaires, les équipements sportifs ou encore les lieux de convivialité ont été abandonnés durant les mandats précédents, et si vous êtes contraints d'investir 10 M€ par an, c'est aussi votre héritage. L'héritage des mandats précédents, vous étiez déjà en responsabilité.

Monsieur LIME, l'a dit parfaitement, la principale difficulté pour construire son budget, c'est effectivement la hausse des coûts d'énergie, mais aussi des matières premières. Je me souviens qu'en 2022, vous estimiez, Monsieur BODIN, l'a redit aussi, les hausses à 2,5 %, je me souviens vous avoir dit que vos prévisions m'apparaissaient trop basses. Malheureusement, j'avais vu juste.

Et j'aimerais que Monsieur POULIN puisse nous dire l'impact de la montée des taux d'emprunt et des prix des matières premières sur les projections en matière d'investissements. On ne fait pas la même chose avec 10 M€ en 2021, en 2022, *a fortiori* en 2023, compte tenu de l'inflation.

Et sur les axes politiques, c'est là que nos plus grandes divergences vont apparaître, vous parlez sans cesse d'accompagner les habitants. Je regrette que vous ne fassiez pas figurer la sécurité dans vos priorités. Un exemple : le 16 décembre, la consigne a été donnée par mail aux policiers municipaux de ne pas intervenir à proximité des secteurs Fribourg, Cologne et Esplanade Mandela, qui sont des lieux de *deal*, mais où se situent deux écoles maternelles, un collège et une Maison de quartier. Cette consigne nous a choqués.

En tout cas, cette situation justifie notre demande d'armer la police municipale, elle justifie également d'autres demandes que j'effectue à chaque Conseil Municipal depuis septembre dernier, auxquelles vous ne répondez pas.

Peut-être aurais-je la réponse ce soir. Est-ce que vous comptez installer les six ou sept caméras de vidéosurveillance que demande la police nationale à Planoise ?

Les caméras aux entrées de ville que demande le préfet pour identifier les véhicules volés ou en fuite, et comptez-vous aligner les horaires du centre de supervision urbain qui débute à 11 h 30, alors que les horaires de la police municipale commencent, eux, à 7 h 30 si mes souvenirs sont bons. Enfin, je ne désespère pas d'avoir des réponses.

Il est tout aussi regrettable que l'attractivité, l'économie, le commerce ne soient pas une de vos priorités alors qu'il y aurait tant à faire. Et sur ces sujets, vos paroles sont confuses et souvent contradictoires. Vous dites vouloir soutenir le commerce, mais vous stigmatisez de façon régulière, l'acte de consommation. En voilà une incohérence.

Un autre exemple, le flou et l'absence de volonté politique sur la regrettée Cité des Savoirs et de l'Innovation à Saint-Jacques, qui semble se transformer dans vos propos en simple future cité du logement. Une régression supplémentaire, alors que ce projet nous apparaît si capital pour l'attractivité du centre-ville de Besançon.

Alors je vais conclure. Je vous mets en garde, et c'est aussi le sentiment des Bisontins, devant l'autarcie idéologique dans laquelle vous vous enfermez, et en 2023, faisons que Besançon ne soit plus identifiée par les polémiques suscitées par les décisions de sa Maire écologiste, mais bien par les réussites nombreuses des initiatives qui naissent sur notre territoire. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Vraiment, c'est intéressant. La construction de votre discours est extrêmement intéressante, je tiens à le dire. Il est basé sur des éléments qui ne sont vraiment que sur des propos idéologiques, et c'est amusant parce qu'il y a une espèce d'effet miroir ; plus vous nous accusez d'idéologie, plus vous vous imprégnez d'un discours hyper idéologique et qui ne s'appuie sur aucun élément objectif, juste sur des paroles, des propos, etc.

C'est vraiment très intéressant de voir que vous êtes dans le verbe et pas tellement dans quelque chose de beaucoup plus concret que l'on pourrait attendre de votre part.

En tout cas, juste pour dire qu'aujourd'hui, je suis quand même assez surprise qu'on revienne sur la question des consignes faites auprès des policiers, et donc, Benoît CYPRIANI va vous apporter des éléments.

Simplement, je tiens quand même à dire, en tout cas, que tout le travail qui est fait dans ce domaine de la sécurité, nous a amenés à faire un travail excellent -et je vous remercie d'avoir dit combien c'était un travail excellent- ; c'est celui que nous avons ouvert, les ateliers que nous avons ouverts, avec en particulier les Planoisiens pour l'instant, qui a été intitulé Parole aux Planoisiens, et qui a permis de poser un certain nombre de termes sur, effectivement, les questions qu'ils se posent et les réponses que nous espérons pouvoir leur apporter, en tout cas, pour celles qui dépendent, effectivement, directement de ce que nous menons comme actions.

Voilà. Je voulais quand même le dire parce que je remercie les Planoisiens de s'être mobilisés ce jour-là, parce qu'ils étaient très nombreux, et j'espère bien que dans les prochaines séances, ils seront encore plus nombreux, parce que comme je leur ai dit ce jour-là, la transformation de la question à laquelle nous sommes confrontés, la transformation ne pourra se faire que si nous y allons tous ensemble.

C'était important qu'ils entendent et qu'ils soient présents, et ils ont tous répondu « présents » et j'espère encore une fois qu'ils seront encore beaucoup plus nombreux pour y travailler. Une société qui s'abîme dans la drogue, c'est une société qui n'a pas d'avenir. Et donc, nous avons besoin de lutter contre ce fléau, puisque c'est ce fléau qui est à l'origine de cette violence.

Je vais donner la parole à Benoît CYPRIANI.

M. Benoît CYPRIANI : Je ne relèverai pas tout ce qui a été dit parce qu'augmenter le nombre de caméras, augmenter le nombre de policiers municipaux, la question revient à chaque séance.

On vous a déjà répondu que le nombre de caméras était largement suffisant pour la taille de la ville, et je vous avais indiqué notre classement au niveau national.

D'autre part, au niveau des effectifs de police municipale, Monsieur FAGAUT, vous proposez de monter les effectifs à 100. Je trouve que vous jouez petit bras là-dessus, parce qu'avec 40 policiers municipaux, vous imaginez que vous réglerez les problèmes d'insécurité dans la ville.

On peut regarder ce qu'il y a à Nice qui en contient encore beaucoup plus et qui n'est pas célèbre pour sa tranquillité non plus. Et aucune ville d'ailleurs. Aucune grande ville n'a résolu le problème de la sécurité en augmentant le nombre de policiers municipaux.

Par contre, quelque chose qui risque de poser des problèmes par la suite, et là je m'adresse à Monsieur CROIZIER, c'est la réforme de la police nationale en cours qui va déstructurer la police

judiciaire, et il y a une vraie crainte de la part de tous les intervenants de justice, que ce soit les juges ou les procureurs, et donc une vraie crainte, y compris bien sûr, des policiers judiciaires, une vraie crainte que les enquêtes ne puissent pas être menées de façon correcte une fois que la police judiciaire aura été départementalisée, parce que là, il n'y aura plus la fluidité d'action qu'il y avait jusqu'à présent, puisqu'elle dépendait uniquement d'un niveau national.

Donc, là, c'est une vraie crainte. D'ailleurs, les tests qui ont été faits dans quelques départements en France, ont montré que la situation n'était pas améliorée par cette fusion entre les polices départementale et la police judiciaire, sauf en outre-mer où semble-t-il, ça a apporté un progrès. Mais, vous conviendrez que l'Outre-mer est un cas particulier ou les départements d'Outre-mer sont des cas particuliers.

Concernant le mail du 16 décembre dont vous parliez, vous reconnaîtrez avec moi qu'il n'a été signé ni par la Maire, ni par l'élu en charge de la Sécurité, Tranquillité publique.

Sur les horaires du CSU, il n'est pas question de les faire évoluer. Le matin, ce n'est pas le moment où il y a le plus de risques et le plus d'intérêts pour la tranquillité publique. Ceci dit, s'il y en avait, ce serait toujours utile, au moins pour les vidéoverbalisations aux abords des écoles. Mais pour le moment, on n'a pas décidé d'intervenir là-dessus. Je vous rappelle que le fonctionnement du CSU, c'est 540 000 € par an. Ce n'est pas une paille non plus.

Et puis vous faites mention de six caméras demandées par la police nationale sur Planoise. Je ne sais pas quelles sont vos informations, mais je peux vous garantir qu'aucune caméra supplémentaire n'est demandée sur le secteur de Planoise.

La police nationale a bien fait des demandes. Nous sommes pour le moment en attente de précision pour pouvoir y répondre, parce que, bien sûr, il nous faut des demandes correspondant à des localisations très précises pour pouvoir étudier les demandes.

Je voulais saluer l'élection de Madame VARET en tant que bâtonnière ou bâtonnier.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Simplement, soyons clairs. Que les personnes qui se promènent dans la rue ne se disent pas que le CSU ne fonctionne pas. Les caméras sont toujours en fonction. Elles sont utilisables à tout moment par la police nationale, c'est justement un des éléments importants de notre accord dans la Convention de police nationale/police municipale. Donc, n'oubliez pas que nous ne soyons pas toujours très actifs et attentifs à ce qui se passe dans la rue.

Bien. Annaïck CHAUVET.

Mme Annaïck CHAUVET : Je voulais apporter quelques compléments par rapport à notre budget écologique maîtrisé. Je suis vraiment contente de cette appellation que certains d'entre vous ont donnée ce soir, parce que c'est vraiment cela qu'on souhaite mettre en place.

En ce qui concerne le Fonds vert, en effet, il peut aider à la rénovation énergétique des bâtiments publics, et bien sûr, il sera sollicité sur les différents projets du Plan Écoles, et comme Monsieur POULIN vous l'a dit, il s'agit en effet pour nous de lutter contre les changements climatiques afin de conserver le confort, de bien vivre dans notre ville.

Il s'agit également, aujourd'hui, plus que jamais, de maîtriser nos consommations et de gagner en indépendance face à la crise de l'énergie.

En effet, nous avons terminé la rénovation de trois premières écoles : école maternelle Boulloche, écoles maternelles Kergomard et Kennedy. Et les conséquences positives sur les enfants ne se sont pas fait attendre, puisqu'une enquête nationale sur le climat scolaire tenant compte du regard de l'enfant sur son école et sur ses conditions de travail a permis à l'une de nos écoles en rénovation d'être gratifiée de 20 points supplémentaires pour la qualité de son bâtiment.

La maîtrise de nos consommations sur nos bâtiments, elle passe également par l'installation de panneaux photovoltaïques, et la maternelle Kergomard et la maternelle Boulloche vont devenir, grâce à l'installation de ces panneaux photovoltaïques, des bâtiments à énergie positive.

C'est-à-dire qu'en revendant l'électricité créée par les panneaux photovoltaïques, les écoles consommeront au final moins d'énergie qu'elles n'en fourniront.

La consommation de l'école maternelle Kennedy, par exemple, va passer de 133 kWh par mètre carré/an, à moins 8 kW par mètre carré/an.

Et en ce qui concerne le chauffage dans nos bâtiments, je voulais aussi vous le dire, aujourd'hui, on a un tiers des bâtiments propriétés de la Ville, qui sont chauffés par des énergies renouvelables ou de récupération. Récupération, c'est notre réseau de chaleur de Planoise, et pour 2023, nos 12 chaufferies bois nous permettront d'éviter une facture de 1 M€ en équivalent gaz.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour ces illustrations. Je donne la parole à Gilles SPICHER.

M. Gilles SPICHER : Merci Madame la Maire. Je serai bref. Avant d'aborder les questions de santé autour de ces Orientations Budgétaires, je ne peux pas laisser dire Monsieur CROIZIER que lorsque des salariés ou des citoyens analysent les causes des difficultés d'une entreprise, ils insulteraient le patron.

En l'occurrence, Madame la Maire l'a rappelé, si les Galeries Lafayette sont aujourd'hui en difficulté, c'est bien à cause d'un certain nombre de malversations financières. Et je ne vois pas en quoi -c'est le travail d'ailleurs que font les conseils économiques et sociaux dans les entreprises ou les organisations syndicales-, donc, je ne vois pas en quoi cela constitue une insulte. Et d'ailleurs, malheureusement, les salariés de Camaïeu ou de GO Sport, et j'oublie d'autres enseignes, en font aujourd'hui les frais.

Pour en revenir aux questions de santé, effectivement, Anthony POULIN a fort justement rappelé que nous étions engagés à Besançon dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens, puisqu'on sait que ces perturbateurs sont générateurs d'un certain nombre de pathologies qui peuvent être graves au quotidien. Et donc nous menons un certain nombre d'actions, de campagnes à l'intérieur des écoles, des crèches et du grand public, afin d'informer et de prévenir l'utilisation de ces produits.

Mais je dirai que globalement ce budget prend en compte les questions de santé de façon transversale. Aujourd'hui, la question environnementale ne peut pas être délogée des questions de santé publique. Et je citerai deux exemples, notamment la création des îlots de fraîcheur et la lutte contre les îlots de chaleur. On sait aujourd'hui que ce sont les plus fragiles d'entre nous, notamment les personnes âgées, qui sont les victimes, les premières victimes des fortes chaleurs.

Je donnerai d'ailleurs aussi une précision, aujourd'hui, les cancers de la peau constituent une des premières pathologies détectées en Europe. Mais aussi, je pourrais citer également... mais il y a bien d'autres exemples, la question de la circulation apaisée. Il est évident que la limitation de vitesse dans certains secteurs ou le respect des limites de vitesse est un facteur qui lutte contre à la fois les nuisances sonores et à la fois contre la pollution atmosphérique, et on sait que ces deux agents sont générateurs de fortes pathologies.

Et puis enfin, je citerai également tout ce qui a pu être dit autour des manifestations sportives, alors il faut aussi savoir que cela s'accompagne d'une politique à faire de l'activité physique et sportive, un agent de prévention des pathologies. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Abdel GHEZALI.

M. Abdel GHEZALI : Merci Madame la Maire.

Pour répondre à Christine WERTHE sur Terre de jeux. Ne vous inquiétez pas, il y a beaucoup de choses qu'on va prévoir.

Tout d'abord, la programmation d'animations sportives sur l'été 2023, le thème sera les JO, et on construira cela avec les associations, dont celles à destination des quartiers. On aura la semaine olympique en avril, du 3 au 8 avril, avec les publics scolaires. On va avoir aussi la journée olympique le 23 juin, une journée olympique avec les associations. Dans la continuité, on aura Trouve ton sport qui se travaille en lien avec l'Office municipal des sports pour valoriser et présenter toutes nos associations sportives.

Concernant le passage de la flamme, on a rencontré le Département, j'ai rencontré avec le conseiller municipal André TERZO, Ludovic FAGAUT, puisque vous savez que c'est le Département qui pilote cette manifestation, et évidemment, on a donné notre accord sur ce passage de la flamme qui passera aussi à Besançon. Néanmoins, je ne peux pas vous donner d'éléments puisqu'il faut maintenant qu'il y ait un comité de pilotage qui se fasse pour savoir exactement quand passera la flamme, sous quelle organisation.

Simplement vous dire que pour la Ville, il y aura des dépenses sur ce passage de la flamme à Besançon, tant au niveau de sécurité personnelle qu'animations sportives tout le long du tracé du passage de la flamme à Besançon.

Donc on est bien mobilisés pour vous répondre. On est bien mobilisés sur Terre de jeux avec aussi nos personnels, deux personnes qui sont fléchées : une sur Terre de jeux et une autre sur le CPJ (le Centre de préparations aux Jeux).

Voilà. Je vous ai donné la liste de l'ensemble des événements, de la mobilisation que nous aurons sur les Jeux Olympiques pour faire en sorte que ces Jeux Olympiques soient réussis sur notre territoire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je donne la parole à Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci Madame la Maire. Monsieur SPICHER, je n'ai pas de conseil à vous donner, mais vous feriez bien d'être attentif sur les propos que vous tenez quand vous parlez de malversations à l'égard de ce chef d'entreprise, parce qu'aujourd'hui, si je ne dis pas de bêtise, il n'y a aucun procès ouvert à son encontre pour détournement de fonds.

Donc vous feriez bien d'être attentif par rapport à cela, et si demain la Ville devait venir négocier pour racheter le bâtiment avec cette entreprise, je pense que les négociations ne seraient pas simples si vous continuez à tenir des propos de ce type-là.

Je voudrais revenir simplement sur les Orientations Budgétaires, parce que c'est ça qui nous anime aujourd'hui.

Puisque vous avez abordé l'inflation et l'évolution des prix de l'énergie, et vous posez, dans le rapport, la question de cette augmentation des prix que vous estimez à 6 millions, 8 millions et même à 12 M€, si je le lis en page 11.

Ce chiffre de 12 M€ donc, m'apparaît particulièrement élevé au regard du budget. Ce chiffre est-il comparé à la dépense effective de 2022 ou à la situation de 2021 ou est-ce un cumul ou est-ce une prévision de 2023 ? Il serait intéressant que vous puissiez être un peu plus précis, notamment dans ces circonstances actuelles.

Et la Ville, si je ne dis pas de bêtise non plus, devrait quand même rester éligible au filet de sécurité destiné à compenser partiellement les surcoûts de l'énergie en 2023. Donc, comment prévoyez-vous de prendre en compte ces éléments dans le budget 2023, et l'avez-vous d'ailleurs d'ores et déjà pris en compte, et l'avez-vous chiffré ?

Quand vous abordez la fiscalité, j'ai envie de dire heureusement que vous n'augmentez pas la fiscalité et les taux de fiscalité aujourd'hui sur notre ville. Mais il faut quand même le savoir parce qu'il faut être honnête intellectuellement dans tout cela avec le coefficient de revalorisation, donc des valeurs locatives, qui, lui, va augmenter de 7,1 %. Donc quoi qu'on en dise, les usagers verront leur Taxe foncière augmenter mécaniquement de 7,1 %.

Il y a quelque chose que je n'ai pas compris dans le rapport, notamment sur une analyse. Comment pouvez-vous mettre sur le même plan cette revalorisation des bases et le taux d'inflation pour justifier la stabilité des taux ? Cela n'a rien à voir avec la préservation du pouvoir d'achat, loin de là. Est-ce que vous pouvez m'expliquer cela dans votre rapport ?

Et puis, en matière de prospective financière, vous ne présentez pas dans ce dossier des Orientations Budgétaires, en tout cas, ses perspectives, et on n'a pas d'analyses non plus rétrospectives. Donc vous ne présentez, pardon, qu'une analyse rétrospective, et on a un projet de BP 2023 avec un PPI synthétique en annexe qui liste en fin de compte l'ensemble des projets.

Je souhaiterais, je vous demande, Madame la Maire, que vous mettiez à disposition une proposition financière complète sur trois ans en matière de prospective financière. Sur trois à quatre ans, en dépenses et en recettes puisqu'on ne le voit pas, et en fonctionnement et en investissement, qui prenne en compte la contrainte dont vous parlez en matière de fonctionnement et de son incidence sur les indicateurs financiers à venir.

Je voudrais m'arrêter sur le PPI, puisqu'on a un PPI en annexe qui va jusqu'en 2028. Jamais, jamais, nous n'avons échangé ici et débattu en Conseil Municipal sur le PPI. Quelle ville aujourd'hui de 117 000 habitants ne débat pas de son PPI ? Ce sont 45 projets, dont 50 % sont portés, si je vois bien les graphiques, en tout cas, qui sont mis après 2026, donc qui impactent déjà le mandat futur.

Et pour ce mandat actuel, nous ne voyons rien d'envergure : des horodateurs, la destruction de la passerelle des Prés-de-Vaux, le jardin des Sciences, la Boutique Jeanne Antide, mais les grands projets structurants, malheureusement nécessaires à la ville aujourd'hui, nous ne les voyons pas.

Et Monsieur POULIN, désolé de revenir dessus, bien sûr qu'un investissement est incontournable et on accompagne dans cette démarche-là, ce n'est pas le problème. Mais par contre, je reviens dessus, puisque je l'avais déjà évoqué le 30 juin dernier, sur le compte administratif. Quand vous avez un taux de réalisation de vos investissements qui n'est même pas au-delà de 60 %, qui veut dire que 40 % des montants que vous affichiez ce soir ne sont pas investis, je pense aujourd'hui que vous leurrez la population et que vous leurrez les Bisontins. C'est sûr qu'on peut afficher de beaux chiffres, néanmoins, les taux ne sont pas du tout, en matière de réalisation, acceptables sur notre territoire.

Et puis, quasiment rien sur Saint-Jacques. La seule phrase sur Saint-Jacques dans les OB : « *Une vaste concertation sur le futur projet interviendra dans le courant de l'année* ». À la bonne heure, on va pouvoir y arriver avec cela.

Pour conclure, on aurait pu parler des Vaïtes avec le fiasco qu'on vient de voir et le camouflet qu'on vient de voir là dernièrement ; on aurait pu parler aussi du CCAS avec les résidences autonomes, je crois que ça a fait grand bruit aussi dernièrement dans le cadre d'un débat au CCAS hier soir.

Donc, pour conclure, vous souhaitez construire une ville résiliente comme vous le mentionnez p. 2 du rapport, et vous le reprenez à plusieurs reprises. Je pense, pour ma part, qu'il nous faut au contraire plus d'ambition et de réactivité pour ranimer et développer la Ville de Besançon et la rendre plus attractive. Aujourd'hui, malheureusement, nous perdons du temps, et Besançon tourne au ralenti, et vous allez pouvoir rentrer dans votre jeu favori, c'est-à-dire me couper la parole, puisqu'on est à cinq minutes.

Mme LA MAIRE : Alors, est-ce qu'un règlement intérieur est un jeu ? Parce que moi, je... Ah non, je ne joue pas.

M. Ludovic FAGAUT : (Intervention hors micro).

Mme LA MAIRE : Excusez-moi, Monsieur FAGAUT, de faire en sorte que ce règlement puisse s'appliquer.

Olivier GRIMAITRE.

M. Olivier GRIMAITRE : Je voulais revenir sur quelques prises de parole et sur certains points de ces Orientations Budgétaires.

D'abord, dire que je voulais dénoncer l'amalgame qui a été fait tout à l'heure entre un parti d'extrême droite dangereux et raciste, et un mouvement de gauche républicain et progressiste. Je tenais à le dire parce que j'ai été choqué par cet amalgame.

Ensuite, sur le point d'indice, bien sûr que nous nous réjouissons...

Mme LA MAIRE : Pardon, excusez-moi, Monsieur CROIZIER, vous êtes un député...

M. Olivier GRIMAITRE : Je ne vous ai pas coupé la parole Monsieur CROIZIER.

Mme LA MAIRE : Pardon, excusez-moi, Monsieur GRIMAITRE et Monsieur CROIZIER.

Il est 19 h 26, nous n'avons pas terminé. D'ailleurs, nous avons des personnes qui sont en train de traduire en langue des signes, je vous rappelle, et donc, j'aimerais bien que nous soyons tranquilles, calmes et respectueux.

M. Olivier GRIMAITRE : Si je peux poursuivre.

Mme LA MAIRE : Non, mais tu peux poursuivre, mais simplement, on ne fait pas de ping-pong dans cette salle. Donc, allez-y, Monsieur GRIMAITRE.

M. Olivier GRIMAITRE : Sur le point d'indice, donc, je reprends. Nous nous réjouissons bien sûr de cette augmentation que nous demandions d'ailleurs depuis si longtemps, en dénonçant le gel du point d'indice, pour justement augmenter les fonctionnaires, que ce soit au sein de cette collectivité, mais même plus largement. Et si on veut rendre notre collectivité plus attractive, il faut aussi pouvoir offrir des salaires plus attractifs également.

Sauf que cette augmentation a un impact sur les dépenses de la Ville qui ne sont pas compensées par l'État, par le biais de ses dotations publiques, pire, l'État pense même les baisser prochainement, nous

obligeant à aller au-delà de la baisse de 2 % du fonctionnement, qui vient déjà impacter les services et les services publics offerts aux Bisontins.

Sur l'énergie, je voulais aussi dénoncer certaines choses. Il faudrait peut-être aussi évoquer l'indexation du prix de l'énergie sur celui du gaz qui fait que les tarifs sont aussi élevés aujourd'hui. Et ça, j'aimerais bien aussi qu'on le dise peut-être plus fortement.

Dénoncer aussi la revente d'électricité à bas coûts par EDF à d'autres opérateurs, qui eux, la revendent plus cher en dégageant des bénéfices, comme TOTAL, par exemple, qui a affiché des bénéfices record. Je pense qu'à un moment donné, il faut aussi dénoncer cette spéculation qui a un impact direct sur les finances de la Ville, et sur les services qu'on peut proposer aussi aux habitants.

Enfin, sur la fiscalité. On s'aperçoit que les suppressions décidées par l'État, au niveau taxes et impôts, mettent en difficulté les finances des collectivités, puisqu'elles n'ont plus de marge de manœuvre pour lever l'impôt, et ça remet en cause leur autonomie et la libre administration, qui est pourtant prévue par la Constitution.

Voilà, je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole, les uns et les autres ? Pardon, s'il vous plaît, on n'est pas ici pour... Vous sortez si vous avez envie de discuter entre vous, il n'y a pas de problème.

J'aimerais quand même juste apporter un tout petit éclairage. Je pense qu'il y a quelque chose de profondément différent entre nous, et c'est sans doute pour ça que nous ne sommes pas dans les mêmes partis.

Ce que nous disons depuis maintenant plusieurs années, c'est que nous avons choisi de nous intéresser à nos enfants. Et donc, de ce point de vue-là, ce qui est très très structurant pour notre territoire, c'est un des grands dossiers structurant notre territoire, c'est justement de nous intéresser à nos enfants, et d'investir très lourdement dans la rénovation de nos écoles.

Je tenais à le dire parce que, comme nous ne sommes pas dans le « bling-bling », nous sommes dans des choses extrêmement structurelles. Et nous nous intéressons à nos enfants, aux familles, et ça, c'est pour nous quelque chose d'extrêmement important.

Et tout à l'heure, quelqu'un d'entre vous a parlé d'humain, et franchement, investir sur la Boutique Jeanne Antide, c'est la preuve que nous sommes dans quelque chose d'extrêmement humain dans les actions que nous menons.

Donc, j'en suis très fière, je me permets de le dire, d'être toujours à côté des plus précaires, des plus démunis.

Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Merci beaucoup pour l'ensemble de vos interventions, puisqu'en effet, vous l'avez vu, nous portons ensemble la construction de ce budget, et les uns ou les autres ont pu illustrer déjà, et répondre à plusieurs de vos interpellations.

Tout d'abord, Monsieur FAGAUT, des fois, j'ai l'impression qu'il y a un décalage entre ce que l'on dit, ce que l'on fait, ce que l'on écrit, et les interventions que vous aviez préparées à l'avance au moment où vous commentez les différents éléments.

Si vous regardez ce que nous faisons, si vous regardez les propos, si vous vous appuyez sur ce que vient de dire Madame la Maire, notre priorité est bien celle de l'humain, de la solidarité ; et de punitif, il n'y a rien dans ce projet de budget. Ce qui est punitif, en ce moment, ce serait de ne pas agir d'un point de vue du climat ; l'inaction climatique est punitive. Et d'ailleurs, cette inaction climatique qui fait que le ministre BÉCHU nous annonce que nous devons nous préparer, qu'il y a une fatalité à une France à plus 4 degrés. Eh bien nous, nous le disons très clairement. Ici, nous faisons en sorte que ce scénario ne soit pas l'avenir de l'ensemble des Français et l'avenir des petites Bisontines et des petits Bisontins. C'est cela l'action que nous menons et nous le menons parce que c'est une question sociale. Nous le menons parce que derrière les investissements que nous menons, il y a des humains, il y a des habitants, il y a des gens qui sont attachés à leur territoire. Donc quand on agit pour le vivant, on agit pour aussi amener à ce que les inégalités sociales soient moins nombreuses. Puisqu'elles sont très liées, mon collègue Gilles SPICHER parlait tout à l'heure de santé, mais elles sont très liées à la

dégradation de l'environnement dans lequel nous sommes et que, malheureusement, les alertes -nous avons fêté l'année dernière l'anniversaire du club de Rome et du premier rapport qui alertait sur les trajectoires climatiques- malheureusement, les alertes n'ont pas été entendues à temps et aujourd'hui, j'entends que vous êtes nombreux, en tout cas dans les propos, à amener ces questions-là. Et bien nous le faisons et nous sommes satisfaits lorsque vous relevez que ce qui apparaissait comme normal à un moment donné soit aujourd'hui un enjeu d'avenir. Je trouve cela très intéressant.

Notre budget n'est pas simplement de la réaction. Moi, ce que je vous dis, c'est de l'anticipation. C'est le fait que nous avons anticipé un certain nombre de choses et nous avons su nous ajuster lorsqu'il y avait des nouveaux...

Mme LA MAIRE : Pardon. Excusez-moi. Monsieur FAGAUT, vous nous avez souvent fait la leçon de savoir si on était en capacité de répondre à vos questions ou pas. Là, vous êtes en train de discuter de votre côté. Ce serait vraiment très, très sympathique d'écouter Anthony POULIN. Oui, je suis tout à fait régle. Il répond.

M. Anthony POULIN : Je répondais précisément à vos remarques.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT, on est dans une assemblée et elle a des règles. Vous nous demandez régulièrement d'être attentifs aux réponses, donc j'aimerais bien que vous soyez attentif aux réponses que vous apporte Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Du coup, pour continuer à vous apporter des réponses précises, sur le calendrier budgétaire, ça a été dit par plusieurs collègues, vous aurez remarqué de la sorte d'ailleurs, que plusieurs collectivités ont fait comme nous. Les données que nous avons eues en matière de loi de finances, nous les avons eues quelques jours avant le départ en vacances de la plupart des Français pour les vacances de Noël. Donc on aurait pu réunir le Conseil Municipal le 31 décembre, mais je ne suis pas sûr que même si nous l'avions fait, ça nous aurait permis de pouvoir être dans cette prévision que vous nous demandez. D'ailleurs, vous l'avez relevé, mais peut-être pas dans la compréhension nécessaire des données que nous avons données.

À savoir que nous inscrivons 12 M€. C'était la somme que nous avons prévu d'inscrire en matière de dépenses d'énergie. C'était 12 M€ notre socle de base de factures énergétiques. Vous voyez que c'est parce que nous sommes dans l'ajustement, l'intégration des nouveaux dispositifs, de ce que nous en connaissons. Parce que la réalité, comme l'a dit mon collègue Christophe LIME, c'est que la connaissance de l'amortisseur électricité, aujourd'hui, on ne sait pas si on pourra y être éligibles. La question sur l'ensemble des dispositifs liés à l'énergie, nous ne les connaissons pas encore pleinement, donc nous avons ajusté de 12 M€ à 10,8 M€ le montant prévisionnel de la facture d'énergie que nous paierons l'année prochaine et j'espère que les mesures de l'État seront bien effectives pour nos collectivités et nous permettront encore de baisser la facture. Sauf qu'à l'heure où je vous parle, nous n'avons pas ces données et nous pouvons, en termes de prévisions et de bonne gestion, prévoir avec ce que nous avons comme données stabilisées. Moi, j'entends toujours également le côté : « Il faudrait en matière de sécurité faire plus de dépenses. Il faudrait dans tel domaine faire plus de dépenses. » Le chapitre sécurité salubrité publique dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, le rapport du budget, c'est 4,8 M€. Donc oui, peut-être que l'on peut toujours faire plus, mais à ce moment-là, dites-moi comment vous faites. Dites-moi comment vous faites. Devant chaque nouvelle proposition, je devrais avoir de votre part, une proposition de stopper une autre politique, ou alors d'augmenter les impôts d'autant. Et j'aimerais vraiment, on vous l'a demandé déjà plusieurs fois, que vous nous fassiez la démonstration de l'équilibre du budget, du travail que nous devons faire jusque-là.

Sur la question des crédits et de ce que nous injectons réellement dans l'économie locale, le chiffre est important. Ville de Besançon, 90 M€ que nous investissons directement auprès des entreprises du Grand Besançon. Cette somme est d'ailleurs passée de 80 M€ l'année dernière à 90 M€ cette année. Donc vous voyez bien que quand on augmente, quand on annonce augmenter la capacité d'investissement, dans les faits, ça se réalise et ça se traduit par des carnets de commandes plus remplis pour les entreprises du territoire. Voilà la réponse que je pouvais vous apporter sur les quelques éléments que vous m'avez demandés, Monsieur FAGAUT.

Madame ROCHDI, concernant les réponses sur l'aide de l'État, bien sûr que nous savons reconnaître lorsque l'État est à nos côtés. Nous le disons d'ailleurs et je vous l'ai dit dans l'intervention liminaire. Nous allons chercher les subventions, mais j'aimerais qu'il y ait une autre logique. Quand on parle de logique de dialogue pluriannuel avec les collectivités, j'aimerais qu'on évite en permanence de mettre nos collectivités en concurrence. C'est-à-dire d'arrêter avec des annonces de plans les uns derrière les autres, d'appels à projets qui s'amoncellent, où il faut qu'on sorte en quelques semaines, des projets

qui sont de plusieurs millions d'euros. Ce n'est pas ma vision de la planification et de la bonne gestion en matière de deniers publics. J'aimerais, comme le propose d'ailleurs l'Institut pour le climat et comme le proposent plusieurs grands spécialistes des finances publiques, une loi pluriannuelle d'investissement et de fonctionnement, un débat dédié au Parlement pour que les collectivités puissent anticiper, adapter et ajuster leurs prévisions, et non pas attendre quelques miettes de la part de l'État, mais vraiment intégrer dans du donnant-donnant, dans un effort partagé. La transition exige mieux que des appels à projets successifs.

Je voulais également donner un chiffre à Madame VARET parce qu'on a l'impression que pour le commerce, que pour l'attractivité de notre ville, nous ne mettons pas les moyens. Le chapitre action économique de notre prévision de budget, c'est 1,8 M€. C'est 1,8 M€. C'est un budget dans une compétence qui en effet est exercée par le Grand Besançon, mais dans lequel nous accompagnons la Ville de Besançon - 1,8 M€. Donc je pense que nous sommes, dans votre vision en tout cas de l'attractivité, c'est-à-dire celle de l'accompagnement des commerces et du tourisme, déjà au rendez-vous, mais vous admettez que lorsqu'on parle en positif de notre ville, lorsqu'on améliore la qualité de vie, ça améliore l'attractivité de notre ville.

Je voulais en cela rebondir sur les interventions de Monsieur CROIZIER. On parle de notre ville en bien et notamment en bonne gestion. Avez-vous regardé TF1 récemment qui venait expliquer que ce que nous menons comme actions ici, très précisément, c'était une solution à reproduire dans d'autres collectivités ? Oui, c'est cela. Nous parlons, grâce aux politiques que nous menons, en positif de Besançon. Et je pense que nous devons tous ici parler en positif de notre ville puisque c'est cela qui fait venir les investisseurs, c'est cela qui fait venir les habitants et c'est cela qui permet à toutes et tous de se sentir aussi mieux dans la ville.

Si je reprends différents éléments, sur l'impact de la montée des taux et sur le coût des matériaux, je vous l'ai dit, il n'y a pas de chiffrage. À ce jour, je n'ai pas un chiffrage global, mais il y a des opérations sur lesquelles les coûts des matériaux ont été plus importants. Le Musée de la Résistance et de la Déportation en est un exemple avec des surcoûts estimés de l'ordre de 400 000 à 500 000 € sur la globalité de l'opération. C'est aujourd'hui un pilotage projet par projet qui nous permet dans le PPI de décaler certaines opérations et de regarder au plus près aussi la façon dont nous réajustons la prévision initiale pour que ça tienne dans les enveloppes et que les projets se fassent quand même. Voilà ce que je pouvais apporter.

Je conclurai simplement. Moi aussi, vous me permettrez d'aller au-delà des propos budgétaires, sur les deux interventions qui ont eu lieu tout à l'heure de la part de Monsieur CROIZIER et de Monsieur FAGAUT au moment où nous demandions la protection fonctionnelle pour Madame la Maire. L'amalgame en effet entre les insultes, les menaces réelles qu'a reçu Madame la Maire et qui exigent sa protection et des agissements d'extrême gauche que vous qualifiez comme des agissements d'extrême droite avec un amalgame très malheureux de la part d'un député, je vous le dis, je pense qu'on est...

M. Ludovic FAGAUT : (Intervention hors micro).

M. Anthony POULIN : En tout cas, je pense que si vous l'assumez d'autant plus, c'est encore plus grave. Excusez-moi de vous dire que ce qui s'est passé, amalgamer l'extrême droite à l'extrême gauche est un réel souci pour...

M. Ludovic FAGAUT : (Intervention hors micro).

M. Anthony POULIN : Non. Ce n'est pas blanc bonnet et bonnet blanc. Nous pourrions faire...

Mme LA MAIRE : Pardon. Excusez-moi. On se respecte.

M. Anthony POULIN : Toutes les analyses le démontrent. On pourra en parler...

M. Ludovic FAGAUT : (Intervention hors micro).

M. Anthony POULIN : Non. Ça me choque et je ne me sens pas concerné par ce que vous dites. Je constate juste que cet amalgame-là est dangereux pour la démocratie et je pense qu'un député ne devrait pas le faire.

Ensuite, un dernier propos. Je veux vous assurer, Monsieur FAGAUT, qu'ici, il n'y a personne, personne dans cette assemblée qui est ambigu avec la question des valeurs républicaines et qui est ambigu avec

la solidarité à l'égard de l'ensemble des élus lorsqu'ils sont attaqués. Donc là aussi, vous avez supposé, dans vos propos initiaux, qu'il y aurait des choses ici, dans cette assemblée, etc. Je le dis très clairement, ce n'est pas le cas et ici, nous sommes tous très clairs et très engagés sur les valeurs républicaines et sur les valeurs de solidarité à l'égard de l'ensemble des élus qui sont trop souvent injustement et très violemment agressés dans l'exercice de leurs fonctions. Je trouve qu'omettre qu'il pourrait y avoir un doute entre nous sur cette question-là est aussi très problématique à mon sens. Excusez-moi pour ces deux interventions qui ne sont pas directement liées au budget, mais il me semblait important de le faire.

Je conclurai mon propos en remerciant les personnes qui ont assuré la traduction en langue des signes. D'ailleurs, c'est comme ça qu'on dit merci, il me semble, et en leur disant au revoir et en vous remerciant vraiment.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci beaucoup. C'est toujours un moment extrêmement dense. Encore une fois, merci à vous pour cette traduction qui a sans doute amené un travail assez complexe. Mais en tout cas encore une fois, on est ravis de vous avoir accueillis ici avec nous. Nous allons continuer, malheureusement, pas forcément encore avec vous, mais je crois que vous avez bien travaillé. Merci.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote. Je suis désolée, mais après la conclusion de l'Adjoint, c'est juste pas possible. C'est comme ça. C'est la conclusion. Ça a toujours été ainsi. Vous aurez sans doute l'occasion de reprendre la discussion, mais je clos le débat des Orientations Budgétaires. C'est comme ça. Un Adjoint à la finance clôt le dossier sur les Orientations Budgétaires. Il a pris le temps de répondre aux questions qui ont été posées. D'ailleurs, ma voisine m'a demandé la parole et je lui ai dit que non, on ne rentrait pas à nouveau dans un débat alors que l'Adjoint est en train de clore la discussion.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

M. Ludovic FAGAUT : Expliquez un petit peu que les OB, on vote sur le fait que le débat s'est tenu.

Mme LA MAIRE : Bien sûr.

M. Ludovic FAGAUT : On ne vote pas... Voilà. Je pense qu'il faut être un petit peu plus explicite et je trouve très dommageable, très dommageable, sincèrement, je vous le dis très honnêtement, sans animosité, sans rien du tout, sur des Orientations Budgétaires, que l'on ait... c'est pour ça que je vous demande que sur certains rapports d'envergure, ça peut être Saint-Jacques, ça peut être les Vaïtes, ça peut être les OB, ça peut être le BP, que vous puissiez décloisonner un petit peu ce règlement intérieur pour donner du temps pour qu'on puisse s'exprimer. En deux fois cinq minutes, qu'est-ce que vous voulez...

Mme LA MAIRE : Pardon. Vous êtes déjà en train de discuter en dehors de toute logique de règlement intérieur. Mais je serai...

M. Ludovic FAGAUT : Attendez. Ne soyez pas...

Mme LA MAIRE : J'entendrai... Excusez-moi, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Non, mais c'est incroyable.

Mme LA MAIRE : J'entendrai volontiers de votre part ce que vous avait rappelé Anthony POULIN, c'est que nous recevions volontiers une proposition, mais en dehors de toute prise de parole...

M. Ludovic FAGAUT : Mais ce n'est pas ça dont je vous parle.

Mme LA MAIRE : Je sais de quoi vous parlez parce qu'en fait, je comprends le langage FAGAUT, Monsieur FAGAUT, s'il vous plaît.

M. Ludovic FAGAUT : Ce n'est pas très respectueux la façon dont vous vous exprimez. Franchement, je vous ai vue un peu meilleure des fois là-dessus. On va essayer de ne pas reprendre les débats de vieux couple où on se dispute pour quoi que ce soit. Moi, je vous disais très sincèrement, très sincèrement, laissez du temps au débat. On parle de 212 M€. Deux fois cinq minutes par ci, une fois cinq minutes par-là, on n'arrive pas à développer.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je vous propose d'arrêter là.

M. Ludovic FAGAUT : Oui. Vous avez l'habitude de couper, censurer. C'est votre façon de faire.

Mme LA MAIRE : Vous êtes combien d'élus dans votre groupe ? Vous êtes combien d'élus dans votre groupe ? Vous êtes 10 ? 10 fois 10, 100 minutes rien que pour le débat. Je pense qu'effectivement, si vous prenez le temps, c'est très bien. Merci. Je pense que la discussion devient stérile.

Maintenant, je vous propose que vous puissiez, les uns et les autres, acter le fait qu'il y a bien eu un débat et donc que vous votiez bien ce fait-là. Il n'y a pas de vote contre ? Il y a bien eu débat. N'est-ce pas ? Il n'y a pas d'abstention ? Très bien. Donc je vous propose de passer au dossier suivant.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 8

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier qui suit, donc le dossier n° 8 sur lequel il faudra prendre acte, c'est un dossier en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. J'en profite pour ceux que ça intéresse, avec Aline CHASSAGNE, Élise AEBISCHER et Valérie HALLER, pour vous inviter le 8 mars 2023 à venir sur l'esplanade de la Cité Viotte pour assister à un événement exceptionnel à l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance de Colette. Ça sera avec beaucoup de bonheur que nous pourrons partager ce moment tout à fait exceptionnel.

Maintenant, je donne la parole à Élise AEBISCHER.

Mme Élise AEBISCHER : Merci. C'est un rapport que vous avez l'habitude de voir passer après les Orientations Budgétaires puisque la loi de 2014 sur l'égalité réelle impose effectivement aux collectivités de délibérer. Très souvent, les collectivités avaient plutôt pris sur l'angle de l'égalité interne sur la question des ressources humaines entre les femmes et les hommes et on a voulu effectivement amplifier ce rapport pour faire un état des lieux aussi de différentes politiques en matière d'égalité que nous pouvons mener. Je parle aussi au nom de Valérie HALLER qui n'est pas là ce soir et donc je vais essayer de retranscrire aussi ce qu'elle aurait voulu vous dire ce soir. Je vais inscrire ce rapport dans un fait d'actualité, c'est la sortie du rapport du Haut Conseil à l'Égalité sur l'état des lieux du sexisme en France en 2023 où il y a un certain nombre de chiffres édifiants. Parce que c'est une cause sur laquelle on a l'impression effectivement de régulièrement avancer, et des avancées sont réelles, mais néanmoins, on reste sur un pays avec des difficultés réelles pour concevoir une vraie égalité entre les femmes et les hommes. Quelques chiffres pour commenter ça :

- Près d'un homme sur quatre de 25 à 34 ans estime qu'il peut être violent pour se faire respecter.
- 40 hommes de tout âge trouveraient normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour élever les enfants.
- Les femmes considèrent à hauteur de 80 % être moins bien traitées que les hommes.
- 37 % des femmes interrogées disent avoir subi un rapport sexuel non consenti.

Ce sont juste quelques chiffres. Le rapport est beaucoup plus dense et évidemment, la question du sexisme en France est aussi valable à Besançon et il faut construire une vraie culture de l'égalité avec des vraies actions d'éducation dont je vais vous décrire quelques exemples dans ce rapport. Surtout qu'on peut constater que l'opinion reconnaît et déplore l'existence des comportements du sexisme. C'est ce que je disais. C'est qu'il y a beaucoup effectivement d'avancées et d'envies d'agir sur ce domaine-là, mais néanmoins, on peut constater un décalage entre la perception, les déclarations et puis la pratique et les conséquences tangibles en termes de violences symboliques. Ça va du sexisme ordinaire, d'ordre physique, sexuel ou économique jusqu'à des manifestations le plus violentes. C'est ce qu'on appelle un continuum des violences.

Pour ce faire, on a essayé avec cette équipe d'amplifier les politiques publiques en matière d'égalité qui sont mises en œuvre depuis un certain nombre d'années et surtout de créer aussi de nouveaux dispositifs. C'est un travail collectif parce qu'avec Valérie HALLER, je suis Adjointe à l'égalité entre les femmes et les hommes, elle est Adjointe aux droits des femmes, mais pour autant, cette problématique, elle concerne toutes nos délégations et c'est un travail collectif que nous menons en matière d'égalité, en matière de culture, en matière de sport, mais je vais pouvoir citer quelques exemples, et évidemment tous les autres élus dans leurs délégations respectives.

Je vais citer trois domaines. Le premier domaine, c'est l'éducation dès le plus jeune âge. Si on veut construire justement une société égalitaire, il faut faire attention à ce que nos enfants ne reproduisent pas les schémas de dominations, d'inégalités, de violences qu'ils peuvent apercevoir effectivement dans les médias, dans le monde adulte et il y a plusieurs actions qui ont été menées en ce sens.

La première que je vais citer, c'est en 2021 puisque le rapport concerne l'année 2021, la désimpermeabilisation de la cour de l'école Brossolette qui a été l'occasion de réinterroger la place de chacun et chacune dans la cour de l'école. Parce que de façon plus ou moins insidieuse et non consciente, les petites filles se retrouvent à jouer en périphérie tandis que les garçons occupent le centre et la majorité de l'espace de la cour. Du coup, de nouveaux jeux ont été mis en place et sont pensés pour favoriser la collaboration entre les filles et les garçons, garantissant ainsi une meilleure mixité. Il est très important que les filles et les garçons apprennent à interagir et à jouer ensemble dans le respect de chacun, et ce, dès le plus jeune âge. Puisqu'un certain nombre d'études sociologiques, mais aussi par exemple le rapport qui a été porté par un député La République en Marche avec une députée communiste et qui est sorti en 2021, montre bien effectivement ces interactions et c'est quelque chose qui aujourd'hui, est assez vite démontré et consensuel dans la sphère scientifique.

On a aussi financé un certain nombre de séances de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes et nous avons beaucoup d'associations qui œuvrent dans ce sens-là sur le territoire bisontin. C'est une vraie chance. On a essayé de réfléchir aussi de manière un peu différente parce qu'il est vrai qu'on a presque 2 000 Bisontines et Bisontins qui dans le cadre de leur cursus scolaire chaque année, que ce soit à l'école primaire ou au collège, lycée, ont la chance d'avoir une intervention sur les questions de l'égalité des genres. Donc c'est presque 2 000 élèves par an qui sont formés. On a voulu faire un travail un petit peu différent avec le CIDFF, c'est de réfléchir en termes de cohorte. C'est-à-dire faire un travail de longue haleine avec des élèves que le CIDFF rencontre une première fois en CE2 à cinq reprises, puis au CM1, puis au CM2. Parce qu'effectivement, des fois, on constate qu'une seule intervention ne suffit pas à casser l'intégralité des stéréotypes de ce genre qu'on peut voir véhiculer auprès éventuellement des familles, des médias.

Autre point aussi de l'année 2021 sur un autre domaine, ça a été la valorisation du Matrimoine, et notamment la programmation culturelle « Les Bisontines ». On souhaitait déjà remercier chaleureusement les services de la Culture qui ont été très actifs avec différents événements dans la ville. Je pense notamment à l'exposition Juliette Roche au Musée des Beaux-Arts, une pièce de théâtre sur Colette, ainsi que des concerts d'artistes féminines qui se sont déroulés à la Maison Colette. On le sait, même si la culture est un domaine qu'on peut penser plus ouvert que les autres, le nombre de femmes qui peuvent être programmées est bien inférieur à celui des artistes masculins et c'est important aussi qu'on prenne notre part. On peut citer aussi l'inauguration de la statue d'Henriette de Crans dans l'espace public à Chamars. Alors qui est Henriette de Crans ? On a eu l'occasion de revenir là-dessus. C'est la première femme accusée de sorcellerie en Franche-Comté et c'était important de revenir sur cet épisode de l'histoire de violences faites aux femmes, de manière à stigmatiser des femmes parce qu'elles étaient trop indépendantes. Et remercier aussi le travail qui avait été fait par Brigitte ROCHELANDET qui a fait un parcours dans la ville qui retrace cette histoire-là et donc vous pourrez voir aussi la diffusion dans un futur proche. L'inauguration de cette statue, je voudrais préciser, c'est une femme pour la première fois à Besançon qui est représentée dans l'espace public, qui n'est pas une allégorie ; donc c'était important de la faire. C'est aussi la première fois qu'une femme sculptrice sur le territoire bisontin a pu exposer une de ses œuvres. En plus, c'est une œuvre de Anne-Valérie DUPOND qui est une sculptrice bisontine.

Le dernier sujet que je voudrais aborder ce soir, c'est évidemment la lutte contre les violences faites aux femmes et l'année 2021 a été pour nous l'occasion de continuer des dispositifs comme le cofinancement d'intervenant social en gendarmerie et en commissariat, les téléphones « Grave Danger », mais cela a été aussi pour nous la première fois que nous avons financé les lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation du CIDFF et de Solidarité Femmes à hauteur de 4 000 €. C'était un premier pas que la collectivité a fait sur ces thématiques-là puisque sur les sites de Solidarité Femmes et du CIDFF, c'est plus de 1 000 femmes qui viennent chaque année parce qu'elles sont victimes de violences (donc sur une des deux associations). Donc c'était important effectivement de pouvoir consolider le financement et tout le travail qui est nécessaire parce que ce public-là est essentiellement bisontin. Donc c'était quelques exemples de politiques publiques que nous mettons en œuvre. D'habitude, on parle plutôt des chiffres RH. On a eu l'occasion d'y revenir aussi en Commission dans le plan égalité professionnelle que je vous avais présenté, donc ce travail-là en interne est aussi à amplifier, mais c'était l'occasion de vous faire une photographie sur quelques actions. Évidemment, d'année en année, on verra que dans chacune des délégations -même quand je vous parlerai peut-être du 8 mars tout à

l'heure-, chacun prend sa part et construit pour l'émancipation des jeunes filles et de toutes les femmes, les conditions de réussite dans la vie bisontine.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation. Aline CHASSAGNE.

Mme Aline CHASSAGNE : Je ne loupe pas mon tour cette fois-ci. Bonsoir à toutes et à tous. Je rebondis sur ce rapport, sur la question de l'égalité femmes-hommes. Il y a encore beaucoup, beaucoup de chemin à parcourir, même si un certain nombre d'éléments intéressants ont pu voir le jour, et notamment dans notre ville. Certains ont pu être cités, donc je reprendrai quelques éléments clés relatifs à ma délégation de la Culture.

On voit bien qu'au niveau des festivals, c'est encore un réel problème. Moins de 10 % généralement de femmes programmées dans les festivals de musique, ce qui n'est plus vraiment acceptable aujourd'hui. On sait aussi que dans les carrières d'artistes plasticiens visuels, on a énormément de jeunes femmes dans les écoles et ensuite, on retrouve beaucoup moins de femmes par rapport aux enjeux de professionnalisation et d'artistes indépendants. Donc on a ces difficultés qu'on retrouve bien sûr dans d'autres champs professionnels, mais qui sont parfois accentuées en termes de salaires, en termes de possibilités professionnelles et aussi, ça a été rappelé, par rapport au statut. Mais il y a une vraie différence et injustice de la place des femmes dans l'espace public. L'espace public est un lieu de domination masculine. On voit très bien que les statues que nous avons aujourd'hui, en dehors d'un certain nombre d'allégories aux femmes, je suis d'accord, quand on pense à Flore par exemple, très peu de femmes sont représentées dans l'histoire de notre ville par des statues, voire même par des noms de rues. On l'a déjà dit, mais très, très peu de femmes qui ont contribué fortement à la vie de notre cité ou à la vie des femmes de manière générale, trop peu sont représentées dans l'espace public. Nous allons avoir une inauguration samedi, une inauguration de la Cour d'Honneur Paulette GUINCHARD, donc nous nous réjouissons de continuer ce travail de valorisation des femmes, à la fois au niveau des noms de rues, des dénominations, mais aussi des statues. Puisque comme ça vient d'être lancé et rappelé, vous êtes aussi conviés à l'inauguration dans le cadre de l'anniversaire des 150 ans de la naissance de Colette. Eh oui, pour ceux qui en douteraient encore, nous fêtons nous, à Besançon, l'anniversaire de la naissance de Colette, cette femme qui nous a beaucoup transmis en termes de liberté, mais aussi bien sûr d'égalité.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Merci Madame la Maire. Je voulais profiter de ce rapport pour inviter chacun et chacune à aller voir un film, « La nuit du 12 » qui est un film sur ce sujet, à ne pas rater, très fort et qu'on pourrait peut-être exploiter par la suite ici.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette proposition. Effectivement, nous sommes toujours preneurs de belles références. Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci Madame la Maire. Vous avez parlé de l'écrivaine Colette. Permettez-moi d'en dire un petit mot parce que nous avons été surpris et avons regretté que vous n'ayez rien organisé pour la célébration des 150 ans de sa naissance le 28 janvier dernier alors que d'autres villes, Paris, Dijon, avaient organisé des événements, mais rien ici à Besançon. Alors je suis un peu rassuré, mais peut-être qu'on aurait pu suivre les autres villes et l'organiser le même jour. Je pense que ça aurait donné beaucoup plus de force et de puissance à l'événement. J'imagine qu'il y a une justification. Est-ce que vous pouvez nous dire laquelle, Madame CHASSAGNE ? Et vous aviez annoncé en janvier 2021 que la Maison Colette, située aux Montboucons, serait rénovée pour en faire une résidence d'écriture pour artistes, sans accueil du public. Vous annonciez même à l'époque une mise en œuvre rapide du chantier, et il y a des sources puisque je ne dis que des éléments factuels qui sont vérifiables et vérifiés. Plus d'un an plus tard, il semble que le dossier soit au point mort. Est-ce que vous pouvez nous dire où en est ce projet ? Merci à vous.

Mme Aline CHASSAGNE : Sur les deux points, le premier par rapport au 28 janvier qui est sa date de naissance, 1873, si je ne me trompe pas, il y avait un projet national de conférence de presse à Paris, mais vous devez le savoir, et pour lequel chaque ville...

M. Laurent CROIZIER : (Intervention hors micro).

Mme Aline CHASSAGNE : Je pense que c'est une information publique et accessible. Chaque ville a pu livrer les différentes actions qui allaient être menées. Ces actions vous seront présentées en détail le 8 mars et il y a déjà eu une diffusion dans certains médias, dans un média, par rapport aux différentes actions. Donc ce n'est pas du tout un oubli. Il y avait une coordination nationale et là, je pense qu'on

peut ouvertement affirmer que l'anniversaire n'est pas du tout raté, contrairement à ce qui a pu être dit. Après, sur le fait que vous vous serviez de... alors vous parlez de fiabilité, de preuves, mais est-ce que vous avez confronté plusieurs sources ? J'en doute. Dans tous les cas, un certain nombre d'événements seront rappelés et détaillés le 8 mars et vous êtes chaleureusement convié, Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci.

Mme Aline CHASSAGNE : Sur le projet de résidence, c'est un projet qui est encore en discussion bien sûr dans l'équipe, qui pour l'instant n'est pas acté, comme j'ai déjà pu le dire également. Le projet a été construit avec les services avec des possibilités de résidences d'écriture, ce qui nous semblait pertinent pour le territoire. Et comme vous le savez, l'argent pour le coup, c'est le nerf de la guerre, donc sans soutien des différentes collectivités, notamment par rapport à un futur fonctionnement qu'on pourrait imaginer, nous sommes un petit peu bloqués. La maison sera aussi ouverte lors des Journées du patrimoine-matrimoine, avec un travail des étudiants de l'ISBA, une fresque, qui devrait être accessible au plus grand nombre possible d'habitants de la ville.

Mme Élise AEBISCHER : Juste un petit commentaire, parce que pourquoi effectivement fêter les 150 ans un 8 mars ? Je trouve que c'est un beau symbole que de faire ça effectivement pour la journée internationale des droits des femmes pour célébrer Colette qui de par son parcours, -d'ailleurs ça a été l'objet d'une conférence il y a deux ans en 2021 sur « Colette était-elle féministe ? », a montré à quel point son combat pour son indépendance financière, -elle qui était à la fois artiste, femme d'affaires dans sa vie familiale, amoureuse-, a voulu toujours revendiquer une certaine liberté, une certaine envie d'émancipation. Donc on trouvait que c'était d'autant plus important de faire cette symbolique-là le 8 mars. C'est une figure de femme qu'on a envie de célébrer et évidemment, toutes les associations qui se battent pour les droits des femmes sont aussi invitées pour cet événement.

Mme LA MAIRE : Très bien. En tout cas, nous sommes sûrs que nous aurons un très bel événement et nous en serons très fiers, j'en suis sûre. Vous le serez aussi avec nous.

Je vous propose donc de soumettre au vote cette présentation. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Rien du tout. Merci beaucoup.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 9

Validation du programme de gros entretien et de renouvellement (GER) et de création de voirie et du programme investissement éclairage public - Besançon

«**Mme LA MAIRE** : La présentation désormais de la programmation de gros entretien et de renouvellement en matière de voirie, requalification et création de voirie. Marie ZEHAF va vous exposer les projets.

Mme Marie ZEHAF : Merci Madame la Maire. Depuis 2019 l'investissement et le gros entretien, renouvellement des voiries a été transféré à Grand Besançon Métropole. Le Bureau de Grand Besançon Métropole valide les requalifications et les créations de voiries sur le territoire de la Communauté urbaine. Le budget communautaire est réparti en huit enveloppes. Un travail d'identification et de hiérarchisation des besoins a été réalisé avec les techniciens de secteurs, de septembre à décembre 2022, avec comme objectifs :

- L'entretien et la rénovation du patrimoine,
- Le partage et la sécurisation des espaces circulés pour tous les modes de déplacement,
- L'embellissement des espaces publics,
- La lutte contre les îlots de chaleur.

En municipalité du 12 décembre 2022, il y a eu une présentation des travaux. Les travaux de gros entretien, renouvellement s'articulent autour de la pose d'enrobé, de la gestion des eaux pluviales, de la reprise des bordures et des enrobés coulés à froid. Sur ce programme-là, nous allons réaliser :

- rue Goya-Rembrandt,
- rue du Chasnot,
- rue des Fontenottes,
- rue des Lilas,

- rue de la Corvée,
- chemin des Vareilles,
- chemin de Vieilley,
- rue Pierre-Joseph Briot,
- rue de Verdun,
- chemin du Sanatorium,
- rue du Baron Daclin,
- rue Pochet,
- rue Mandrillon,
- rue Duet,
- rue Berlioz,
- rue Jean Wyrsh,
- rue Émile Picard,
- rue Thiébaud,
- avenue du 60^{ème} Régiment d'Infanterie,
- rue Gaiffe,
- rue du Repos,
- chemin de l'Ermitage.

Pour ces travaux-là, il y a un montant de 1 200 000 € qui sont consacrés pour entretenir et prolonger la vie de notre patrimoine routier et assurer l'accessibilité et les cheminements doux.

Après, il y a un travail de requalification et de création des voies pour accompagner, soit les opérations de construction, soit les enfouissements de réseaux, ou la requalification en fonction des opérations de création de quartiers, mais aussi pour poursuivre le développement du schéma cyclable d'agglomération. Le montant consacré à ces travaux est de 3 600 000 €.

La ville participe à ce programme *via* le versement d'un fonds de concours à GBM de 42,9 % du montant de l'opération. Dans ces travaux-là, il y a :

- Rue de Trépillot, rue Ampère. C'est la poursuite de l'aménagement, cycle déjà réalisé sur Trépillot, rue Midol et rue Weiss.
- Lieu Querret Bougney. C'est la requalification des rues dans le cadre de l'opération Vauban.
- Parvis Victor Hugo et la rue Russel. C'est l'aménagement de la rue Russel dans le cadre du projet mené par la Région pour les travaux liés au Lycée Victor Hugo.
- Un PUP sur Fontaine-Ecu. Un PUP est un Programme Urbain Partenarial. C'est une opération d'aménagement de la rue Fontaine-Ecu financé en partie par ce PUP.
- Îlot Saint-Jacques/Arsenal. C'est des études liées à l'aménagement de l'îlot Saint-Jacques.
- Îlot République. Réaménagement et requalification des rues. La 1^{ère} phase étant consacrée à la rue Gambetta et les travaux de réseaux humides sur la rue de la République.
- Saint-Ferjeux/Bascule avec la requalification de la rue de la Bascule avec enfouissement des réseaux secs.
- Rue de la Grette avec enfouissement des réseaux secs et aménagement cyclable.

Ensuite viennent tous les travaux liés à l'éclairage public, l'investissement sur l'éclairage public, avec soit des travaux de création de nouveaux points lumineux ou des remplacements de luminaires existants par des luminaires leds, tout ça pour un montant de 800 000 €.

Il y a aussi :

- des travaux sur les armoires électriques communicantes,
- le remplacement du patrimoine suite à des accidents ou des dégradations,
- les travaux en lien avec l'extinction de l'éclairage public dans les quartiers,
- la détection des réseaux secs en voirie.

À tous ces travaux s'ajoute aussi le crédit d'affectation des amendes de police qui doit réglementairement être fléché sur des opérations de voirie touchant à la mobilité. C'est un montant de 1 275 000 € qui sera consacré aux écoles apaisées, aux quartiers apaisés et à la logistique urbaine. Tout ça représente un gros travail pour les services qui travaillent ensemble, que ce soit les services de la voirie, de la mobilité, de l'urbanisme, des espaces verts, pour aménager au mieux nos voiries et nos espaces publics. Je remercie tous les agents qui concourent à l'établissement de ce programme de travaux pour l'année 2023.

Mme LA MAIRE : Merci. Je vous propose de donner la parole à Nathalie BOUVET.

Mme Nathalie BOUVET : Merci Madame la Maire. Dans le cadre d'un aménagement cyclable, vous avez décidé d'inverser le sens de circulation de la rue Weiss et de reporter le trafic routier dans la rue du Clos Munier. Les riverains ont ainsi vu du jour au lendemain le nombre de véhicules qui circulent quotidiennement dans leur rue doubler, passant ainsi de 1 500 à près de 3 400 véhicules/jour. La rue du Clos Munier n'a pas été dimensionnée pour accueillir un tel volume de trafic. Ce taux de fréquentation excessif a pour conséquences des embouteillages, mais aussi des excès de vitesse. Les dommages subis par les riverains sont nombreux : nuisances sonores, pollution atmosphérique, stress, troubles du sommeil, impact sur leur sécurité et leur bien-être au quotidien. La situation est grave et leur exaspération légitime.

En tant que Maire, vous êtes la garante de la sécurité et du bien-être des habitants de la ville. La principale exigence qui guide l'action de notre groupe, c'est d'améliorer la qualité de vie des Bisontines et des Bisontins. Soyez certaine aussi que notre groupe est favorable aux aménagements cyclables. Ils doivent cependant être réalisés sur la base d'études d'impacts solides qui anticipent, réduisent et compensent toutes les incidences négatives sur la vie des Bisontins. Nous ne pouvons imaginer que le choix de mise à sens unique de la rue Weiss s'est fait sans une étude sérieuse.

Nous avons appris dans la presse locale que pour corriger ces nouvelles nuisances, il est prévu de tester l'inversion du sens de circulation de la rue du Clos Munier. Vous en conviendrez sans doute, on ne gère pas une ville et ses aménagements au doigt mouillé. Nous aimerions donc connaître les données sur lesquelles vous vous appuyez pour faire ces choix. Les Bisontins se plaignent de plus en plus de problèmes de circulation. On ne peut pas raisonner petit bout de rue par petit bout de rue. C'est pourquoi nous réclamons que ces changements s'inscrivent dans le cadre d'une refonte globale d'un plan de circulation de la ville tenant compte de toutes les mobilités. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Je pense qu'être Maire aujourd'hui, c'est faciliter la vie des Bisontines et des Bisontins et nous avons dans ce rapport, l'exemple même de ce qu'est l'écologie punitive et l'écologie de la contrainte. Désolé de revenir sur ce terme, mais quand je vais aller un peu plus loin et revenir sur les Orientations Budgétaires parce que je n'ai pas pu le faire tout à l'heure : « *La ville s'engage pour le développement de zones de circulation sécurisées et compatibles avec les usages, écoles et habitat.* » C'est ce que vous écrivez, mais vous mettez derrière : « *En permettant une coexistence facilitée des différents modes de transports.* » La définition de coexistence, c'est le principe de tolérance réciproque et le fait d'exister simultanément. Donc dans tout cela, vous leurrez les Bisontins. Vous leurrez les Bisontins au quotidien puisqu'en fin de compte, vous faites tout pour enkyster la ville, et la ville aujourd'hui en matière de circulation est enkystée. Et vous vous cachez derrière un mot qui est le mot « requalification ». Ça, c'est votre mot à la mode. Requalification par ci, requalification par-là, mais vous ne mettez rien derrière. C'est-à-dire qu'à aucun moment, en Conseil Municipal, vous n'évoquez ce que sont les requalifications et à aucun moment vous ne démontrez ces requalifications. Donc de façon très arbitraire et très autocrate, vous changez un sens de rue par ci, vous fermez une rue par là, vous mettez une voie cyclable par ci. En matière de voies cyclables, je vous rappelle que notre projet autour des autoroutes ou des voies cyclables en site propre est à votre disposition. On vous le met à votre disposition et à disposition de la Ville. Il n'y a aucun souci par rapport à cela. Il n'est pas notre propriété. Effectivement, on l'a porté, on l'a développé, mais si vous en avez besoin, bien sûr qu'on pourra le partager. Et ce qu'on vous reproche dans tout cela, c'est que sur les requalifications, il n'y a aucune transparence et vous prenez à défaut l'ensemble des Bisontins. Donc les habitants grondent, les habitants sont excédés de vos cachotteries, et les habitants aujourd'hui sont désabusés. Les consultations, on peut en parler puisque beaucoup nous disent -je reprends les mots très clairement puisque nous avons les courriers et les mails des habitants ayant participé à diverses consultations- : « *Ce sont des mascarades de consultations.* » C'est ce qu'ils nous ont dit, donc je vous le relaie puisque vous êtes Madame la Maire, donc je vous donne un petit peu la parole aussi des Bisontins. Aujourd'hui, on attend également ces réunions de secteurs qui pourraient aussi permettre de pouvoir débattre et échanger sur l'ensemble de ces éléments en matière de voirie.

Et puis vous cachez derrière tout cela les îlots. Vous voyez, on parle d'îlot République, on parle d'îlot Bacchus. J'ai cru entendre tout à l'heure la rue de Dole. C'est nouveau. Donc on a des îlots, mais on ne sait pas ce que vous cachez derrière et ça, c'est complètement désagréable pour l'ensemble des Bisontins. Besançon aujourd'hui devient un vrai bunker inaccessible qui touche malheureusement et cruellement le développement de l'attractivité et le développement économique de notre territoire et vous vous doutez bien que nous ne pourrions pas valider cette idéologie aujourd'hui que vous avez portée, que vous portez, au détriment malheureusement des Bisontins qui en souffrent.

Mme LA MAIRE : On parle souvent d'attractivité et je pense que si on prend votre définition de la requalification des villes et des centres-villes, pratiquement toute la Toscane et les très belles villes historiques et touristiques de la Toscane sont toutes des bunkers, si je reprends votre définition, parce qu'elles sont toutes interdites à la circulation au centre-ville. Cela fait d'ailleurs partie des éléments qui permettent de développer un tourisme apaisé, comme aujourd'hui les uns et les autres le cherchent. Comme quoi, les définitions ne sont pas toujours les mêmes en fonction de la vision que nous avons. Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci Madame la Maire. Je vais compléter les propos de Madame BOUVET et de Monsieur FAGAUT, d'une certaine façon puisque vous avez quand même des difficultés à entendre que tout ce que vous réalisez n'est pas parfait. Il y a des points qu'on partage. Il y a des points qu'on ne partage pas, mais on a aussi des points qui sont remontés par les Bisontins, comme vous, de la même façon. Donc, acceptez que sur certains points, ça crée de l'incompréhension et du mécontentement. Ne me dites pas que pour le pont de la République, tout s'est passé dans le meilleur des mondes. Je ne remets pas en cause le projet. Je dis simplement qu'il y a eu quand même un certain nombre de mécontentements et un manque de dialogue qui a été non pas relayé par nous, parce que c'est notre travail en tant qu'élus de l'opposition, mais qui a été mentionné par les commerçants, les riverains, les habitants et les Bisontins dans leur ensemble. On reçoit des courriers quasiment toutes les semaines. La rue Midol de la même façon. La rue Beauregard de la même façon, j'avais pu m'exprimer. Et ce soir, la rue du Clos Munier. Je vais évoquer aussi l'aménagement de la place du Jura. Et cet exemple, il est symptomatique. Ne me dites pas que mes informations ne sont pas vérifiées parce qu'à un moment donné, soyons un peu honnêtes les uns avec les autres ! Inauguration de la place du Jura, aucun riverain, aucun commerçant n'a participé à l'inauguration de votre nouvel aménagement. Vous étiez seuls, entre vous. Ça aurait dû vous questionner. Eh bien non ! Aucune remise en question. Au contraire, dans la presse, je vous fournirai l'article et la source, vous déclarez : « *J'assume un choix politique.* » Mais à un moment donné, est-ce que vous pouvez écouter certaines critiques de tous les Bisontins ? Moi, je le dis clairement et très officiellement : tout ce que vous faites n'est pas négatif ! D'ailleurs la preuve, il suffit de prendre les votes au Conseil Municipal et vous verrez qu'on vote une immense majorité des dossiers. Mais par contre, il faut entendre que les Bisontins, certains Bisontins, pas tous, -je n'ai pas la prétention de représenter tous les Bisontins-, nous renvoient de façon très régulière, le sentiment qu'ils se confrontent à un pouvoir qui est solitaire, directif et qui pense à leur place ce qui est bon pour eux. Vous l'aviez entendu d'ailleurs lors d'une réunion publique à Planoise. Donc en 2023, s'il vous plaît, un petit peu d'humilité, un peu moins d'autosatisfecit et puis un peu plus d'écoute des Bisontins, malgré tous les efforts en matière de démocratie citoyenne que vous mettez en œuvre et que je salue quasiment à chaque fois. Merci à vous.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette belle leçon démocratique. Parce que c'est vrai que moi, j'adore qu'on puisse m'expliquer que quand nous avons des millions de personnes qui sont contre la retraite, vous êtes effectivement dans une exemplarité en matière d'entente de personnes qui s'opposent. Mais c'est vrai que c'est extrêmement intéressant de vous entendre le dire. Merci beaucoup et surtout, Monsieur CROIZIER, je vous invite à un exercice qui est vraiment, je pense, nécessaire. Je vous propose de vous taire quand je parle, s'il vous plaît. C'est quand même comme ça que ça se passe dans la vraie vie. Donc, puisqu'ils sont là pour s'exprimer, nous serions ravis d'avoir l'ensemble des courriers qui vous remontent sur les personnes qui sont évidemment mécontentes. Parce que nous en avons un certain nombre, mais je peux vous assurer que sur 117 000 habitants, il s'agit de quelques courriers. Pour autant, nous les écoutons, nous les regardons attentivement et nous leur répondons avec beaucoup de considération. Marie.

Mme Marie ZEHAF : Pour compléter ce que vous dites, les courriers relèvent essentiellement de problèmes de vitesse, de sécurité. Les gens sont plutôt demandeurs d'aménagements de voiries pour apaiser la circulation dans toutes les rues. Alors, en matière de voirie, on n'a pas de recette secrète. On aménage les rues. Après, c'est l'usage que les gens en font et c'est un complément aussi avec mon collègue élu de la DSTP de contrôler aussi les vitesses. C'est comme ça qu'on arrive aussi à changer la pratique des gens et que chacun puisse respecter les déplacements de chacun. Parce qu'il n'y a pas que des déplacements automobiles. Il y a aussi des déplacements piétons, des déplacements de personnes en état de fragilité, c'est-à-dire de personnes handicapées, et aussi des cyclistes.

Pour répondre à Nathalie BOUVET, on a bien pris en mesure effectivement les difficultés que pouvaient avoir les gens du Clos Munier. Mes collègues élus, Benoît et Damien, ont rencontré les personnes lors d'une réunion. On doit les revoir et voir avec eux quels aménagements on peut leur proposer, mais rien n'est acté pour inverser la rue du Clos Munier.

Par contre, l'aménagement de la rue Weiss a été fait de façon réversible, donc on peut toujours effectivement peut-être proposer ça, mais il faut que l'on voie avant. Il y a peut-être d'autres pistes d'amélioration.

En matière de voirie, je vais vous montrer qu'on n'est jamais sûr de ce qui peut se passer. Je prends par exemple l'avenue Léo Lagrange qui a été dimensionnée pour les bus, pour les véhicules, pour les cyclistes, qui est une rue totalement sécurisée pour tous et qui, lors de ces premiers essais d'aménagement et d'utilisation, n'est jamais utilisée à bon escient. Puisqu'il y avait un shunt qui se faisait Midol, Weiss et Trépillot pour éviter justement l'avenue Léo Lagrange. Donc vous verrez qu'on n'est jamais sûrs de ce qu'on fait et c'est au fur et à mesure qu'on progresse, qu'on prend note.

Après, pour répondre à Monsieur FAGAUT sur la mascarade des consultations, je peux vous dire que la consultation qui a été faite quand même sur le quartier nord-est a pris beaucoup de temps, a été très chronophage et pour les services, et pour le cabinet qui nous accompagnait. Ça a duré quasiment neuf mois pour qu'on puisse en faire le bilan et je pense que les riverains qui ont participé à cette consultation sont satisfaits. Il y a eu non seulement une visio de 120 personnes, après, des stands qui ont été mis dans le quartier à différents endroits, et après, une réunion de restitution qui a aussi amené beaucoup de monde. D'ailleurs Christine, je crois que tu étais à la réunion de restitution et que tu peux témoigner effectivement que cette concertation n'était pas une mascarade.

Pour répondre à Monsieur CROIZIER, des fois, on est humbles aussi, Monsieur CROIZIER. On imagine que des fois, on a pu soit ne pas anticiper comment les automobilistes allaient se comporter, ni les cyclistes. On n'est pas maîtres effectivement du comportement de chacun. On n'est pas à l'abri de travailler effectivement quand il y a des choses qui ne vont pas.

Mme LA MAIRE : Merci pour ces éléments. Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci. Je me permets de revenir un petit peu sur différents éléments que vous avez pu évoquer. Vous prenez en comparaison la Toscane. Bon, on va rester quand même un petit peu humble. La Toscane, Florence, 16 millions de visiteurs. Je ne suis pas sûr que Besançon aujourd'hui... et j'aspire... j'aimerais que Besançon soit à 16 millions de visiteurs. D'ailleurs, je vous redonne notre projet touristique et je vous le remets en main, notre projet pour la Citadelle. Vous pouvez bien sûr vous l'approprier. Parce que c'est ça aujourd'hui. Si on veut faire venir du monde, il faut qu'on ait un vrai projet, des vrais projets d'envergure et notre projet pour la Citadelle, avec un accès par télécabine sur la Citadelle était ce projet d'envergure, mais malheureusement, vous ne le souhaitez pas.

Après, Madame ZEHAF, ce qui m'embête dans ce que vous évoquez, c'est que vous dites que vous n'êtes jamais sûrs de ce que vous faites. Mais il y a quand même des études qui sont menées. Il y a des opérations qui sont développées. Et ce qui me chagrine un petit peu dans tout cela, c'est que vous dites en fin de compte, les rues sont réversibles, donc un coup à l'endroit, un coup à l'envers suivant semaine paire, suivant semaine impaire. Et ça, c'est vraiment dérangeant parce que vous perturbez complètement, complètement aujourd'hui, la circulation et les flux de circulation sur le territoire bisontin. Quand je vous parle de mascarade, sincèrement, je vous fais simplement le retour de personnes ayant participé à la réunion sur le secteur nord-est. Parce qu'évidemment, sur le secteur nord-est, vous allez contenter quelques habitants, mais vous allez en mécontenter un grand paquet. Et sur le secteur nord-est, quand j'ai repris le document, j'ai réussi à me le procurer parce que je ne l'avais pas eu, 17 000 habitants sont concernés par le plan de circulation que vous remettez en place sur le secteur nord-est. 17 000 habitants. 111 personnes présentes. 111 personnes présentes à cette réunion de validation des projets. 29 personnes ayant pris part au vote pour un des projets que vous avez retenus, ce qui fait 0,24 % des habitants du secteur. 0,24 % des habitants du secteur qui ont pris part à votre projet et les personnes qui étaient présentes, qui ont parfois des responsabilités sur le secteur, me disent : « *On a des doutes sur le fait que certains habitaient le quartier.* »

Dans d'autres secteurs, sur le secteur Bougney, l'îlot Bougney Querret, Jules Haag, j'ai participé à certaines réunions. J'ai échangé avec des riverains. Ils m'ont dit : « *Concertation ? C'est ni plus ni moins qu'un exposé magistral.* » Tout ça pour vous dire qu'en fin de compte, vous leurrez les gens, vous leurrez les Bisontins et derrière, vous ne facilitez pas la vie. Être Maire, c'est faciliter la vie des habitants et aujourd'hui, vous portez un projet de la contrainte et c'est ça qui est ennuyeux. Vous le savez, Madame ZEHAF. Vous recevez des doléances et des courriers au quotidien et c'est ça qui est désagréable.

Pour peut-être conclure, Madame la Maire, puisque vous m'y invitez, vous avez dit que vous répondez tout le temps aux courriers. Sur les Bisontins, je ne crois pas. Puisque beaucoup de Bisontins me consultent et me concertent et surtout me disent : « *On n'a pas de réponse.* » Je vais vous donner un

exemple très concret. « Logements Étudiants Franche-Comté », basé rue Rubens, mais que vous ne connaissez certainement pas, mais ce n'est pas très grave, après, on ne peut pas forcément connaître tous les opérateurs, rue Rubens, donc à Planoise, ils vous ont écrit au mois de novembre ; le 7 novembre. Ils n'ont pas de réponse. Et moi, je vous ai écrit. Notre groupe vous a écrit. J'attends toujours la réponse du courrier du 7 juillet 2022. J'attends toujours la réponse du courrier du 26 octobre 2022. J'attends toujours la réponse du courrier du 22 décembre 2022. J'attends toujours la réponse du courrier du 23 décembre 2022. Et j'en ai encore beaucoup comme ça, donc s'il vous plaît, répondez. Répondez, soyez transparente.

C'est 0,17 %, pardon, de la population, les 29 personnes ayant pris part au vote.

Mme LA MAIRE : Marie.

Mme Marie ZEHAF : Monsieur FAGAUT, j'entends ce que vous dites. Vous entendez sûrement la parole de quelques habitants, comme nous aussi, on entend la parole de quelques habitants et on ne généralise pas. Par contre, je vais faire un petit retour dans l'histoire. Quand Monsieur RÉGANI a mis les rues piétonnes, totalement piétonnes, il était avant-gardiste et je pense qu'il avait aussi anticipé beaucoup de choses, ça a engendré beaucoup de changements aussi dans la collectivité et chez nos concitoyens. Maintenant, je crois que plus personne ne voudrait revenir en arrière. Plus personne ne souhaiterait voir des voitures circuler sur la place de la Révolution ou Grande Rue. Alors les changements effectivement, on est là tous pour les porter. On est aussi à l'écoute des concitoyens. Je pense que tous les élus sont soucieux d'apporter le meilleur pour nos concitoyens. On a été élus pour ça en fait. Alors bien souvent, il y a des difficultés, c'est sûr. Ça nous oblige aussi à réfléchir autrement et ce sont des changements qui vont s'opérer avec le temps.

M. Laurent CROIZIER : Merci Madame la Maire. Je partage ce que vous venez de dire, Madame ZEHAF. Effectivement, il y a des changements qui sur le moment peuvent apparaître extrêmement négatifs et qui au cours du temps peuvent être félicités. Le centre-ville en est un. Je ne sais pas comment nous aurions réagi à cette époque sur le pont de la République. Je n'ai jamais exprimé un avis défavorable. J'ai juste pointé du doigt le manque de concertation. Parce que si effectivement ça fonctionnait, pourquoi pas ? Donc il faut savoir aussi être effectivement mesuré.

Par contre, il y a un gros effort. Entendez-le. Il y a quand même un gros effort de dialogue et d'écoute qui sont nécessaires. Je ne vais pas lister comme Monsieur FAGAUT aussi les innombrables courriers qui attendent une réponse, mais s'il vous plaît ! S'il vous plaît, soyons honnêtes les uns avec les autres et ne pensons pas les uns et les autres détenir la vérité.

Je souhaiterais, Madame ZEHAF, je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, que nous fassions un état des places de stationnement de la ville et notamment des suppressions des places de stationnement. Vous m'aviez dit une première fois que nous le ferions, une seconde fois que vous attendiez que l'année 2023 arrive. Nous sommes désormais en 2023. Est-ce qu'on peut programmer cet état des places de stationnement et des suppressions de places de stationnement pour la ville, s'il vous plaît ?

Mme LA MAIRE : Merci. Kévin.

M. Kévin BERTAGNOLI : Je vais essayer de répondre parce qu'il y a plusieurs informations pas totalement correctes qui ont circulé. Sur la réunion, la première réunion sur les abords du lycée Jules Haag, à laquelle vous avez participé, Monsieur FAGAUT, il s'agissait effectivement d'une réunion de présentation d'une étude qui avait été faite sur le quartier et qui n'a pas été qu'un exposé magistral puisque l'idée, c'était bien que l'agence qui avait réalisé cette étude présente et heurte cette étude au ressenti des habitants, à leurs retours d'expérience. Et ce qu'on a vu, c'est que les retours d'expérience étaient plutôt en lien, en rapport assez direct avec ce que l'agence avait pu mettre en avant. Néanmoins, les habitants ont quand même apporté des éléments supplémentaires qui ont permis ensuite la concertation à laquelle vous n'avez pas participé.

Sur le cadran nord-est, vous parlez de neuf personnes qui ont pris part au vote. C'est faux. C'est neuf personnes qui ont validé le choix du scénario 2 en l'occurrence. Vous avez aussi des personnes qui ont privilégié le scénario 1 puisqu'il y avait deux scénarios en l'occurrence sur cette partie-là du quartier, et vous aviez aussi des gens qui étaient sans avis. Et je tiens à rappeler qu'à chaque fois que nous effectuons un vote, soit nous faisons plusieurs choix, soit nous faisons une étude d'acceptabilité. C'est-à-dire qu'on demande tout simplement aux gens s'ils considèrent le projet comme acceptable, inacceptable et derrière, nous travaillons à essayer de comprendre pourquoi c'est inacceptable ou pourquoi au contraire c'est acceptable et c'est même favorable de la part des habitants. Et quand on a une part importante des habitants qui ne participent pas au vote sur l'instant, nous les interrogeons ces

personnes-là. Et ce que l'on a vu lors de cette réunion, je pense que Madame WERTHE pourra le confirmer, c'est que les gens qui n'ont pas participé au vote, pourquoi ils l'ont fait ? Parce qu'ils considéraient qu'ils n'étaient pas directement impactés par les travaux, donc ils ne souhaitaient pas que leur choix impacte leurs voisins. C'est le retour principal que m'ont fait les habitants après. Pourquoi ils n'ont pas souhaité participer ? Parce que ça n'était pas directement sur leur rue ou sur les rues adjacentes et donc ils ne se considéraient pas comme légitimes pour intervenir à la place de leurs voisins. Mais à chaque fois, on réinterrogera les personnes qui n'ont pas forcément pris part au vote lors de cette réunion. Et puis je le dis, 110 personnes. Peut-être que pour vous, ça n'est pas beaucoup sur 10 000 habitants, mais on a « boité » sur l'ensemble du quartier et on ne peut pas obliger les habitants à être présents à des réunions de participation. Viennent celles et ceux qui le veulent. Après, nous prenons en compte les avis de ces habitants, les retours de ces habitants qui, je tiens à le rappeler, ne viennent pas forcément porter leur seule voix. Typiquement sur le cadran nord-est, nous avons eu plusieurs associations et j'en profite pour les remercier. Des associations de quartier, des associations de riverains qui se sont engagées et qui ont relayé la parole d'un nombre conséquent de personnes derrière eux. Je rappelle que pour la visio du cadran nord-est, vous aviez 130 personnes qui étaient présentes, et notamment l'association de Palente qui était présente avec plus d'une vingtaine de personnes devant l'écran.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'effectivement, les projets ne peuvent pas plaire à tout le monde et que la contestation, c'est important de la prendre en compte. Nous n'avons pas peur de la contestation. Elle fait partie du débat citoyen. Il est important qu'elle participe à notre démocratie. Nous devons même donner la voix, permettre à tous les citoyens de se sentir légitimes, qu'ils soient d'accord avec nos projets ou pas d'accord. Par contre, ce qui est important, c'est qu'il y ait un débat avec les habitants, entre habitants, et qu'à la fin, si un choix a été fait, proposé par les habitants et ensuite validé par les élus, il soit appliqué, même si ça ne convient pas forcément à tout le monde. Je pense que les services sont bien placés pour savoir qu'on a un certain nombre d'habitants qui envoient des courriers régulièrement, un petit nombre d'habitants qui envoient des courriers quasiment tous les mois. C'est souvent les mêmes personnes. Elles ne sont pas d'accord avec nous. D'accord. Pas de souci. On entend leur parole, mais il y a un moment où il y a un débat qui se fait avec les citoyens, qui se fait avec les élus et le choix qui est fait à la fin doit être entendu.

Et puis, Marie ZEHAF l'a très bien dit, que demandent les gens ? Qu'est-ce qui remonte de la plupart des concertations ? Je pense au budget participatif, les projets qui ont été proposés. Je pense à Jules Haag. Je pense à la rue Gambetta. C'est : « Protégez-nous des effets du réchauffement climatique en végétalisant, en désimperméabilisant les places, en nous mettant à l'abri de l'été prochain. » Je tiens à le rappeler, ça ne fait pas l'actualité, mais on est quand même à deux doigts d'arriver dans une période de sécheresse. « Protégez-nous aussi dans notre mobilité en tant que cyclistes et en tant que piétons, mais aussi en tant qu'automobilistes », parce qu'on n'est pas automobiliste 100 % du temps. On peut se retrouver piéton soi-même et parfois, quand on est automobiliste, on peut se sentir en insécurité de blesser un cycliste ou un piéton. Donc protégez-nous, protégeons-nous et partageons l'espace public. La dernière chose, c'est : créons des lieux de rencontre. On l'a vu sur Jules Haag. On l'a vu au budget participatif et on le voit aussi sur la rue Gambetta avec l'aménagement du Parvis devant le cinéma, il y a un besoin de la part des habitants de se retrouver. Donc dans les aménagements, dans les remontées que nous font les habitants, il y a un besoin que nos aménagements permettent de se retrouver, de se fréquenter et de se mélanger. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci. Benoît CYPRIANI.

M. Benoît CYPRIANI : Je vais intervenir sur plusieurs points. Concernant la place du vélo et la place de la voiture en ville, ça ne vous a pas échappé quand même qu'on vivait, pendant la phase anticyclonique qu'on vient de passer, une forte pollution de l'air à Besançon avec des niveaux de particules fines qui sont très élevés. On peut toujours se dire : « Il faut laisser la place à la voiture. Il ne faut surtout pas l'empêcher de circuler », mais comment vous faites pour répondre à cette pollution si on n'empêche pas, si on ne diminue pas l'utilisation de la voiture en ville ? Votre projet d'autoroute vélos, il est certainement très intéressant. N'empêche qu'il nécessite qu'en ville, il soit irrigué par des réseaux vélos, parce que si j'ai bien compris, il reste en périphérie de la ville. Certains d'entre vous ont demandé une visibilité des projets en disant : « On travaille rue par rue, petit tronçon par petit tronçon. » Non. Ce n'est pas du tout le cas. Il y a un schéma cyclable. D'ailleurs, certains d'entre vous, dans la majorité, mais aussi dans l'opposition, y participent. Un schéma cyclable qui est en cours de rénovation, mais n'empêche que le précédent existe toujours. Il y a un Plan De Mobilité aussi et ce Plan De Mobilité induit la hiérarchisation des rues qui drainent la ville. Il y a des rues qui sont attribuées au transit et il y a des rues qui ne sont pas attribuées au transit, qui sont la desserte de quartiers. Eh bien la rue Léo Lagrange, c'est une rue de transit et les rues de quartiers comme la rue du Clos Munier et la rue Weiss, etc., ce ne sont pas des rues de transit. Donc, il y a une hiérarchisation qui existe et si on réduit la place des

voitures dans ces cas-là, c'est justement pour empêcher qu'il y ait un trafic de détournement, c'est-à-dire d'utilisation de ces rues qui n'ont pas vocation à être de transit pour le transit quotidien.

J'insiste, les plans de circulation et surtout les fermetures de rues ou les passages à sens unique, etc., ça n'est pas une science exacte. On a beau faire toutes les mesures qu'on veut, les automobilistes ne sont pas des robots et en plus, ils sont équipés maintenant de GPS très efficaces qui font qu'on est un petit peu démunis pour savoir comment ils vont réagir. Donc souvent, il n'y a que l'expérience qui permet de répondre. D'ailleurs, même dans les sciences exactes, l'expérience est utile.

Concernant votre question sur « Logements étudiants Franc-Comtois », le courrier ne date pas du mois de novembre ou je ne sais quand. Il date du 14 février 2023 et ils nous avaient déjà écrit...

M. Ludovic FAGAUT : (Intervention hors micro).

M. Benoît CYPRIANI : Si, si. Je l'ai sous les yeux. On leur avait répondu l'année dernière par un courrier dont j'ai oublié la date. On avait répondu le 1^{er} février 2022 et on leur avait dit que la police municipale pouvait patrouiller autour de cet immeuble, mais leur problème à eux, ce sont des dealers qui s'installent dans le bâtiment. Et la police municipale, ça ne vous a pas échappé, n'a pas tous les droits et n'a pas le droit de pénétrer dans des bâtiments privés. Donc, cette demande a été transmise à la police nationale pas plus tard que cette semaine parce que copie avait été faite à la Préfecture, mais pas à la DDSP.

Mme LA MAIRE : Très bien. Parfois, les réponses qui sont apportées ne sont pas celles que les personnes attendent et je peux le comprendre face aux difficultés auxquelles elles sont confrontées, mais c'est ainsi. Donc ce qui est important, c'est de savoir aussi que nous suivons avec la police nationale le fait que ces personnes... Par exemple, la police nationale fait une intervention dans un appartement et le lendemain, ils sont dans un autre appartement parce qu'en fait, c'est tout un ensemble d'organisations effectivement.

Je tiens à clore ce dossier et à proposer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 10. Merci. Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 10

Bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022

«**Mme LA MAIRE** : Concernant le bilan de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022 qui est une prise d'acte, j'imagine que vous avez lu attentivement. Donc je considère que vous avez pris acte ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 11

Équipements sportifs - Aménagement d'un terrain de football synthétique sur le complexe sportif Henri Joran de Velotte

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier n° 11 qui est celui des équipements sportifs. Je propose à Abdel de vous faire une présentation.

M. Abdel GHEZALI : Merci Madame la Maire. Il s'agit de l'aménagement d'un terrain de foot synthétique sur le complexe sportif de Velotte. Le cadre général, vous l'avez. Vous vous rappelez concernant le football que la Ville de Besançon est équipée de quatre terrains synthétiques répartis sur le territoire avec la Malcombe, le Rosemont, Saint-Claude et les Orchamps. Ces terrains, qui permettent de pratiquer quelles que soient les conditions météorologiques, présentent un niveau de confort de jeu remarquable pour les clubs. Pour des raisons de sécurité notamment, la Fédération française recommande d'ailleurs que les catégories jeunes puissent la plupart du temps évoluer sur ces terrains synthétiques ou naturels. Dans cette logique, le club de Velotte bénéficie depuis quelques années et dans la mesure du possible de la disponibilité de ceux-ci, de créneaux d'entraînement sur les terrains

synthétiques Saint-Claude et Rosemont. Le terrain de Velotte, en stabilisé, répond en effet assez mal aux nouvelles demandes des pratiquants, éducateurs et des instances fédérales.

Concernant l'enjeu du projet, il est donc envisagé la transformation du terrain en stabilisé de Velotte en terrain synthétique afin notamment :

- D'améliorer l'offre qualitative sur le quartier en matière de football tant pour la pratique des jeunes footballeurs en période de formation que pour les adultes,
- D'augmenter le nombre de surfaces en terrains synthétiques disponibles sur la Ville, permettant une meilleure répartition des créneaux d'entraînements au bénéfice de tous les clubs bisontins ; c'est important de rappeler pour tous les clubs bisontins. Évidemment, le club de Velotte aura des créneaux d'entraînement puisque c'est sur son secteur. Néanmoins, il servira aussi aux autres clubs bisontins.
- De répondre à la sécheresse qui risque de rendre nos terrains de plus en plus impraticables au regard du réchauffement climatique.
- De réaliser des économies d'énergie en transformant le dispositif d'éclairage actuel du terrain par un éclairage performant à LED,
- De poursuivre la politique nécessaire de modernisation de nos installations sportives en rééquilibrant spatialement notre patrimoine. On trouve important aussi que sur la Ville de Besançon, on puisse répartir géographiquement ces terrains-là.

Vous avez toutes les caractéristiques du projet. C'est un budget qui est estimé à 800 000 €, évidemment avec une part de partenaires qui viendront nous appuyer, la Fédération française de foot, le département du Doubs, l'agence nationale du sport, la région Bourgogne-Franche-Comté. Donc on vous propose ce soir, avec tous ces éléments, d'acter le principe d'aménagement de ce terrain synthétique sur Velotte.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Christine WERTHE.

Mme Christine WERTHE : Merci Madame la Maire. Il y a deux ans, notre groupe avait dénoncé l'état de ce terrain. Le projet que nous avons présenté aux Bisontins en 2020 fixait des objectifs de réhabilitation et de développement des infrastructures sportives sur notre territoire. Dans l'intérêt des usagers du terrain de Velotte, clubs et écoles notamment, l'aménagement du stade Henri Joran est une bonne nouvelle, même si sur la forme, nous regrettons qu'une fois de plus, les conseillers municipaux aient pris connaissance d'une telle réalisation par voie de presse. Le coût estimatif de l'opération qui est présentée dans le rapport nous laisse supposer que la réflexion est déjà bien avancée d'un point de vue technique.

Vous faites état des enjeux et des caractéristiques globales du projet, mais il n'y a aucune précision sur les matériaux utilisés. Je ne vais pas vous apprendre les réserves émises d'un point de vue environnemental sur l'utilisation des pelouses synthétiques. L'Union européenne s'interroge sur leur interdiction future. La présence toute proche du Doubs doit d'autant plus nous interroger sur ce sujet ; la zone est d'ailleurs placée en zone inondable. En cas de fortes pluies ou de crues, quel impact pour le terrain réhabilité d'une part ? D'autre part, quels risques de pollution aux microplastiques pour notre rivière ?

Enfin, je souhaiterais savoir s'il existe un état des lieux des infrastructures sportives de plein air, ainsi qu'un recensement des besoins. Avez-vous un programme et des projections à moyen et long terme quant aux investissements à réaliser dans ce domaine ? Merci.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci Madame VIGNOT. Un nouvel équipement est toujours une bonne nouvelle, donc tant mieux et bravo pour la réalisation. On sait qu'on a un besoin d'infrastructures sportives sur la ville. Ce n'est pas Monsieur GHEZALI qui me démentira.

Je voulais profiter aussi de ce dossier pour saluer le succès populaire du BesAC pour ses deux matchs au palais des sports. 7 000 personnes en deux matchs, c'est exceptionnel. Ça montre trois choses. Tout d'abord, la dynamique du club. Bravo aux dirigeants et aux bénévoles. Ça montre qu'il y a une attente de basketball à Besançon et enfin, plus généralement, il y a une attente de spectacles, qu'ils soient sportifs ou culturels. Nous savons que le club est à l'étroit au gymnase des Montboucons et les conditions empêchent son développement. J'aimerais connaître votre réflexion sur le sujet.

J'aimerais aussi élargir la réflexion et partager avec vous un constat. C'est que le palais de sports ne nous permet plus aujourd'hui d'accueillir certains événements de très haut niveau, car les cahiers des

charges imposent des jauges minimales de 6 000 places. Ce qui amène, à mon grand regret, à ce que les événements sportifs ou les grands concerts s'organisent non plus à Besançon, mais à Dijon ou à l'Axone de Montbéliard. Nous avons porté, lors des élections municipales, la création d'un équipement multisport et culturel d'envergure, d'intérêt communautaire, mais aussi départemental et régional. Je voulais savoir si nous partageons ce constat. Évidemment, je ne vais pas vous demander de construire une salle de 6 000 places. Merci à vous.

M. Abdel GHEZALI : Sur les questions de Madame WERTHE concernant l'équipement en tant que tel, évidemment que techniquement on veille. On sait qu'on est au bord du Doubs. Il y a une évolution sur les terrains synthétiques. On avait pour habitude, les premiers terrains qu'on a faits, d'avoir des petites billes en caoutchouc. Là, on ne sera pas dans ce remplissage-là. C'est plutôt un remplissage sable comme il a pu se faire dernièrement sur le terrain de Roche, si vous connaissez. Donc évidemment qu'on prend en compte toutes ces conditions techniques.

Sur l'ensemble des équipements, notre patrimoine avec les équipements, évidemment qu'on y travaille. On y travaille d'autant plus pour avoir une vision aussi au niveau de l'agglomération parce qu'on sait bien que beaucoup de licenciés, de familles qui sont dans ces clubs bisontins, viennent aussi pour une partie d'entre eux de l'agglomération. Donc ça, on est en train aussi d'y travailler avec le Vice-Président aux sports à l'agglomération.

Monsieur CROIZIER, vous avez parlé de deux choses. Vous êtes intervenu directement sur le BesAC. C'est ça ?

M. Laurent CROIZIER : Oui, oui.

M. Abdel GHEZALI : Sur le BesAC, oui, vous l'avez rappelé. Il y a un vrai public pour le basket, donc ça a été une vraie réussite. Ça a permis aussi au club de pouvoir valoriser tout le travail qu'ils font. Néanmoins, vous connaissez aussi, puisque vous connaissez bien le sport, qu'il y a les règles pour l'ensemble de nos clubs. Le BesAC évoluant en nationale 1, on a du handball ici à Besançon, trois clubs que sont l'ESBF, le GBDH et Palente qui évolue en D2. On a l'obligation de faire en sorte qu'ils viennent faire leurs rencontres au Palais des sports. Et quand je dis les rencontres, il n'y a pas que les rencontres puisque vous savez que ça, c'est la partie visible, mais il y a les entraînements qui doivent se faire. Parce que souvent, quand on voit, on se dit : « Tiens là, les clubs pourraient jouer. » On sait que ce n'est pas simplement une mobilisation. Quand on mobilise pour un match, mais ça, vous le savez, quand on mobilise pour un match, il faut mobiliser pendant une semaine. Ça veut dire qu'après, on doit envoyer l'ESBF, le GBDH ou Palente ailleurs, donc ça, c'est compliqué. Donc on a des discussions. On a encore rencontré avec Madame la Maire la semaine dernière et André TERZO, le BesAC avec qui on avance. On avance bien. On va continuer à voir. Là, ils sont en play-off. On va voir comment on peut faire en sorte de les accompagner encore au mieux. Évidemment, ça se finit sur ce que vous dites, sur un équipement qui serait, qui sera, en tout cas porté par Grand Besançon Métropole et évidemment qu'on y prend notre part parce que les clubs phares sont sur la ville. Donc il y a un réel besoin dans ce domaine.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Puisque vous ouvrez le débat, concernant les infrastructures, Besançon, aujourd'hui, manque, et on le sait tous, cruellement d'infrastructures sportives, mais qui soient aussi à la fois multimodales pour pouvoir accueillir aussi des espaces culturels. Et ça, on le sait bien. Ça fait neuf ans que vous êtes Adjoint au sport sur la Ville de Besançon et aujourd'hui, on manque cruellement d'infrastructures dans les différents territoires bisontins. Nous appelons de nos vœux, parce qu'on l'a toujours porté et toujours défendu, cette grande Arena dont on a besoin sur le territoire grand bisontin. Il nous faut cet espace multimodal sportif et culturel. Il y a l'Axone. Malheureusement, c'est sur Montbéliard. J'aurais préféré qu'il soit sur le territoire bisontin et grand bisontin. Mais j'appelle vraiment de nos vœux ce projet.

Je ne sais pas si vous allez pouvoir me répondre. Il y a une étude qui avait été lancée apparemment côté GBM. Où en est cette étude ? On aimerait, nous, élus bisontins et élus grand bisontins, avoir le résultat de cette consultation qui a coûté 100 000, 150 000 €. Je ne sais plus. Je dirais 100 000 €, mais vous me redirez les chiffres. Peut-être que je me trompe. Si, si, vous avez une étude puisque c'est vous, Madame la Présidente, à l'époque qui avez lancé les choses. Donc on aimerait avoir les résultats de cette étude. Et nous, on vous le propose aujourd'hui. Effectivement une grande Arena, c'est 35, 40 M€, 45 M€ peut-être. 40 M€, allez. Je ne suis pas certain que la collectivité ait les moyens seule de porter ce type d'infrastructure. Mais par contre, il y a plusieurs dispositifs aujourd'hui. Il y a plusieurs dispositifs aujourd'hui sur du partenariat public-privé, mais regardez ce qui se passe dans le monde du football.

Quand vous avez le Groupama Stadium, quand vous avez le Matmut au Mans, quand vous avez l'Orange vélodrome, je parle pour les terrains de football, mais aujourd'hui vous pouvez travailler, je ne sais pas si c'est la solution idoine, mais vous pouvez travailler sous cette forme de naming et aller chercher des partenaires privés qui aujourd'hui vont accompagner la collectivité pour pouvoir porter. Donc nous, on le porte, on le défend. C'est un outil incontournable pour le territoire grand bisontin et même au-delà. Et vous le savez très bien. Vous aimez le sport comme moi. C'est un outil d'attractivité. C'est un outil de communication. C'est un vecteur de lien social. C'est un vecteur vraiment sociétal important pour notre cité et nous appelons vraiment de nos vœux que l'on puisse travailler avec les partenaires privés sur ce type de projet.

M. Abdel GHEZALI : Je pense qu'ici, tout le monde partage le fait de vouloir un équipement dimensionné. On est tous d'accord. Après, on a parlé des Orientations Budgétaires ce soir. Il y a des choix qu'on fait et moi, je m'inscris... Vous l'avez dit, on est beaucoup ici à aimer le sport. Au-delà du sport, vous avez raison, en termes d'attractivité, en termes d'éducation, tout ça, on le partage. Vous l'avez dit, vous me parliez de l'étude. Aujourd'hui, il y a des allers-retours qui se font avec des associations au niveau juridique pour voir qu'est-ce qui est possible, public-privé, public seul. C'est tout ce travail qui est en train d'être fait. Simplement, un équipement de la sorte, c'est entre 30 et 40 M€. Vous l'avez décrit, chacun donne des priorités dans l'action qu'on doit mener, en plus, dans une situation compliquée et difficile pour les collectivités locales. Parce qu'un équipement demain, il serait porté par le Grand Besançon. C'est ce qu'on a fait par exemple sur la salle d'escalade qui est un réel succès. Donc on travaille là-dessus. La vraie difficulté, vous parliez de ce qui se fait au niveau du foot avec le naming qui se fait sur les terrains, que ce soit à Bordeaux, à Lyon. La grande différence, c'est que sur ces exemples que vous prenez, après on peut le regretter ou pas, mais sur le foot, ça attire du monde et ça permet d'avoir sur ces clubs-là... Vous avez cité des clubs, c'est souvent des clubs de ligue 1. Les clubs qui évoluent en ligue 2, voire en nationale ont toutes les difficultés du monde à faire du public-privé parce que ça demande des partenaires, même s'ils en ont. Et je voudrais saluer le travail qui est fait par l'ensemble des clubs en termes de partenariat privé. Ils font vraiment tout ce qu'ils peuvent.

Néanmoins, le constat qu'on fait, et vous le faites comme moi au niveau du Département, on dit souvent que pour les clubs, il faut un tiers de subventions des collectivités, un tiers de partenariat et un tiers de tout ce qu'on appelle les rentrées du club avec la billetterie et les buvettes. Aujourd'hui, les clubs qu'on a actuellement, on voit bien qu'ils ont toutes les difficultés du monde, malgré la mobilisation et le gros travail qu'ils font en termes de partenariat, ils ont toutes les difficultés du monde à mobiliser autour de cela. Donc sur la réflexion, on est sur cette réflexion-là. On continue à travailler là-dessus et on regardera, en fonction de cet environnement que je viens de vous citer, s'il est possible en tout cas de faire en sorte... Alors on sait bien qu'entre le moment où c'est décidé et le moment où c'est construit, ça mettra un peu d'années, mais on sait le besoin qui est le nôtre. Néanmoins, il faudra le faire avec les moyens qui sont les nôtres, tant au niveau de l'Agglomération qu'au niveau de la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE : Je suis d'accord avec tout ce qui vient d'être dit. On a un vrai besoin d'équipements sportifs et on sait combien c'est un axe important de nos politiques, en particulier le sport. C'est essentiel que ce soit à tous les niveaux, que ce soit populaire, que ce soit à un niveau de compétition et même d'excellence.

Comme vous l'avez dit et vous nous le dites très régulièrement, la question est de savoir faire des choix, savoir bien gérer sa collectivité. Je tiens quand même à vous rappeler que par exemple MMA, c'est-à-dire celui qui est au Mans, Le Mans a décidé de retirer le naming, comme on dit, tellement c'était un fiasco financier. Si on reprend l'ensemble de ces actions et de ces opérations globalement, on pourra en refaire le tour, c'est un fiasco financier. Et qu'est-ce qui se passe dans ces cas-là ? Nous nous retrouvons, les collectivités, à devoir porter un équipement alors même qu'il avait été vendu comme étant un modèle économique exemplaire. Donc voilà, toutes ces études sont en train de se faire. C'est essentiel. Nous sommes tous extrêmement attentifs à l'argent public, donc nous avons besoin de savoir dans quel projet nous devons nous engager, et ça, c'est extrêmement important de se le dire. J'entends combien vous êtes attachés à ce terrain synthétique. Christophe LIME demandait la parole.

M. Christophe LIME : Simplement dans la discussion, le fait du partenariat public-privé, il faut s'en méfier. En sachant que très, très souvent, ce que vous dites, ce sont des opérateurs qui arrivent après la construction, qui ne participent pas généralement à la construction... C'est très rare. Ils viennent et ils amènent du financement. On peut en discuter, moi, je ne suis pas favorable, mais ils amènent du financement en amenant une publicité qui est directement sur la structure. Simplement, je vous donne une information pour vous dire que ce n'est pas si clair que ça. Dijon, le palais des congrès, REBSAMEN -qui n'est pas un communiste, il me semble-, vient de virer son opérateur privé et vient de reprendre en régie son palais des congrès tellement ça marchait mal. Donc vous voyez, ce n'est pas si simple que

ça. On a Micropolis aujourd'hui avec toutes les difficultés pour pouvoir gérer Micropolis sur un certain nombre de points et je pense que les idées qui peuvent être intéressantes sur un certain nombre de points, je partage l'avis de Madame la Maire, avec beaucoup, beaucoup de prudence, y compris quand ça ne marche pas, ce sont les collectivités qui récupèrent tout, y compris tout particulièrement les déficits.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Vous faites référence à un outil sur Le Mans qui n'a pas porté ses fruits. Vous dites : « Ça a été un fiasco. » Alors je ne vais pas faire la comparaison avec Besançon, mais rue Weiss, rue Midol, c'est un fiasco et vous continuez à revoir un petit peu les éléments, mais c'était pour vous faire réagir. Tout ça pour vous dire, ne prenez pas un exemple. Regardez. On vous accompagnera dans cette démarche-là. Vous ne croyez jamais à notre sincérité quand derrière, on porte des projets qui sont vraiment vitaux pour la Ville de Besançon ; aujourd'hui, notre territoire bisontin, il est en concurrence avec les autres territoires, quoi que vous en disiez et quoi qu'on en dise. On est en concurrence, c'est vrai, avec Dijon. On est en concurrence avec le nord Franche-Comté. On est en concurrence avec la Suisse. Et aujourd'hui, il faut pouvoir sortir un modèle économique public-privé ou autre, autour vraiment du développement d'une infrastructure sportive incontournable. Il faut pouvoir sortir vraiment la tête de l'eau de ce secteur concurrentiel entre les territoires. Ça me paraît aujourd'hui incontournable, donc ne prenez pas un exemple. Ne prenez pas un exemple comme ça pour argent comptant. D'autres marchent très bien.

Et pour répondre peut-être à ce qu'évoque Christophe LIME, peut-être qu'il y a des opérateurs qui arrivent après coup, une fois que les infrastructures ont été construites et viennent apposer leur nom sur la devanture de l'espace. Mais c'est à nous de travailler et c'est à nous d'inventer aussi un modèle différent. On ne pourra pas le faire tous seuls. La collectivité ne pourra pas le faire toute seule. On le sait. Eh bien, allons chercher des partenaires ailleurs qui vont pouvoir nous accompagner dans notre démarche. C'est bien notre rôle aujourd'hui aussi de nous réinventer. Le naming est une possibilité, mais j'ai aussi d'autres pistes à vous proposer. Encore faut-il que vous puissiez les écouter.

Mme LA MAIRE : Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Effectivement, toutes les pistes doivent être proposées. Je viens de regarder rapidement ce qui s'est passé sur le MMA, mais ce n'est pas un fiasco. C'est le contrat qui devait peut-être être mal ficelé. C'est MMA qui a choisi de ne pas poursuivre. Il n'a pas rompu le contrat, donc voilà, c'est simplement des garanties qui n'étaient peut-être pas suffisantes de la part de la municipalité, mais à mon avis, vous ne pouvez pas dire un fiasco parce qu'un jour, vous avez un sponsor qui ne souhaite pas poursuivre le partenariat. C'est son droit le plus absolu. Par contre, pour ce genre de situation et pour avoir une garantie, effectivement, peut-être que le contrat n'était pas sur une période suffisamment longue. J'entends, mais en tout cas, ce sont des pistes qui ne peuvent pas être abandonnées pour qu'on puisse dans notre territoire, avoir un équipement qui nous permette de rayonner de façon importante, à la fois sur le sport et à la fois sur les grands événements culturels. Sinon, on va voir et constater les événements nous passer sous le nez et nos habitants, devoir se déplacer à Dijon ou à Montbéliard pour assister à des grands événements.

Mme LA MAIRE : Abdel GHEZALI.

M. Abdel GHEZALI : Moi, j'entends et en tout cas, on peut avoir des différences, mais on peut partager le fait de cet équipement-là. Vous parlez de l'Axone. Quand on compare avec Besançon, sachez quand même que l'Axone, c'est très compliqué pour eux. Vous le savez. C'est-à-dire que c'est même une structure qui n'est pas « rentable » et je crois, je ne suis même pas sûr, je crois que PMA a repris. C'était une structure. Enfin, vous connaissez peut-être même mieux que moi. Pour dire qu'il faut qu'on soit vigilants là-dessus. Parce qu'avoir un match de l'équipe de France une fois tous les ans, tous les deux ans, tous les trois ans, et avoir un équipement comme le palais des sports qui accueille tous les week-ends entre 2 000 et 3 700 personnes, ce n'est pas la même chose. Après, ce sont des choix qu'on doit faire et je sais qu'au niveau de l'Axone, c'est quand même très compliqué financièrement d'amener à l'équilibre cet outil-là. On voit bien qu'on a besoin d'un équipement, avec la force associative qu'on a ici à Besançon avec les clubs, et qu'on pourrait accueillir encore plus de monde. Néanmoins des fois, on se pose la question en se disant : « Est-ce qu'il faut un équipement déficitaire ? », et quand je dis déficitaire, ce sont les collectivités qui le portent, ce n'est pas le privé ; déficitaire et qui accueille une manifestation tous les deux ans ou avoir un équipement qui peut nous laisser de temps en temps frustrés parce qu'on loupe une manifestation d'envergure, même si je rappelle qu'on a déjà accueilli des matchs amicaux des championnats ou des matchs amicaux de l'équipe de France, donc avoir tous les

week-ends des équipements qui sont pratiquement pleins et où il y a une vie sur notre territoire avec une vie associative qui est très forte. C'est un vrai sujet et je pense qu'on a besoin de ce débat-là.

Mme LA MAIRE : Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Pour répondre à Abdel GHEZALI, Montbéliard, 25 000 habitants. 117 000 chez nous. Ce que je veux dire, c'est qu'on a un potentiel bien plus important en matière de développement sportif, d'attractivité certainement, peut-être, que Montbéliard aujourd'hui. J'ai échangé avec des élus de PMA sur le dossier. C'est vrai que ça a été un vrai...

Mme LA MAIRE : Très bien.

M. Ludovic FAGAUT : Je n'ai pas fini parce que vous aimez aussi qu'on vous écoute quand on parle. Vous nous le faites remarquer.

Mme LA MAIRE : Je vous écoute tellement que je demande des informations pour être précise dans les réponses que je vais vous apporter, tellement je vous écoute avec attention.

M. Ludovic FAGAUT : Merci. C'est avec plaisir. Simplement pour vous dire qu'aujourd'hui, ne comparons pas nos territoires. C'est ça que je veux dire à Abdel GHEZALI. Ne les comparons pas. Ils sont complètement différents. Néanmoins, aujourd'hui, nous sommes en concurrence. Nous sommes en concurrence quoi qu'on dise. Et nous on se bat collectivement ici, les 55 réunis, d'une façon différente, mais on se bat pour notre ville et pour notre agglomération. Et vous savez pertinemment que l'aspect sportif, culturel, c'est un lien social, d'attractivité, de développement économique, éducatif que j'ai déjà évoqué. Mais faisons-le ensemble et échangeons ensemble. Construisez quelque chose avec nous, élus de l'opposition, pour qu'on puisse développer un projet structurant sur le territoire. Quand je dis avec nous, bien sûr, n'oublions pas les partenaires associatifs qui ont, derrière aussi, des ambitions pour cela.

Mme LA MAIRE : Madame WERTHE.

Mme Christine WERTHE : Merci Madame la Maire. Je voulais juste revenir parce que j'avais une question qui était restée en suspens. Dans vos propos, vous étiez parti sur la sécheresse et moi, j'étais revenue sur les pluies. La question, c'est, en cas de fortes pluies ou de crues, quel impact pour le terrain réhabilité ? Si le terrain est inondé, quelle garantie on a ?

M. Abdel GHEZALI : Sur les aspects techniques et pour apporter la réponse, c'est qu'en cas de pluie, on aura un terrain qui sera protégé et qui ne sera pas inondé. Donc techniquement, évidemment que cette question, on l'a en tête. Au regard de l'endroit où se trouve ce terrain, on l'a en tête et on ne va pas aller mettre un terrain pour qu'en cas d'inondation, on se retrouve avec un terrain qui soit inondé et qu'on dise après : « On n'avait pas vu qu'il y avait le Doubs qui passait par là. »

M. Ludovic FAGAUT : Il y a la même chose à la Malcombe.

M. Abdel GHEZALI : Oui.

Mme LA MAIRE : Pardon. Excusez-moi. On ne va pas échanger comme ça parce qu'il est tard, vraiment très tard. Donc la réponse très technique vous est apportée. C'est-à-dire que nous avons un élément technique en sable et qui marche très bien et tout ça a été vu avec les services de l'État pour qu'effectivement, nous soyons très près des besoins techniques et de la qualité de l'eau de notre rivière. Simplement, peut-être quelques éléments sur l'étude de l'anneau cycliste. C'est de cela que vous parliez tout à l'heure ? Non ? De quoi vous parliez ?

M. Ludovic FAGAUT : Il me semble qu'il y a une étude qui a été lancée par GBM autour d'un projet global qui comprend effectivement l'anneau cycliste, mais avec cette Arena globalisée. Il me semblait que vous en aviez parlé à Grand Besançon Métropole et on voudrait avoir les conclusions de tout cela, tout simplement.

Mme LA MAIRE : Tout simplement, nous-mêmes, nous n'avons pas eu les dernières conclusions, donc nous sommes encore en train d'y travailler. Et il y a bien une étude de 40 000 € qui a été mise en œuvre pour faire ce travail-là. Ce n'est pas 100 000 € comme vous le disiez. C'est juste pour rétablir un peu des éléments de référence. Attendons parce que vous êtes intervenu au moins cinq fois, je crois, sur ce dossier-là. C'est l'enthousiasme du soir.

Simplement, je voulais aussi redire : ce que disait Christophe LIME tout de suite, c'est qu'au Mans, le MMA, ça a été zéro centime pour l'investissement, et c'était un million de fonctionnement par an. Un million de fonctionnement par an. Alors qu'en plus, il est dans un secteur où c'est l'un des sites le plus vus au monde puisqu'il est tout proche des « 24 heures du Mans ». Eh bien, figurez-vous que ça n'a pas permis d'amener finalement le public qui était escompté.

Je vous propose qu'on arrête là parce que c'est important qu'on continue à travailler sur l'ensemble de nos dossiers. En tout cas, j'en suis sûre, tout le monde est heureux que nous continuions à travailler sur ces équipements sportifs. Je vous propose de le soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Très bien. Il est adopté. Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 12

Subventions à des associations sportives

«**Mme LA MAIRE** : Les subventions des associations sportives. S'il n'y a pas de demande particulière, je vous propose de le soumettre à nouveau au vote. C'est un dossier adopté. Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 13

Direction Citadelle - Projet Citamix 2023

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant le 13. C'est toujours un vote électronique. La direction de la Citadelle, le projet Citamix. Est-ce que vous avez besoin de précisions ? Sinon, on soumet au vote. Normalement, ne doivent pas apparaître dans ceux qui votent, Frédérique BAEHR, Pascale BILLEREY, Karine DENIS-LAMIT, Anne VIGNOT, Jean-Emmanuel LAFARGE, Yannick POUJET, Anthony POULIN. Normalement, Madame Karine DENIS-LAMIT, vous ne pouvez pas voter parce que ça s'appelle un conflit d'intérêts.

Mme Karine DENIS-LAMIT : L'université ?

Mme LA MAIRE : Donc vous sélectionnez « ne prend pas part au vote ». C'est écrit sur la délibération. Alors ça, c'est réglé par le service juridique. On en reparlera, mais pour l'instant, vous ne pouvez pas prendre part au vote. D'accord ? Est-ce que vous pouvez retirer votre vote et passer sur le « ne prend pas part au vote », s'il vous plaît ? Je rappelle ceux qui ne peuvent pas voter : Frédérique BAEHR, Pascale BILLEREY, Karine DENIS-LAMIT, Anne VIGNOT, Jean-Emmanuel LAFARGE, Yannick POUJET, Anthony POULIN. Merci beaucoup à chacun. Je vous propose de considérer qu'effectivement, le dossier est adopté.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 14

Convention de donation d'objets mobiliers de l'ancien hôpital Saint-Jacques pour les institutions muséales de la Ville de Besançon

«**Mme LA MAIRE** : Nous passons au 14, la convention de donation d'objets mobiliers de l'ancien hôpital Saint-Jacques. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je vous propose de soumettre au vote normalement. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 15

Convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant la convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 16

Désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Fondation Bertrand Scheck

«**Mme LA MAIRE** : La désignation d'un représentant de la Ville au sein de la Fondation Bertrand Scheck. Est-ce qu'il y a des questions ? Sinon, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 17

Accord de consortium - Projet Chronospedia

«**Mme LA MAIRE** : Pour le rapport 17, l'accord de consortium, le projet Chronospedia, est-ce qu'il y a des précisions ? Non. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 18

Subventions à des séjours scolaires

«**Mme LA MAIRE** : Le rapport 18, subventions des séjours scolaires, est-ce que vous souhaitez avoir des éléments supplémentaires. Sinon, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 19

Préparation de la rentrée 2023-2024 - Fonctionnement des services d'accueil périscolaire

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant, le rapport 19, préparation de la rentrée 2023-2024. Est-ce que vous avez besoin de précisions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 20

Préparation de la rentrée scolaire 2023-2024 - Évolution des périmètres scolaires

«**Mme LA MAIRE** : Le rapport n° 20, préparation de la rentrée scolaire 2023-2024 sur les périmètres scolaires. Est-ce qu'il y a des précisions à demander ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 21

Tarification sociale des services périscolaires et tarifs de la fourniture de repas livrés aux centres de loisirs - rentrée scolaire 2023-2024

«**Mme LA MAIRE** : Sur le dossier n° 21, tarification sociale des services préscolaires et tarifs de la fourniture des repas, il y a une présentation qui est proposée. Je donne la parole à Claudine CAULET.

Mme Claudine CAULET : Présentation avec trois diapos et je vais essayer d'être la plus claire possible. Pour les tarifs du périscolaire, on a souhaité ne pas appliquer une hausse mécanique, mais plutôt mettre en œuvre de la progressivité, de l'équité sociale, de la solidarité et une forme de redistributivité. On continue de travailler avec le QF CAF comme on le faisait déjà. qui est un QF qui prend en compte bien sûr les ressources et le nombre de personnes dans la famille, qui colle aussi à la vie des familles parce qu'il peut évoluer en cours d'année, et c'est une donnée qui est validée par la CAF et que nous, collectivité, on peut consulter. Du coup, on a une fiabilité de la donnée.

Je précise, avant de rentrer dans le détail, que la révision des tarifs, ce n'est pas l'alpha et l'oméga. Ce n'est pas une mesure isolée. Elle s'intègre à la fois dans une réflexion sur les RH du périscolaire. Vous connaissez les difficultés qu'on a à recruter des animateurs et surtout à les fidéliser. Je pense aussi aux animateurs référents. Elle s'intègre aussi d'un point de vue bâtiminaire dans des agrandissements et des constructions d'offices, de restaurants scolaires. Ce sont des chantiers sans précédent. Il y a les écoles qui sont emmenées dans le cadre du Plan Écoles où on prend en compte le restaurant scolaire, donc pour les cités Jean Macé, Vieilles Perrières, Paul Bert où il y aura des démolitions et des reconstructions. Butte avec un restaurant scolaire qui va être complètement rénové au rez-de-chaussée, Boichard, Viotte. Il y a une autre ligne de crédit en dehors du Plan Écoles pour faire des travaux dans d'autres restaurants scolaires. Je pense à Fourier, à Dürer et à Sapin.

Le périscolaire, vous le savez, à la Ville de Besançon, c'est trois temps, le temps du matin, le temps du midi et le temps de la fin d'après-midi. Parfois, je dis le soir, mais ce n'est pas tout à fait le soir. Je vais vous parler de chacun des trois temps et après, de la combinaison des deux derniers temps, midi et soir. Je vous donne des ordres de grandeur en même temps pour que vous ayez une idée du volume. Sur le matin, 1 500 enfants inscrits, un peu moins d'une centaine d'animateurs. Le coût pour la collectivité, un peu moins d'un million, 900 000 €. C'est gratuit et ça restera gratuit.

Durant la pause méridienne, avec des enfants, on fournit à la fois un repas, un encadrement et des activités. Il ne s'agit pas de fournir seulement un repas. C'est environ 5 000 enfants. Le coût pour la collectivité, c'est 8,5 M€. Les recettes des familles, 2,1 M€. Donc un taux de couverture d'à peu près le quart, 25/27 %. Actuellement, on a un tarif au quotient familial qui est un petit peu simpliste puisqu'on n'a que deux taux d'effort. On a un tarif d'entrée à 1,50 € qui peut être trop élevé, surtout quand on a un petit quotient familial, notamment un quotient familial inférieur à 350. 350, c'est une famille avec deux adultes et deux enfants, avec 1 050 € de revenus et de prestations par mois. Donc un tarif à 1,5 €, c'est un petit peu élevé pour ce type de foyers. On a des effets de seuils, donc sur la jolie courbe que vous avez au tableau, le tarif actuel, ce sont les pointillés orange et on voit qu'il y a des effets de seuils. Sur le tarif maximum, vous voyez qu'on a un grand plateau de pointillés. Donc c'est un plateau qui concerne tous les quotients familiaux entre 1 122 et 3 000. Donc en fait, il y a une certaine injustice puisque de 1 122 à 3 000, il n'y a aucune progressivité. 1 122, ce sont des familles de deux adultes et deux enfants avec des revenus de 3 366 € par mois. 3 000, c'est une famille de deux adultes et deux enfants et c'est du 9 000 € par mois.

Donc, dans la proposition, l'idée est d'être beaucoup plus redistributifs, équitables et progressifs, tout en restant à un taux couverture équivalent. Le nouveau tarif proposé, c'est la courbe en bleu-vert. L'idée est de commencer par un tarif bas à 1 € pour faciliter l'accès du service aux plus bas quotients familiaux. 1 €, il y a 140 jours d'école, 140 € par an. La multiplication n'est pas difficile à faire. Ça fait une facture sur la cantine de 14 € par mois.

Ensuite, sur les QF compris entre 351 et 429, proposition d'un tarif de 1,50 €, le tarif le plus bas actuel. Ensuite, une progression avec des taux d'effort jusqu'au tarif maximum porté à 8,50 €. Avec un tarif maximum de 8,50 €, il n'y a que 63 % du service qui est pris en charge. Parce que la pause méridienne, repas, animateurs, serveurs, cuisiniers, conducteurs des véhicules, coûte à la Ville 13,50 €. C'est le dernier compte financier. Ça veut dire que même avec un tarif à 8,50 €, la prise en charge par la collectivité est de 37 %.

Vous avez la courbe là avec des familles qu'on a imaginées pour donner des ordres de grandeur et donner des illustrations à ça. Avec cette proposition de la courbe en bleu-vert, 78 % des familles paieront un petit peu moins cher ou équivalent et 22 % des familles auront un tarif du midi qui dépassera l'ancien tarif. Mais pour autant, ça devrait être soutenable pour ces familles-là puisqu'au tarif le plus cher, on est à 119 € par mois de cantine et ça correspond à des revenus de 9 000 €. 119 € de cantine pour des revenus de 9 000 € très confortables, ça devrait être soutenable.

Ensuite, on a un petit tableau sur le périscolaire de l'après-midi. J'ai oublié de vous donner les chiffres. 4 000 enfants, 280 animateurs. 3,5 M€ de dépenses et 21 000 € de recettes, donc un taux de couverture extrêmement faible, en dessous du 1 %. Pourquoi ? Parce qu'on a une tarification symbolique qui permet d'avoir le service, qui varie entre 2 € à 17 € par an. Avec un tarif à 17 €, le plus élevé, ça correspond à 12 centimes par jour de classe pour accéder au périscolaire du soir, aux animations et aux activités. Donc la proposition, c'est un maintien du ticket d'entrée, je vais l'appeler comme ça, à 2 € pour les plus bas quotients familiaux (en fluo). Ensuite, une première progressivité pour les quotients familiaux de 351 à 500 qui vont de 2 € à 39 € par an. Vous voyez les deux colonnes, tarif mini, tarif maxi, ça, c'est par an. Ça veut dire que par mois, ce sera facturé entre 20 centimes et 3,90 €. Et au-delà du quotient familial 500, on applique la même progressivité que celle de la pause méridienne. C'est-à-dire qu'on va de 40 € par an à 170 € par an. Si je décline ces deux tarifs, 40 € par an, c'est 4 € par mois, c'est 28 centimes par jour. 170 € par an, c'est 17 € par mois, la division n'est pas difficile à faire, et 1,2 € par jour d'école. On a un taux de couverture avec cette proposition qui passe à moins de 10 %. Ça veut dire que le périscolaire du soir sera pris à 90 % en charge par la collectivité, donc par l'impôt. Cette option permet une recette pour la Ville de l'ordre de 270 000 € si on prend la composition des familles des enfants qui sont actuellement scolarisés. Cette recette complémentaire serait fléchée sur le périscolaire pour améliorer les conditions de travail des animateurs, des animateurs référents, faire face à l'inflation des denrées alimentaires qui est plus importante que l'inflation moyenne et à l'inflation du prix de l'énergie.

Ce qui est intéressant, c'est la troisième courbe, la combinaison du midi et du soir. C'est un exercice un peu scolaire parce que sur toutes les familles qui ont inscrit leur enfant le midi et le soir, il y en a qui ne prennent que le midi, il y en a qui prennent juste le soir. La majorité prend midi et soir, et encore, là, on a fait l'hypothèse avec quatre jours de cantine. Il y en a qui ne prennent que deux ou trois jours. C'est la courbe suivante qui ressemble à la première avec un léger décalage. La conclusion de cette courbe, c'est que 28 % des familles paieront moins jusqu'au quotient familial 448. Ça, c'est à nouveau une famille de deux adultes et deux enfants avec 1 344 € de revenus. 44 % des familles paieront de façon identique, mais beaucoup plus lissée, sans les effets de seuils. On le voit bien à l'écran. 28 % connaîtront une hausse à partir du quotient familial 1 162 qui, pour une famille de deux parents et deux enfants, a des revenus de 3 486 € par mois. Donc globalement, quand on regarde la courbe bleu-vert, c'est une tarification qui est progressive, qui est solidaire et qui est à la fois soutenable pour les parents et pour la collectivité.

Mme LA MAIRE : Merci. Christophe LIME.

M. Christophe LIME : C'est une délibération importante pour les élus communistes puisqu'elle touche à l'école et à la jeunesse dont nous avons fait un axe prioritaire dans notre programme municipal. Cela nous avait conduits à demander la gratuité dans les transports urbains et périurbains pour les moins de 26 ans à Grand Besançon Métropole. Cette mesure sociale et environnementale ciblait entre autres le transport pour l'école ou l'université. À cette époque, notre majorité municipale ne s'était pas émue d'un coût marginal restant sur les recettes du transport et nous avons même trouvé les moyens de les financer. Nous n'avions pas non plus envisagé de moins payer le personnel affecté au transport pour financer cette mesure.

Aujourd'hui, cette délibération avec deux décisions mises ensemble, afin de minimiser l'augmentation quasi générale pour toutes les familles du périscolaire de l'après-midi ne nous convient pas. La première mesure, répartition des recettes de la cantine du midi sur une échelle sociale plus large, avec un coût de 1 € par repas pour les plus précaires, qui correspond à la demande de nos formations politiques nationales, pour le coût de 1 € d'un repas pour tous les étudiants, mais quel que soit leur coefficient fiscal. Il nous faudra à terme faire évoluer notre facturation afin d'être crédibles devant nos concitoyens entre nos demandes nationales et nos actions locales.

La deuxième mesure concerne le périscolaire de l'après-midi, la remise en cause de la tarification symbolique sur le périscolaire de l'après-midi, issu d'un accord entre nos formations politiques lors du dernier mandat. Cette facturation symbolique avait été acceptée par les communistes en lieu et place de la gratuité, afin de pouvoir toucher les aides de la CAF et sous condition de non remise en cause

dans les années suivantes. Cette gratuité, voire facturation symbolique, a toujours été mise en œuvre à Besançon et n'a jamais été remise en cause jusqu'à aujourd'hui.

Pour justifier ces augmentations, on nous indique qu'elles serviraient à mieux rémunérer le personnel concerné, qui sans doute le mérite amplement. Mais si nous rentrons dans cette logique, il va falloir augmenter fortement les impôts ou les services rendus à la population afin de pouvoir satisfaire les nombreuses revendications salariales d'autres catégories de personnels qui le méritent tout autant. Dans la même logique, on pourrait remettre en cause la gratuité de l'école sous prétexte que les enseignants seraient mal payés. Nous ne le souhaitons pas et nous ne le pensons pas. Vous avez compris que les élus communistes sont fortement opposés à cette mesure qui remet en cause une gratuité, un engagement, une gratuité historique dans notre collectivité. Nous allons voter contre cette délibération, car nous croyons à l'école publique, gratuite, émancipatrice et fortement porteuse de valeurs républicaines auxquelles nous sommes attachés.

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci Madame la Maire. Quand on cherche à aider tout le monde de la même façon, on finit par n'aider personne et surtout pas ceux qui sont vraiment dans le besoin. J'ai toujours préféré la notion d'équité qui offre l'aide la plus juste à la notion d'égalité qui propose la même aide pour tous. La révision de tarification des repas et de l'accueil périscolaire va dans le sens de plus d'équité. Elle est juste, car mieux adaptée à la capacité de chaque famille. Les élus du groupe Renaissance-Modem-Horizons voteront donc favorablement ce rapport.

J'ai deux propositions à vous faire, Mesdames VIGNOT et CAULET. Il m'apparaît important de préciser que les coûts facturés seront toujours, quel que soit le quotient familial, inférieurs au coût réel du service rendu par la Ville de Besançon, de façon à faire prendre conscience à chacun des efforts. Aussi, je souhaite que le coût réel du service rendu par la Ville de Besançon soit mentionné sur chaque facture, de façon à ce que chaque famille mesure l'effort financier de la Ville. C'est une proposition que je fais ce soir par voie d'amendement.

Ensuite, vous savez mon combat pour la reconnaissance des métiers d'animation. Je souhaite votre engagement sur un plan de revalorisation, comme il est précisé dans le rapport, des salaires des animateurs périscolaires, au plus tard en 2024.

Je voterai ce rapport aussi par cohérence. Il y a deux semaines, à l'Assemblée Nationale, j'ai plaidé en faveur de l'inscription dans la loi du principe de tarification sociale qui revenait à proposer un repas à 1 € aux étudiants en situation de précarité, boursiers ou non, 3,3 € pour les autres. J'ai ainsi voté contre le principe du tarif unique à 1 € que je juge contraire à l'esprit de solidarité. Et pourtant, cette position m'a valu l'indignation de certains élus du Conseil Municipal, Monsieur POULIN, Monsieur SOURISSEAU, Monsieur BERTAGNOLI, des membres de votre cabinet, Madame EL YOUSFI, Madame PRUDHOMME, Monsieur GROULT, Monsieur STEEL, et là, j'avoue ne pas comprendre. Ne pas comprendre la cohérence de ces élus ou proches collaborateurs qui prônent sur les réseaux sociaux une tarification unique qui n'est ni redistributive ni solidaire, qui s'indignent publiquement de mon vote à l'Assemblée Nationale, donc indirectement de ma position sur la tarification sociale, mais qui proposent deux semaines plus tard, une tarification sociale allant de 1 € à 8,5 €. Alors il y a parfois des incohérences qui m'échappent et j'ai vraiment hâte, très hâte, de les entendre. Je dois toutefois avouer être amusé par avance. Merci à vous.

Mme LA MAIRE : Madame LAMBERT.

Mme Marie LAMBERT : Merci. La révision de cette grille tarifaire se fait dans un contexte de crise économique dans laquelle la pression des ménages est forte. L'Adjoint aux finances le disait dans sa présentation des Orientations Budgétaires tout à l'heure : tout coûte plus cher. C'est vrai pour la collectivité, mais c'est aussi une réalité douloureuse pour bien des ménages. Nous avons une cuisine centrale et on pouvait s'attendre à ce que ce soit un point fort pour nos restaurants scolaires au niveau de la maîtrise du coût de ce service. Et je suis surprise de voir annoncé un service évalué à 13,50 € pour le service de la restauration scolaire, quand à titre de comparaison, ce service est évalué à 8 € dans les collèges du département, et je pense que les quantités de nourriture des collégiens ne sont pas tout à fait les mêmes que celles des enfants de maternelle. Ce service d'ailleurs est facturé 4,80 € aux élèves de primaire qui viennent déjeuner dans certaines cantines de collègues, je tiens à le préciser. Concernant la tarification du temps périscolaire de l'après-midi, le droit d'entrée symbolique de ce service instauré en 2016 était entre 2 et 10 € annuels par enfant. C'était infime et à l'origine, il avait été instauré pour déclencher les financements de la CAF. Il y avait eu des débats nourris à l'époque avec l'Adjoint DAHOUÏ et Ludovic FAGAUT, à l'époque, avait dit au Conseil Municipal, à l'Adjoint à

l'éducation, que mettre le doigt dans la tarification payante, c'était le risque qu'elle devienne avec les années, croissante et grandissante. Et on y est. Et comme il l'avait dit à l'époque, ce n'est pas grand-chose, mais tous ces petits « pas grand-chose » cumulés, ça fait beaucoup de choses pour les Bisontins.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Merci Madame la Maire. À propos d'enfants qui peuvent manger dans les collèges, je siège au CA de Voltaire et au dernier, il a été question d'une convention entre le Département et la Ville concernant une trentaine d'enfants de l'école Fourier qui pourront aller déjeuner au collège. Le Principal nous a dit que cette convention était prête, signée par le Département, mais il semble qu'elle soit en attente de signature du côté de la Ville. Donc, pourrait-on savoir ce qu'il en est, si on a renoncé ou pas ?

Mme LA MAIRE : Anthony POULIN.

M. Anthony POULIN : Plusieurs éléments de réponse puisqu'on a travaillé ce dossier ensemble. Tout d'abord, pour souligner ce qu'a dit ma collègue Claudine CAULET, sur le coût du service et le coût de prise en charge par les familles. La tarification que nous proposons fait que pour le service rendu sur le périscolaire de l'après-midi, il est à plus de 90 % assumé par les impôts, le budget de la collectivité. Nous restons sur une forme de tarification symbolique, mais plus juste et plus solidaire. Voilà la proposition qui est faite dans l'équilibre que nous souhaitons trouver. D'ailleurs, le fruit de nos discussions nous a amenés à faire que pour les familles les plus précaires, il n'y ait aucune augmentation, même avec la tarification de l'après-midi. Puisque les familles les plus précaires sont au même tarif qu'auparavant, à 2 €, ce qui signifie qu'elles auront 70 € par an, dans les estimations, de gain de pouvoir d'achat. Ce qui équivaut d'ailleurs à la demande récente de Familles Rurales, de voir des formes de chèques alimentaires faits aux ménages les plus en difficulté dans la période que nous traversons. Donc c'est bien en direction des familles les plus précaires que cette tarification s'adresse, avec un rééquilibrage et 1 324 enfants paieront moins qu'aujourd'hui. Ce n'est pas une augmentation pour tout le monde. C'est une redistribution que nous faisons avec cette tarification.

Je voulais également parler de cohérence. Je me sens pleinement cohérent et je pense que les collègues qui sont dans cette assemblée se sentent pleinement cohérents. Oui, la précarité étudiante a augmenté beaucoup plus que l'inflation et sur cette catégorie de la population où on observe des véritables décrochages qui se sont accentués depuis la crise sanitaire, il me semble qu'il n'y a pas à se réjouir d'avoir voté contre les repas à 1 € pour tous les étudiants. Pour moi, je ne considère pas de la même manière un étudiant et un enfant entre 6 et 12 ans. Les valeurs de gauche que je peux porter, les valeurs écologistes que je peux porter, font que la jeunesse, pour moi, c'est le moment de l'émancipation et cette émancipation ne doit pas nous amener en permanence à se référer aux revenus des parents. C'est ce que nous avons porté, de manière là aussi totalement cohérente, dans différentes propositions nationales sur le revenu universel ou d'autres revendications. J'assume pleinement cela. Un enfant n'est pas un étudiant. Et le plus juste quand on est face à des enfants, c'est de se reporter à sa famille. Le plus juste lorsque nous sommes face à un étudiant, ce n'est pas de se reporter à sa famille. Ça, c'était le premier point.

Deuxièmement, dans cette même manière, nous le savons, les repas à 1 € ne permettraient pas de régler le problème de la précarité immense chez nos étudiants, mais y participeraient grandement. Et là, je reprends les propos de la ministre VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, lorsque les choses ont été mises en place au moment du confinement, qui disait : « L'État sera toujours à vos côtés sur cette question de précarité. » Depuis le Covid, la situation n'a pas évolué pour les étudiants. Elle s'est dégradée et cette mesure me semble hyperimportante. Je soulignerai en dernier point sur cette mesure que contrairement aux collectivités locales, l'État a la faculté de fixer ses propres ressources. L'État a la faculté d'aller chercher des recettes nouvelles et je regrette que dans le même temps où le repas à 1 € ne soit pas permis pour tous les étudiants, le gouvernement acte la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée qui représente près de 8 Mds€ de perte de recettes. Ce que je veux dire, c'est que l'État n'a pas les mêmes leviers qu'une collectivité dans ces moments-là et on ne veut pas considérer les étudiants comme des enfants. Donc ne vous inquiétez pas, je me sens pleinement cohérent et je pense qu'il n'y a pas à se réjouir du vote qui a eu lieu à l'Assemblée nationale.

Je voulais également souligner, mais ma collègue reviendra sur le coût des repas, puisqu'en fait, ce n'est pas le coût des repas. Vous avez bien compris que c'est le coût de l'ensemble du service comme cela a été détaillé. Vous me demandiez un exemple de l'impact de l'inflation. L'impact de l'inflation sur les denrées alimentaires, c'est + 15 %, donc à peu près 100 000 € de mémoire, en année pleine. C'est aussi cette réalité-là dans laquelle nous sommes avec un budget que nous avons très largement

préservé en matière d'éducation qui reste, pour tous les élus de cette majorité, la priorité. C'est ça l'essentiel.

Mme LA MAIRE : Claudine CAULET.

Mme Claudine CAULET : Pour compléter sur la différence de coût entre un collège et notre cuisine centrale qui fait des très bons menus, dans notre coût de 13,56 €, c'est parce qu'on est une cuisine centrale. On livre 64 écoles, donc il y a 2 € de livraison dans 64 écoles. Dans un collège, on fabrique et de l'autre côté du comptoir, les élèves se servent, donc il n'y a déjà pas ces 2 € de coût. Et nous avons un taux d'encadrement d'accueil collectif de mineurs. Ce sont des petits et dans le prix des 13,50 €, ça pèse 6,99 €. On met beaucoup plus d'animateurs que de pions, que d'assistants d'éducation dans un collège. Donc entre la livraison et l'encadrement, c'est 9 €.

Sur la seconde question, par rapport au collège Voltaire, on a déjà des enfants qui vont manger au collège Diderot. Le collège Voltaire est une piste qu'on a parce qu'à l'école Fourier, le restaurant scolaire est plein. Mais, la difficulté, c'est que si on souhaite emmener des enfants de l'école Fourier au collège Voltaire, il faut augmenter les taux d'encadrement parce qu'on sort du lieu du périscolaire et là est la difficulté. On a du mal à recruter des animateurs. Si en plus, il faut qu'on augmente le taux d'encadrement pour les balader de l'école au collège, c'est encore plus compliqué.

Mme LA MAIRE : Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Je vous remercie. C'est assez surprenant parce que pour le collège, il était évident que tout était bouclé, que c'était même eux qui allaient chercher les enfants et la convention était en attente. Donc ils vont être très, très surpris quand je vais leur annoncer que non. Tout est en train de s'effondrer de ce côté-là visiblement, de ce que j'entends. Parce que c'était là que ça devait se mettre en place, pas à la rentrée.

Mme Claudine CAULET : Il leur a été précisé que leurs AED, assistants d'éducation, ne peuvent pas encadrer les enfants dont nous avons la charge. Accueil collectif de mineurs, c'est nominatif les encadrants. Et je suis étonnée qu'ils vous aient dit que c'en était à ce point-là parce que côté direction de l'éducation, il y a eu des échanges sur les difficultés, mais ce n'est pas allé plus loin.

Mme LA MAIRE : Très bien. Donc si je comprends bien, nous avons devant nous des éléments réglementaires qui parfois effectivement s'imposent à nous et ne facilitent pas forcément ce genre de déplacement. Monsieur SOURISSEAU.

M. Nathan SOURISSEAU : Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais rajouter un petit mot effectivement en complément de ce qu'a pu dire mon collègue Anthony POULIN, puisque Monsieur CROIZIER effectivement, vous avez amené la question aussi étudiante en lien avec ce débat. Je crois effectivement qu'il y a une vraie question autour de ça. On a une précarité qui est de plus en plus forte. Anthony l'a dit et les chiffres aussi le démontrent.

Moi, je tiens à rajouter trois petits points. Le premier, c'est qu'à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, on a quand même une enquête récente qui vient de sortir et qui démontre que notre territoire en particulier est fortement touché sur ces questions-là. On a par exemple à l'échelle de la région, plus d'un étudiant sur deux qui doit travailler en parallèle de ses études, ce qui est bien au-delà de la moyenne nationale. Donc ça nous montre à quel point ça concerne évidemment aussi le territoire bisontin, cette question-là. Vous dites effectivement, et vous avez raison, qu'aujourd'hui, cette offre du RU à 1 €, elle n'est pas simplement destinée aux boursiers et aux boursières, mais aussi aux étudiants et étudiantes qui seraient simplement précaires. Sauf que j'ai pu entendre de l'aveu même du CROUS ici que très peu d'étudiants bisontins ou de façon plus générale bourguignons et Francs-comtois font appel, s'ils ne sont pas boursiers, à cette offre-là puisqu'en fait aujourd'hui, c'est une démarche qui est extrêmement complexe. Donc l'intérêt du RU à 1 €, il était aussi là, d'avoir quelque chose de beaucoup plus lisible.

C'est à ce titre-là aussi que moi, et je m'inscris dans la droite lignée de ce qu'a pu dire Anthony POULIN, on est cohérents quand on soutient cette démarche à l'échelle nationale. Et troisième point, c'était effectivement, -l'enquête le démontre à l'échelon régional-, le territoire bisontin est particulièrement touché. On sait qu'on a une banque alimentaire qui est aussi fortement sollicitée par ce public étudiant. Donc effectivement, c'est une réponse. Effectivement, un étudiant n'est pas tout à fait un enfant. 3,30 € pour un étudiant, ce n'est pas pareil que 3,30 € pour un parent potentiellement. D'autant plus que le parent en question, même s'il était dans une situation de très forte précarité, il pourrait bénéficier du RSA, ce qui n'est pas le cas des jeunes. Donc si jamais pour peut-être trouver une autre solution,

Monsieur CROIZIER, vous préférez davantage mettre en place le RSA jeunes, c'est bien volontiers que je vous soutiendrai.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Claudine CAULET.

Mme Claudine CAULET : Juste une information pour corriger une coquille qui s'est glissée page 3 du rapport dans le cadre de cette nouvelle grille tarifaire. Quand on parle seulement du midi, ce n'est pas 76 % des enfants qui verront leur tarif baisser, c'est 78 %. Il y a 2 % d'écart, mais c'est extrêmement important pour le contrôle de légalité de la délibération derrière de le dire.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci Madame la Maire. En fait, le seul groupe qui est cohérent, c'est le groupe communiste parce qu'ils tiennent le même discours à Paris et en local. D'ailleurs, pour montrer encore plus l'incohérence, c'est la deuxième lame qui coupe le poil, quasiment l'immense majorité des députés NUPES avaient tous demandé la gratuité des cantines, dont les députés du... Donc les propos de ce soir de Monsieur LIME sont eux cohérents par rapport à tout ça.

Juste pour information, il faut rappeler aux étudiants que le repas à 1 € n'a pas disparu parce que ça, c'est le message qui a été entendu par tous les étudiants. Il est très important de rappeler que le repas à 1 € continue. C'est simplement le fait que malheureusement, il y a une occasion manquée de l'inscrire dans la loi pour les étudiants boursiers ou non boursiers qui seraient en situation de précarité. Donc il y a un vrai non-recours au sujet. Ça, je partage avec Monsieur SOURISSEAU.

Concernant les budgets, le repas à 1 €, c'est entre 40 et 50 Mds€. Le repas à 1 € pour tous pour les étudiants, c'est 90 Mds€ minimum, parce qu'il faudrait certainement rajouter des services, etc., etc. Donc il y a un différentiel *a minima* de 45 Mds€. Eh bien ces 45 Mds€, plutôt que de les donner à des étudiants qui ont les moyens, dont la famille a les moyens, je préfère qu'on les cible sur les étudiants qui sont dans la situation de précarité que vous ciblez, Monsieur POULIN. C'est un choix. C'est clairement un choix. Mais il n'y a pas d'un côté ceux qui auraient la vertu, la vérité, et puis de l'autre côté, ceux qui ne l'auraient pas. Merci à vous.

Mme LA MAIRE : Je ne me rappelle pas avoir entendu d'ailleurs que c'est ça qui serait fait, c'est-à-dire un renvoi aux étudiants de ce nombre de milliards, mais on regardera avec attention.

Je vous propose maintenant de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? 8 contre. Des abstentions ? 10 abstentions. Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 22

Bilan 2022 du Dispositif Tickets Loisirs Vacances (TLV) et modification de l'âge d'attribution du Ticket Jeunes BAFA

«**Mme LA MAIRE** : Je vous propose de passer au dossier n° 22 qui parle du bilan 2022 du dispositif Tickets Loisirs Vacances et modification de l'âge d'attribution du Ticket Jeunes BAFA. Madame MARTIN.

Mme Agnès MARTIN : Merci Madame la Maire. Après une année 2020-2021 impactée par la crise du Covid, le ticket loisirs sports a retrouvé son public et son recours a même augmenté de 36 % entre 2021 et 2022, dont 40 % pour les familles aux revenus le plus modestes. C'est une réussite qu'il faut soulever et qui doit s'amplifier. Le ticket loisirs sports remplit pleinement sa mission, répond à un vrai besoin des enfants et de leurs familles.

Le Ticket Culture qui, je précise, était une proposition de notre groupe, mis en place pour la première année, a déjà rencontré un certain succès et nous nous en félicitons. Il a permis à 170 enfants d'accéder aux plaisirs de la danse, de la musique, des arts du cirque, du théâtre. Il doit pouvoir se démocratiser et permettre aux familles les plus modestes d'accéder à l'épanouissement par la culture de leurs enfants. Seuls 22 % des QF 1 en ont fait la demande. La communication, le « aller vers les familles » doit être privilégié et renforcé afin d'atteindre cet objectif. Merci.

Mme LA MAIRE : Très bien. Merci. Madame LEMERCIER.

Mme Myriam LEMERCIER : Merci. Nous voulions saluer l'arrivée du Ticket Culture dont nous avons parlé également. Mais je pense que tous les groupes en avaient eu l'idée, à mon avis, quels qu'ils soient. Il a eu tout de suite du succès, moi je trouve, et puis c'est vraiment qu'il répondait à une attente. Mais comme je l'ai dit en Commission, seul regret, c'est qu'il n'y a aucun enfant ni jeune de Clairs-Soleils qui en ait profité. Donc je fais confiance à l'élu de quartier pour qu'il remédie à cet écueil.

Mme Carine MICHEL : Merci pour ces retours positifs. « Vous l'avez rêvé. Nous l'avons fait », j'ai envie de vous dire. Ça faisait partie aussi du programme « Besançon par nature », donc on l'a mis en œuvre. Comme vous, je me réjouis de la réussite du Ticket Culture. On aura une attention particulière sur le quartier de Clairs-Soleils. Je vais rencontrer le 14 mars, la MJC de Clairs-Soleils et d'autres acteurs culturels du quartier, donc on aura cette attention particulière.

Et puis effectivement, on a élargi le ticket sport, je vous le rappelle. On a bonifié le QF 3 et 4, élargi au QF 5 et élargi aux maternelles et effectivement, nous ne pouvons que nous réjouir que le nombre d'enfants et de familles augmente chaque année pour bénéficier d'un accès à la culture, à la pratique sportive et aux loisirs.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 23

Aide individuelle aux loisirs par l'échange « À Tire d'Aile » (ATA) - Bilan 2022 et perspectives 2023

«**Mme LA MAIRE :** Le dossier n° 23, « À Tire d'Aile ». Je vous propose de le soumettre au vote, s'il n'y a pas de besoin de précisions. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 24

Approbation des conventions relatives aux renouvellements des agréments « Centres sociaux » des Maisons de quartier Grette-Butte et Planoise

«**Mme LA MAIRE :** Le dossier n° 24. L'approbation des conventions relatives aux renouvellements des agréments « Centres sociaux ». Est-ce que vous avez besoin de précisions ? S'il n'y a pas de demande, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 25

Subvention Carnaval 2023 au Comité des Fêtes

«**Mme LA MAIRE :** Dossier n° 25, le Carnaval 2023. Est-ce qu'il y a des précisions, sinon je soumetts au vote ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Ah pardon !

M. Kévin BERTAGNOLI : Merci Madame la Maire. Je serai ce soir le porte-voix de Carine MICHEL qui est en conflit d'intérêts sur ce dossier. Malgré tout, cela nous paraissait important de féliciter le Comité des fêtes qui organise depuis de nombreuses années cette grande fête populaire qu'est le Carnaval de Besançon, deuxième rassemblement du département en nombre de publics avec plus de 20 000 personnes lors de son édition en 2022. Bravo à eux.

L'édition 2023 se tiendra samedi 1^{er} et dimanche 2 avril et, pour permettre son organisation, il est proposé d'attribuer une subvention au Comité des fêtes à hauteur de 60 000 €, qui est finalement un montant identique aux années 2018, 2019 et 2022. Le Comité des fêtes, on tenait à le préciser, peut compter sur un soutien sans faille de la Mairie qui est complété par les différentes interventions en

nature des services municipaux. Pour l'année 2023, cette valorisation a été estimée à hauteur de 180 000 €. C'est le plus gros accompagnement humain et technique pour les services sur un événement de la Ville.

Nous profitons de la présentation de ce rapport pour saluer l'arrivée du nouveau Président du Comité des fêtes, Sébastien GUERIN, et souhaitons également un très bon moment aux Bisontines et aux Bisontins que nous invitons à se rendre à cet événement. Nous avons toutes et tous besoin ensemble de nous retrouver pour profiter de la vie.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Donc je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 26

Mise en œuvre des projets et actions du Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2022-2023

«**Mme LA MAIRE :** Maintenant, un dossier, c'est le 26 présenté par Monsieur CREMER, concernant le contrat territorial d'accueil et d'intégration.

M. Philippe CREMER : Je vais essayer de faire court parce que sinon cela risque d'être long.

En 2021, la Ville de Besançon a signé le Contrat territorial d'accueil des immigrés et des réfugiés. Celui-ci a pour objectif de permettre aux personnes concernées de s'intégrer plus facilement. Il complète les dispositifs existants pour l'intégration personnelle et sociale des étrangers primo-arrivants. Il s'agit d'adapter la politique nationale à l'échelle territoriale en coconstruisant et en rendant acteurs de leur intégration, les réfugiés.

La Ville a identifié cinq axes prioritaires : la culture, la jeunesse, l'insertion professionnelle, le logement, la santé mentale.

Le CTAI est annuel, renouvelable et à destination des primo-arrivants. Je vais vous rappeler ce que sont les primo-arrivants pour qu'on soit bien d'accord. Ce sont :

- Des personnes de nationalité étrangère hors Union européenne, désireuses de s'installer durablement sur le territoire,
- Soit des bénéficiaires de la protection internationale ou réfugiés, les personnes qui fuient massivement leur pays ou leur région d'origine, en raison notamment d'un conflit armé ou de violences, ou parce qu'ils sont victimes de violations graves et répétées des droits de l'homme,
- Soit des personnes pouvant bénéficier du regroupement familial, conjoints ou enfants, ou migration économique.

Le budget de ce CTAI est de 200 000 € par an. Il se décompose en fonctionnement à hauteur de 40 000 € et 160 000 € pour toutes les actions qui sont menées.

Dans la thématique culture, c'est :

- Permettre aux étrangers primo-arrivants de s'approprier les ressources et outils culturels,
- Promouvoir l'interculturalité,
- Prendre connaissance des quartiers bisontins, du réseau de transports en commun,
- Acquérir des repères dans les lieux culturels, intérieurs comme extérieurs.
-

Pour ça, il y a deux associations qui ont été choisies. L'action n° 1, c'est « la boucle des cultures ». Cette action est portée par la Maison de la jeunesse et de la culture de Palente. Elle concernera 30 primo-arrivants.

L'action n° 2, c'est « raconter son Besançon », c'est faire une cartographie sensible et exploration urbaine. Cette action est portée par l'association Hôp Hop Hop et elle concernera 15 primo-arrivants.

Dans la thématique jeunesse, les objectifs à atteindre sont les suivants :

- Promouvoir l'accès aux droits,
- Encourager la participation citoyenne des jeunes primo-arrivants de 18 à 25 ans,
- Favoriser les échanges entre les jeunes de toutes nationalités et permettre l'expression de leurs parcours respectifs.

Dans l'action atelier jeunesse, le porteur de projet est le CRIF (Centre Régional d'Insertion et de Formation). Construit autour de plusieurs thèmes, dont le sport, la culture, l'art-thérapie ou encore l'accès aux droits, l'action consiste à réunir des jeunes primo-arrivants de différentes nationalités, une à deux fois par semaine pour participer ensemble à des activités prévues à Besançon. Il sera proposé aux jeunes de participer à la course annuelle, le trail des Forts en mai 2023, et même d'y être bénévole. Des activités, des ateliers d'échanges et de partage seront mis en place afin de permettre aux participants de s'exprimer sur leur vécu, leurs interrogations, leurs projets. Ces ateliers visent le double objectif de répondre au besoin de parler des jeunes et de les aider à se projeter en tant que futurs adultes pour les guider si besoin vers les structures et dispositifs adaptés à leurs projets professionnel et personnel. Ces moments seront aussi l'occasion de définir des activités culturelles ou de loisirs qui intéressent les bénéficiaires. Cela s'adressera à 60 primo-arrivants.

Après, on arrive dans la thématique insertion professionnelle. Il s'agit de lever les freins à l'insertion professionnelle, de soulager les emplois en tension. Cette thématique sera portée par la Fondation INFA, fondation reconnue d'utilité publique qui vise à l'intégration sociale des stagiaires par l'obtention d'un emploi. Cette action est ouverte aux allophones ayant un niveau de français inférieur au niveau A2. Elle est à visée professionnelle, elle complète les formations existantes qui demandent le niveau A2 au minimum. Ainsi, l'entrée dans le monde de l'emploi se fait plus rapidement et l'intégration est accélérée.

Cette formation propose des contenus d'enseignement axés sur le monde de l'emploi (élaboration d'un projet professionnel, recherche d'emploi, vocabulaire lié à une profession), des modules de citoyenneté dont le savoir-être au travail et un accompagnement administratif individuel. Le parcours de formation proposé par la fondation INFA répond aux objectifs fixés par le CTAI. Pour chaque personne, trois jours de cours sont dispensés par semaine, soit 18 heures hebdomadaires.

Ceci s'adresse à 15 primo-arrivants.

Ensuite, il y a une thématique insertion professionnelle et logement. Il s'agit de lever les freins à l'insertion professionnelle, de soulager les emplois en tension et de faciliter l'accès au logement. Cette action est portée par l'Agence Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes, l'AFPA, et Loge.GBM. L'Office Français de l'Immigration et d'Intégration, l'OFII, Pôle emploi et l'opérateur de compétences Constructys.

La formation Hébergement et Orientation pour l'Emploi, HOPE, est un parcours de formation de FLE à visée professionnelle. Elle combine apprentissage linguistique et immersion professionnelle. Elle est prévue sur neuf mois, dont 400 heures de cours de FLE intensif et 450 heures de certification professionnalisante. Les professions ciblées à Besançon sont maçon, peintre, plaquiste. En plus du contenu de formation, ce programme inclut un accompagnement individuel pour aider les stagiaires à s'installer en logement autonome et trouver un emploi à l'issue de la formation.

Ce dispositif existe en France depuis 2016. Il est ici proposé de le déployer à l'AFPA de Besançon où il n'y a pas d'accueil de nuit. Le CTAI va permettre de loger les primo-arrivants qui feront cette formation.

Ensuite, il y a une thématique logement. C'est :

- mettre en avant les formes culturelles liées au logement,
- pallier les difficultés d'adaptation,
- maximiser l'accès aux ressources disponibles,
- faciliter la vie quotidienne des primo-arrivants,
- favoriser le vivre-ensemble.

La méthode FALC (Facile à lire et à comprendre) est une façon d'écrire qui rend accessible à toute personne en difficulté de compréhension ou d'expression, personnes âgées, personnes porteuses de handicap cognitif, ou allophones. On va réaliser un livret qui sera distribué à tous les primo-arrivants qui arriveront sur Besançon. Pour faire ce livret et pour faire le diagnostic, il y a Néolia, Habitat 25, Loge.GBM, Habitat et Humanisme, Association d'hygiène sociale de Franche-Comté, Miroirs du Monde, Logis 13 éco, le CCAS et l'association Consommation logement et cadre de vie. Ça concernera environ 300 primo-arrivants.

Ensuite, il y a la thématique santé mentale. L'objectif de cette thématique est de tenir compte des traumatismes qu'ont subis les réfugiés. Deux actions permettent d'y répondre :

- La facilitation de l'accès à un suivi psychologique pour les réfugiés,
- La formation des professionnels qui encadrent les primo-arrivants, dont les réfugiés.

Le CTAI permettra en outre d'avoir un interprétariat, donc 20 primo-arrivants seront reçus par l'hôpital de Novillars.

Mme LA MAIRE : Merci. Monsieur MECHAÏ.

M. Saïd MECHAÏ : Merci Madame la Maire. J'ai regardé de près ce dossier depuis sa présentation en Commission. J'aurai des questions et quelques remarques à faire. Lorsque je fais le compte des bénéficiaires, j'arrive à 132 personnes concernées. Pourriez-vous nous dire s'il s'agit de 132 personnes différentes ou est-ce que des bénéficiaires participent à plusieurs ateliers ? Pourriez-vous nous dire combien il y a de primo-arrivants à Besançon ?

Ensuite, lorsqu'on regarde en détail les projets, certains ont le même contenu. Par exemple, peu de différences entre la culture et l'atelier jeunesse. Donc était-ce bien utile de démultiplier les porteurs ? Enfin, s'il y a bien des contenus et des budgets demandés, il n'y a aucun budget prévisionnel détaillé. On ne sait pas vraiment à quoi correspondent les dépenses et en Commission, cela ne nous a pas été présenté non plus. Dans l'état, il est donc difficile pour nous de voter pour ce rapport qui reste flou. Merci.

Mme LA MAIRE : Philippe CREMER.

M. Philippe CREMER : Pour ce qui est des modules, des ateliers, il y a des primo-arrivants qui peuvent participer à un atelier, deux ateliers. Ce n'est pas nous qui arrivons et qui disons aux associations : « Vous prenez tel migrant, tel migrant. » C'est à eux de les trouver. Ils les ont déjà trouvés de toute manière.

Après, sur votre question de combien il y a de primo-arrivants qui arrivent sur Besançon, par an, il y en a peut-être 400 ou 450 qui arrivent, mais ils ne restent pas tous à Besançon. Il y en a qui repartent, qui s'en vont. Ils ne sont pas tous traités de la même manière. Ça, il faut quand même bien vous mettre dans la tête que ce contrat, il est franchement fait avec l'État. On ne fait rien qui ne soit validé par l'État. C'est-à-dire que ce sont des gens qui sont statutaires. Ce sont des gens qu'on doit essayer d'amener vers l'intégration, vers le métier, de manière qu'ils restent à Besançon. Mais avec 200 000 €, je vous le dis tout de suite, on ne traite pas 450 personnes. C'est impossible.

Mme LA MAIRE : Juste peut-être, Monsieur MECHAÏ, vous allez découvrir le fonctionnement. Comme par ailleurs, vous êtes médiateur chez Néolia et que Néolia est acteur de ce dispositif, normalement, vous êtes, ce qu'on appelle en conflit d'intérêts. Ce n'est pas grave, mais simplement, ce n'est pas inscrit encore parce que vous venez de vous installer. Mais en tout cas, je tenais à le dire.

Pour autant, je peux quand même apporter des éléments de réponse, mais qui sont dans la note. Je ne vais pas redire les choses parce qu'il est tard et que je pense que vous serez tous intéressés à regarder comment c'est décliné. Donc les actions sont bien définies avec les acteurs.

(Intervention hors micro)

Simplement, je vous invite à regarder ce qu'il y a dans le récapitulatif des actions et vous verrez que Néolia est dans la note, donc il n'y a pas de souci de ce point de vue là. C'est juste une attention que je vous invite à faire et nous vous inscrirons désormais dans les documents qui vous mettent en conflit d'intérêts.

Est-ce que d'autres auraient des questions à poser sur ce document et sur ces actions, qui pour nous, montrent que nous sommes bien dans l'humain, au cœur de nos dispositifs, de nos politiques et de nos attentions ? Sinon, je soumetts au vote. Ah pardon, Monsieur BAILLY, je ne vous vois pas.

M. Guillaume BAILLY : Je vais finir par croire que vous le faites exprès.

Mme LA MAIRE : Mais non, c'est juste que vous êtes dans un axe...

M. Guillaume BAILLY : Je vais vous faire une confidence. Ça fait deux mois qu'on ne s'est pas vus en Conseil Municipal. Rassurez-vous, vous ne m'avez pas du tout, mais alors pas du tout manqué.

Mme LA MAIRE : C'est très aimable.

M. Guillaume BAILLY : Je vous le dis comme je le pense.

Mme LA MAIRE : Monsieur BAILLY...

M. Guillaume BAILLY : Votre manque de respect à mon égard lors du débat des Orientations Budgétaires en me coupant la parole est totalement inacceptable.

Mme LA MAIRE : Monsieur BAILLY, excusez-moi, je suis obligée de vous couper. Pardon.

M. Guillaume BAILLY : C'est inacceptable et c'est irrespectueux par rapport au travail qui est fait.

Mme LA MAIRE : Monsieur BAILLY, je vous coupe la parole. Excusez-moi.

M. Guillaume BAILLY : Non. Vous ne me coupez pas la parole.

Mme LA MAIRE : Si, bien sûr. Je vous coupe la parole. C'est tout à fait...

M. Guillaume BAILLY : (Intervention hors micro).

Mme LA MAIRE : Monsieur BAILLY, vous êtes... Vous n'avez pas l'intention de respecter l'assemblée. Vous êtes en train de ne pas respecter l'assemblée. Monsieur BAILLY, non, je ne vous donnerai pas la parole tant que vous n'arrêtez pas ce que vous avez décidé.

M. Guillaume BAILLY : C'est une mise au point.

Mme LA MAIRE : Ce n'est pas une mise au point. Il y a un moment, donné, vous êtes dans une relation. Nous nous respectons. Tout à l'heure, je vous ai expliqué pourquoi j'arrêtais le débat et c'est dans toutes les instances que les choses se passent comme ça. Je vous invite à regarder d'autres instances. Vous allez vous arrêter ou on va passer jusqu'à 23 heures, le temps de pouvoir vous redonner la parole tranquillement, en étant respectueux les uns, les autres ? Est-ce possible ?

M. Guillaume BAILLY : Merci Madame la Maire. Je voulais simplement revenir sur ce rapport, notamment sur l'association Hôp Hop Hop qui est porteur dans ce projet. On a eu la surprise de voir que l'association annonce sur les réseaux sociaux ne pas avoir reçu de subvention de la Ville avant 2023. Elle prétend même qu'il va lui falloir plus d'une semaine pour énumérer tous les projets qu'elle aurait réalisés. En se penchant d'un peu plus près sur le dossier, après vérifications, elle aurait quand même perçu pas moins de 15 000 € d'aides de la Ville pour différents projets, projet cartographie, projet des plages, projet Déménageons Saint-Jacques et aussi pour des lieux de création à titre plus ou moins exceptionnel. On avait juste une interrogation par rapport à ce porteur et à la destination des subventions qui ont été allouées. Avez-vous de votre côté eu un rapport d'activité de cette association ? Une interrogation aussi sur la gouvernance qui semble un peu « bizarre », du moins non conventionnelle. Est-ce que vous pouvez nous éclairer par rapport à cette association ? Merci.

Mme LA MAIRE : La définition du « bizarre » est toujours un peu particulière, donc je ne sais pas comment la prendre. Par contre, une chose est certaine, mais on le sait, c'est qu'en matière de finances publiques, il y a deux notions qui sont importantes à connaître. Une, c'est la notion de subvention et l'autre de prestation. Il est vrai que Hôp Hop Hop répond à des prestations la plupart du temps, en particulier dans les démarches que vous avez décrites. Par exemple, je crois pouvoir dire que sur Saint-Jacques, c'est une prestation, sur la question même peut-être de Jules Haag, c'est une prestation. Ils ont répondu à une commande. C'est pour ça qu'ils peuvent se permettre de dire que les subventions, ils ne les ont pas reçues depuis 2023 parce que ce n'est pas du tout, du tout la même chose. Donc, que dire ? Là, moi, j'ai essentiellement des prestations. À voir la description en dessous, sur 2020, ce sont 240 €. En 2021, c'est 486. En 2022, c'est l'équivalent de 7 100 € qu'ils ont reçu et encore une fois, ce sont essentiellement des prestations.

Quant à la gouvernance, c'est une association qui a ses statuts, son fonctionnement, ses rencontres, ses réunions, donc je ne vois pas ce qu'il y a de « bizarre » dans la gouvernance qui est menée. Sachant que vous savez qu'il peut y avoir un certain nombre de variantes. Mais qu'est-ce qui vous paraît bizarre, Monsieur BAILLY ?

M. Guillaume BAILLY : Habituellement, dans une association, il y a un Président, un trésorier et éventuellement un Vice-Président. Le fonctionnement normal. Aujourd'hui, qui représente juridiquement cette association ?

Mme LA MAIRE : Je peux vous amener des réponses. Tout dépend du type d'association et comme ils le déclarent. À la Préfecture, vous pouvez avoir une déclaration qui indique la gouvernance qui n'implique pas forcément un Président, etc. Mais on vous apportera les éléments de réponses juridiques sur ces questions. Aligne CHASSAGNE.

Mme Aline CHASSAGNE : Je peux vous amener quelques éléments puisqu'on a bien sûr des éléments sur les rapports d'activité qui sont disponibles. C'est public, me semble-t-il, pour les associations. On a fait aussi des bilans puisqu'il y a un soutien au niveau de quelques actions culturelles. Monsieur BAILLY, du coup je vous amène des éléments. Il y a trois salariés, ce qui représente un peu plus d'un ETP, de nombreux bénévoles. L'association en 2022 compte 1 142 adhérents, ce qui n'est quand même pas une petite association, avec 17 bénévoles. Leur modèle économique repose sur la location d'espaces de travail. Il y a 30 espaces de travail occupés par 60 résidents, ce qui permet finalement de contribuer pas mal à la prise en charge des ETP qui assurent une coordination de la structure.

Ce que j'ai trouvé intéressant par rapport à leur bilan d'activité, c'est le nombre de concerts, le nombre aussi d'artistes exposés. Parce qu'il y a à la fois les arts visuels, mais aussi les arts vivants. Il y a des ateliers aussi avec des enfants qui sont réalisés avec des compagnies de théâtre qui ne trouvent pas forcément d'autres espaces dans la ville. Donc c'est vraiment varié. Ça réunit beaucoup de gens et ils ont par exemple, je crois, fait sur 2021-2022 plus de 40 concerts, ce qui est quand même énorme. Il y a un bar associatif. Il y a une recyclerie. Il y a une brasserie, une microbrasserie sur site, si je ne fais pas d'erreur. Et les activités hébergées sont assez variées puisqu'on peut passer d'un caricaturiste à quelqu'un qui fabrique du savon et qui a son autoentreprise.

Si vous voulez, on a des éléments sur l'activité du lieu. Pour les subventions Ville, Monsieur BAILLY, je réponds toujours à votre remarque, la participation de la Ville représenterait environ 4 % du budget global de l'association. A priori, je vois que vous avez d'autres remarques.

M. Guillaume BAILLY : Juste un complément d'information après vérification. Au Conseil Municipal de décembre 2022, on a bien voté une attribution de subvention de 6 100 € à cette association.

Mme LA MAIRE : Elle a été versée en 2023. En fait, on ne va pas se tromper de débat. Quel est le problème, Monsieur BAILLY ? Est-ce que vous pouvez exprimer pleinement le problème ? Il y a un problème ? Il y a un doute ? Quelque chose ? Parce qu'il faut le dire. Dites que Hôp Hop Hop, pour vous, est une association suspicieuse, pour laquelle il faudrait avoir des suspicions. Dites-le, aujourd'hui, là, maintenant.

M. Guillaume BAILLY : Il n'y a pas de suspicion. C'est une interrogation.

Mme LA MAIRE : D'accord. Très bien.

M. Guillaume BAILLY : Je m'interroge. Quand une association affirme publiquement qu'elle ne reçoit pas de subvention de la Ville, on peut s'interroger sur le bien-fondé du fonctionnement et le sérieux de l'association. C'est tout. C'est une question. Il n'y a pas de suspicion.

Mme LA MAIRE : Bon. Très bien. La réponse est apportée, donc nous sommes très heureux de pouvoir travailler avec une grande diversité d'associations et je vous remercie sur le contrôle que vous mettez sur les structures avec lesquelles nous travaillons. Très bien.

Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a un vote contre ? Une abstention ? 9. Fort bien. Merci beaucoup et adopté.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 27

Pacte pour l'émancipation de la jeunesse de Planoise

«**Mme LA MAIRE :** Présentation sur le pacte pour l'émancipation de la jeunesse de Planoise.

M. Gilles SPICHER : Merci Madame la Maire. Ce sera une présentation à deux voix, mais brève. À l'initiative de la Préfecture, suite aux événements qui se sont produits sur le quartier de Planoise, la mise en place de ce pacte a vocation à proposer des actions novatrices pour capter l'attention des jeunes qui sont en rupture ou se sentent abandonnés par la puissance publique et les amener vers des

dispositifs d'aide à l'insertion, à la découverte des métiers, à la diversification culturelle ou encore l'accès à la santé. Donc cinq axes pour ce pacte :

- La découverte des métiers et des entreprises,
- L'emploi et insertion,
- La diversification culturelle,
- L'accès à la santé,
- Famille et parentalité.

Ce pacte a réuni différents acteurs institutionnels et associatifs. On peut citer bien entendu, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, l'ARS, Pôle emploi, la CAF et un certain nombre d'associations locales.

Nous avons été retenus pour coordonner les volets santé et culture de ce pacte. Je voudrais ici saluer la réactivité des deux services concernés, c'est-à-dire culture et santé et DHS qui ont mis en place ces fiches action dans un délai assez court puisque nous avons été invités à le faire fin novembre/début décembre et avant les vacances de Noël, les fiches étaient bouclées.

En ce qui concerne la santé, ça a donné lieu à six mesures et huit fiches que vous avez dans le rapport.

Je ne vais pas les énumérer, comme il est tard, mais si vous avez des questions, bien entendu, j'y répondrai. Je laisse la parole à ma collègue Aline CHASSAGNE.

Mme Aline CHASSAGNE : Merci. Sur le quartier de Planoise, on a pu en parler en début de Conseil Municipal, on a pu en parler de nombreuses fois ici, il était sous-entendu qu'on pouvait se défausser par moments. Alors là, je vous réaffirme qu'on ne se défausse pas du tout. On n'abandonne pas les habitants. On est dans une dynamique de rencontre, de proximité et de propositions culturelles, donc ils vont à la fois maintenir l'existant qui fonctionne, mais aussi proposer des nouvelles possibilités. Le but, c'est quoi ? C'est d'ouvrir le champ des possibles dans ce quartier qui souffre d'une perception parfois qui est relayée par des faits médiatiques et qui du coup est assez triste et négative. Ce quartier, c'est bien d'autres choses, c'est bien d'autres solidarités, c'est bien d'autres événements.

Comme je vous le disais, il y a cinq axes au niveau de la culture. Certains vont poursuivre ce qui se passe déjà et qui fonctionne avec les équipements culturels, avec des équipes qui interviennent déjà sur place. Certaines propositions sont plus innovantes, novatrices, notamment l'une d'entre elles avec l'orchestre Victor Hugo ou encore avec l'association Porte-Avions. Nous avons aussi en tête que lorsque le Musée était en travaux il y a quelques années, le Musée s'était invité à Planoise et c'était un espace de rencontres important. Là, nous souhaitons à nouveau proposer des liens avec le Musée beaucoup plus forts. Comme vous le savez, généralement, c'est la coordination aussi entre différentes actions, différents lieux qui peut manquer, donc l'association Pari jouera un rôle important dans la possibilité d'informer, d'accompagner pour accéder à différents lieux, à différents événements. Je pense notamment au dispositif Ticket-Culture qui a été évoqué tout à l'heure et là, on a bien en tête bien sûr, un accompagnement au plus près des familles qui souhaiteraient atteindre ce dispositif.

Donc, on ne se défausse pas du tout. On n'abandonne pas les habitants. Il est encore plus important, plus que jamais, d'être très présents et on ne fera jamais assez, donc on continue à faire plus.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Si vous en êtes d'accord et qu'il n'y a pas de proposition autre, je vous propose de soumettre au vote. Ah, Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci Madame la Maire. Je tenais évidemment à saluer l'engagement du Préfet du Doubs, Jean-François COLOMBET, saluer sa volonté et sa détermination à bâtir ce pacte d'engagement pour l'émancipation de la jeunesse à Planoise auquel les principaux acteurs et la Ville de Besançon ont bien sûr été associés. Je salue aussi l'engagement de la police nationale sous la direction de Monsieur CELLIER, qui obtient des résultats en multipliant les arrestations de trafiquants et les saisies, sans oublier la police municipale qui tente, malgré les injonctions contradictoires, d'apporter son appui ; je salue leur engagement.

La lutte contre la délinquance et le trafic de drogue sont des enjeux incontournables. Nous avons tous conscience cependant que l'action que nous avons à mener n'est pas que sécuritaire. Elle doit toucher toutes les facettes de la vie. Elle doit mobiliser. Tout le monde est rassemblé très largement. Si j'étais Maire de Besançon, mon projet politique pour Planoise se résumerait simplement : « faire du quartier Planoise un quartier comme les autres ». À Planoise, comme partout ailleurs, on doit pouvoir bénéficier des mêmes chances, des mêmes droits de pouvoir grandir, étudier, fonder une famille, habiter, travailler

ou vieillir sereinement. Et je me réjouis que les priorités de ce pacte se focalisent sur l'éducation, l'emploi, la famille, la santé, qui sont des leviers puissants d'émancipation.

Je me réjouis également de la mise en place d'un travail partenarial dans l'unité entre tous les acteurs publics, avec le concours des associations et des entreprises. Je vous ai maintes fois sensibilisés sur l'impératif d'un travail dans l'unité avec l'État. Je note un changement de discours qui m'apparaît beaucoup plus sage. C'est d'après cette même volonté de faire ensemble que j'avais proposé, lors du Conseil Municipal du 8 décembre dernier, la création d'une Commission dédiée transpartisane, ce qui est à ce jour resté sans réponse.

Toutes les actions atteindront leur pleine efficacité uniquement si elles sont coordonnées et le pacte associe le secteur associatif très riche et fortement mobilisé pour faire le lien avec les structures et les dispositifs existants, en profitant des attaches qu'il a su nouer au fil du temps avec les habitants du quartier.

Je note qu'il évoque par exemple le Ticket-Culture qui est une proposition que notre groupe a fait inscrire dans une délibération par voie d'amendement, donc vous l'avez fait, nous vous l'avons proposé. Nous sommes heureux de constater son utilité dans ce cadre.

Le pacte met également l'accent sur l'« aller vers », c'est-à-dire aller au contact direct de la population pour toucher tous les publics, même les plus éloignés. Depuis le début du mandat, à plusieurs reprises, nous vous avons proposé de retravailler le fonctionnement des Maisons de quartier pour engager une politique éducative hors les murs plus forte et plus ambitieuse. C'est en prenant les bonnes propositions, d'où qu'elles viennent, et en menant une action commune, que nous réussissons. L'étude obtenue auprès du ministre de l'Intérieur pour créer un nouveau commissariat à Planoise en est la démonstration. Votre programme politique de 2020 proposait de créer un commissariat à l'est de Besançon. Je le proposais au cœur de Planoise et lors de notre visioconférence avec le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, nous sommes venus en appui de la demande que j'avais faite directement auprès du ministre. Une première étape concrète se déroulera début mars.

Sur d'autres sujets, j'aurai, j'espère, l'occasion de soutenir vos propositions. Vous voyez, nous ne partageons pas les mêmes idées sur un certain nombre de sujets, mais le résultat est que les choses avancent quand nous travaillons ensemble, Madame VIGNOT.

Mme LA MAIRE : Ce n'est pas travailler ensemble quand j'entends ce que j'entends. C'est juste s'amuser à mettre les choses les unes en face des autres. Ce qui m'importe, c'est qu'effectivement, il y a un travail qui est mené avec des actions qui se combinent. Je dois dire que je remercie vraiment, parce que toutes ces actions sont portées par des agents, des personnes, des associations, des structures et qu'il faut remercier l'engagement dans lequel les uns et les autres sont pour effectivement travailler à la qualité de vie à Planoise et en particulier sur cette jeunesse qui est confrontée à une violence au quotidien et qui encore une fois... Je tiens quand même à le dire et je le dirai une fois, deux fois, dix fois, Planoise est stigmatisé. Pourquoi ? Parce qu'il y a des consommateurs de drogue. Il n'y aurait pas ce marché, nous ne serions pas en face d'une plateforme qui s'est structurée, pas aujourd'hui, pas hier, pas avant-hier, depuis 5 ans, 10 ans, 20 ans, 30 ans. C'est un long chemin qui ne cesse d'augmenter avec la même courbe, celle de l'augmentation de la pratique de la consommation. On voit combien d'ailleurs ça peut être dangereux dans l'actualité de consommer effectivement ce genre de drogues.

Je tiens quand même à dire aussi que je remercie encore une fois les Planoisiens d'avoir participé à ce travail que nous avons mis en œuvre dès le premier jour des premiers drames et que c'était pour, en particulier les femmes, quelque chose de très important de pouvoir se dire : « On va travailler ensemble. On va le faire et on va regarder devant et pas derrière. » Donc c'est de ça qu'il est question. Je propose que l'on mette au vote ce dossier. C'est ça qui nous importe, l'action, le travail, la présence et c'est tous les élus, j'espère bien, qui sont tous régulièrement dans tous les quartiers. Je dis bien dans tous les quartiers. Je tiens à dire d'ailleurs que la dernière victime n'était pas de Planoise, donc nous avons besoin d'être présents dans tous les quartiers.

Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 28

État des indemnités perçues par les élus municipaux de la Ville de Besançon

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant, un rapport pour prendre acte sur l'état des indemnités perçues par les élus municipaux de la Ville de Besançon. Est-ce qu'il y a des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaires, je considère que vous prenez acte.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 29

Nouvelles modalités de remboursement des frais liés à la formation des élus

«**Mme LA MAIRE** : Dossier n° 29. Prise de connaissance pour le rapport : nouvelles modalités de remboursement des frais liés à la formation des élus. C'est une invitation à utiliser ces formations.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 30

Bilan de la formation des Conseillers municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2022

«**Mme LA MAIRE** : Là encore, le bilan des formations justement. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Contre ? Abstentions ? Merci. Ah pardon, je ne vous ai pas vu. Excusez-moi, Monsieur HENRY.»

M. Pierre-Charles HENRY : Madame la Maire. Tout d'abord, je tenais à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil Municipal, pour les condoléances que vous avez exprimées suite au décès de mon père, le professeur Jean-Charles HENRY.

J'ai une question, surtout une interrogation, quant à l'utilisation des fonds de formation des conseillers municipaux. Est-il normal de financer, *via* des organismes de formation, notamment SEDIS, dont je ne mets pas en cause la qualité -cette structure est axée sur les enjeux de transition écologique et de développement des territoires- des participations au congrès de formation politique, notamment universités d'hiver ou d'été, probablement d'Europe Écologie les Verts, pour un montant quasiment de 6 000 € ? N'est-ce pas aux partis et aux élus de financer ces participations et non sur des fonds municipaux ? À ce titre, nous pourrions vous solliciter pour nos prochaines universités, quelle que soit la formation politique, pour une prise en charge financière à titre d'équité.

Mme LA MAIRE : Tout ça est très réglementé. D'ailleurs, vous avez raison. Il faut en profiter parce qu'il n'y a aucune formation qui est acceptée si elle n'est pas agréée. Aucune. Vous pouvez toutes les chercher, dans toutes les formations qui sont proposées, aucune. Donc, effectivement, ces formations se déroulent à proximité des journées d'été, mais elles ne sont pas directement intégrées. Ce n'est pas du tout les mêmes jours. D'ailleurs, je crois que c'est relativement courant, mais sans doute que vous ne pratiquez pas les mêmes choses dans vos partis. En tout cas, une chose est certaine, tout ça est réglementé. C'est tout ce que je peux dire : s'ils sont inscrits, les organismes sont agréés. Je vous remercie pour cette question.

Maintenant, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 31

Ressources budgétaires - Tarifs Direction Sécurité et Tranquillité Publique - Rectification d'une erreur matérielle dans le rapport de décembre (XI - Autorisations de voirie)

«**Mme LA MAIRE** : Dossier n° 31. Ressources budgétaires. Tarifs Direction Sécurité et Tranquillité Publique. Est-ce que vous avez des commentaires à faire ? Pas de commentaires. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 32

Validation des rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

«**Mme LA MAIRE** : Validation des rapports de la Commission locale d'évaluation des charges. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 33

Liste des Emplois Permanents au 1^{er} janvier 2023

«**Mme LA MAIRE** : C'est le dossier de la liste des emplois permanents. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur CROIZIER.

M. Laurent CROIZIER : Merci. Je lis dans le tableau les emplois permanents. Il y a bien 65 postes de policiers municipaux ouverts. 54 sont pourvus. 11 restent vacants. Je voulais savoir où on en est dans le recrutement des 11 postes vacants. J'aimerais savoir si l'intention est de recruter la totalité de ces 11 postes vacants en 2023.

Concernant la police municipale, j'aimerais savoir ce qui a amené la municipalité à refuser la sécurisation par la police municipale de la traversée du boulevard Blum, des 470 élèves du collège Notre-Dame pour célébrer Noël en l'église Saint-Louis. J'ai dû intervenir auprès de la police nationale pour qu'elle effectue cette mission qui, de mon point de vue, aurait dû être réalisée par la police municipale. Ainsi cinq policiers nationaux ont été mobilisés pendant deux heures. On ne peut pas d'un côté demander plus de policiers nationaux sur le terrain pour combattre les trafics de drogue, la grande délinquance, les cambriolages, comme je le défends, et de l'autre, refuser que la police municipale effectue ces tâches simples. C'était le rôle de la police municipale d'effectuer cette traversée. J'aimerais aujourd'hui avoir des explications. Merci.

Mme LA MAIRE : Ludovic FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci Madame VIGNOT. Concernant les ressources humaines d'une façon plus globale, puisque je n'ai pas pu l'aborder dans le cadre des Orientations Budgétaires, je voudrais le faire ici, on constate quand même une augmentation de 84 agents entre 2022 et 2023 et quand on regarde un petit peu d'une façon plus globale, on passe de 1 630 équivalents temps plein à 2 014 équivalents temps plein ; d'un point de vue budgétaire, c'est 4,5 M€ au niveau RH en plus. On est passés de 39 M€ à 43,5 M€. Certes, il y a 1,4 M€ qui sont dus aux demandes de l'État et ça, on les prend effectivement de plein fouet, mais le reste, c'est de votre fait. Donc j'aimerais bien comprendre un petit peu ce qu'il en est. Parce que quand on a une augmentation au niveau des ressources et quand on sait qu'aujourd'hui, un grand nombre de compétences sont quand même portées par l'agglomération, est-ce que vous pouvez m'expliquer un petit peu tout ça, cette augmentation de 84 agents entre 2022 et 2023 avec une augmentation de 4,5 M€ de frais de personnels en matière RH supplémentaire ?

Mme Élise AEBISCHER : Je voulais intervenir sur la police municipale, mais Benoît CYPRIANI peut répondre. En tout cas, juste d'un point de vue RH, les recrutements sont toujours en cours. Les postes sont à pourvoir. Je sais qu'il y a des entretiens qui ont lieu au mois de mars. La volonté est effectivement de recruter des policiers municipaux et je pense que Benoît CYPRIANI pourra revenir dessus.

Quant à la question de Monsieur FAGAUT sur les créations de postes, je ne sais plus d'où vous vous sortez le chiffre de 84, mais pendant mon propos sur les Orientations Budgétaires, je suis déjà revenue sur les créations de postes qui sont intervenues en 2022. Vous vous interrogez en disant : « Les communes perdent de plus en plus de compétences », mais en tout cas, je vous ai rappelé que les créations d'emploi dont il était question concernaient quasiment intégralement direction éducation, direction Petite Enfance. Il me semble que ça reste encore une des compétences de la Ville et qui plus est, on amplifie l'accueil des enfants dans nos services périscolaires. Pour 2022, tout à l'heure je vous ai cité 19 créations à la direction éducation, 8 à la direction Petite Enfance. On a parlé tout à l'heure aussi de la DPRU, prévention des risques urbains. C'est aussi des nouvelles réglementations, des nouveaux besoins qui incombent aux communes et qui nous poussent aussi à faire des recrutements. Il y a certains recrutements aussi qui sont des choix. Je pense notamment, l'année dernière ou il y a deux ans, lorsqu'on a recruté des couvreurs-zingueurs ou plus récemment des jardiniers, c'est aussi des recrutements qui se font à coût constant puisqu'on a fait le choix de ne plus faire appel à des prestations extérieures et de reprendre certaines compétences en régie. Donc il y a certaines créations d'emploi aussi qui sont directement financées par la baisse de ces enveloppes des prestations extérieures, donc espaces verts, couvreurs, zingueurs, pour vous les citer. Donc à chaque fois effectivement qu'on crée des emplois, c'est soit parce qu'il existe aussi des recadrages et des créations d'emploi qui sont liés à des projets de directions qui nous ont poussés, au vu des charges de travail, des nouvelles orientations politiques, à créer des postes. Mais la très, très grande majorité, si ce n'est la quasi-totalité des créations de postes ont eu lieu dans les directions que je vous ai citées tout à l'heure, direction éducation, direction Petite Enfance.^

84, je n'ai pas le chiffre puisque tout à l'heure, je vous ai parlé effectivement des créations de postes pour l'année 2022. Elles étaient au nombre de 34, donc il y a un delta de 50 entre ce que vous avancez là ce soir et la réalité.

Mme LA MAIRE : Juste pour vous donner les détails, dans les 34, il y a 11 emplois d'auxiliaires de puériculture à la direction de la Petite Enfance, on est tous heureux d'avoir déprécarisé ces emplois, 18 emplois à la direction de l'éducation, dont 12 postes d'animateurs, une ATSEM, deux serveurs, un agent d'entretien, deux agents d'entretien-serveurs. Donc on voit que nous sommes vraiment sur un progrès qui était largement attendu et il est absolument nécessaire que nous continuions. Donc c'est bien de 34 dont il est question. Benoît CYPRIANI.

M. Benoît CYPRIANI : Concernant les effectifs, je vous confirme qu'on souhaite toujours recruter le nombre indiqué dans le tableau des effectifs. Comme je vous le dis à chaque fois, c'est très compliqué. Même l'AFM (l'Association française des Maires) et France Urbaine travaillent chacune de leur côté pour essayer de faire modifier les critères de réussite au concours du CNFPT qui sont quelquefois un petit peu étranges. Par exemple, il y avait un concours d'athlétisme qui donne une note éliminatoire très ambitieuse, donc il faut courir plus rapidement que je pense, -un champion régional-, pour obtenir ce concours.

Je vous rappelle aussi que pour un agent formé, il y a 15 propositions de places, donc ce n'est pas évident. Ceci dit, ça n'est pas parce que la police est armée de façon léthale qu'elle obtiendra plus facilement des postes. Ça n'a jamais été prouvé.

Concernant votre question sur l'accompagnement des élèves de l'école Notre-Dame, j'ai demandé à la cheffe d'établissement de revoir son organisation. Il peut y avoir des parents d'élèves accompagnants pour aider. Ils ne sont pas obligés de traverser la route à 450. Ils peuvent prendre classe par classe avec des accompagnements. Donc j'ai considéré personnellement que ça n'était pas une mission prioritaire pour la police municipale.

Mme LA MAIRE : Merci. Je vous propose de soumettre au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Très bien. 10 abstentions.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 34

Soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour la journée internationale des droits des femmes le 8 mars

«**Mme LA MAIRE :** 34, soutien au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

Mme Élise AEBISCHER : Je vais essayer d'être très rapide parce que le Conseil Municipal commence à tarder. Juste pour vous rappeler que chaque date est symbolique. Même si le travail se fait chaque année, on a un certain nombre d'événementiels et on est très fiers...

Mme LA MAIRE : Pardon. Attendez. Excusez-moi. Est-ce qu'on peut avoir un peu de silence et entendre la rapporteuse ?

Mme Élise AEBISCHER : C'est très rapide. Juste pour vous dire qu'effectivement, on est très fiers de vous présenter un événementiel qui est très, très riche, qui est très diversifié dans les thématiques abordées. Ça rejoint totalement la remarque qu'on s'est faite tout à l'heure que les questions d'égalité ne concernaient pas stricto sensu que les associations qui les portent. On a de plus en plus d'acteurs et d'actrices du monde associatif dans différents domaines qui viennent proposer des événementiels. Pour citer le sport, je pense évidemment à l'ASPTT. Je pense aussi à l'Olympique de Besançon qui propose tout un événement autour des femmes et du rugby. Ce sont des associations culturelles. À chaque fois, le Musée répond présent. C'était pour vous dire aussi qu'à la base, ce collectif interassociatif, ce sont des associations féministes, des associations d'éducation populaire, dont c'est le cœur de métier et qui continuent à nous présenter de l'événementiel de très grande qualité pour sensibiliser le grand public, notamment les scolaires, puisque c'était une des orientations qui a été choisie sur la question du droit des femmes, des thématiques. Ce que je voulais porter à votre connaissance, c'est qu'il y a d'autres associations, d'autres acteurs qui viennent aujourd'hui aussi sur cette thématique-là et que c'est plutôt très positif dans ce qui est en train de se passer dans la société. Vous pourrez retrouver l'intégralité du programme sur le site internet d'ici quelques jours.»

Mme LA MAIRE : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 35

Soutien à la Fédération Léo Lagrange Centre Est dans le cadre de la semaine d'Éducation Contre le Racisme et l'Antisémitisme (SECRA) du 20 au 26 mars 2023

«**Mme Élise AEBISCHER** : De la même façon, puisque le rapport suivant, c'est une subvention qui est donnée à Léo Lagrange pour la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme : c'est plusieurs événements et les informations seront à retrouver sur le site de la ville de Besançon, les réseaux sociaux et les différents endroits où vous pourrez récupérer le programme en mains propres. Je pense notamment aux Maisons de quartier.»

«**Mme LA MAIRE** : Pour le dossier 35, de la même façon, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 36

Congrès - Attribution de subventions - Première répartition au titre de l'année 2023

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier 36 concernant les congrès, est-ce qu'il y a des besoins d'informations ? Sinon, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 37

Convention pluriannuelle avec l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) 2023-2024-2025

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier 37 sur la convention Office du tourisme. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 38

Convention d'application annuelle avec l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon (OTC) pour l'année 2023

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier 38 concernant la convention d'application annuelle avec l'Office du tourisme. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 39

Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 39, Relations Internationales avec une subvention pour des établissements pour leurs échanges internationaux. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 40

Relations Internationales - Attribution de subventions pour des projets internationaux

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier 40. Là encore, Relations Internationales, des subventions pour des projets internationaux. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 41

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon : attribution d'aides financières

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier 41 sur l'OPAH-RU. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 42

Équipement numérique des Écoles Élémentaires - Autorisation de lancement de l'opération

«**Mme LA MAIRE** : Sur le dossier 42 concernant les équipements numériques, est-ce qu'il y a besoin de précisions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 43

Projet NEOLIA - Reconversion ex-site « MOUNIE » sur la commune de Besançon - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

«**Mme LA MAIRE** : Dossier n° 43, le projet Néolia. Reconversion ex-site MOUNIE. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Monsieur BAILLY.

M. Guillaume BAILLY : Merci. Je ne reviendrai pas sur le fond du rapport, mais juste une petite interrogation, car « chat échaudé craint l'eau froide ». Il s'agit à un moment donné dans le rapport de la requalification de la rue du Barlot. Qu'entendez-vous par requalification exactement dans le projet ?

Mme LA MAIRE : Merci.

Mme Marie ZEHAF : C'est dans le cadre d'un PUP et on a l'obligation, enfin l'urbanisme n'est pas là pour compléter, mais dans le cadre d'un PUP, on a l'obligation de requalifier la voirie. C'est un engagement que l'on a avec Néolia et les éventuels acheteurs qui sont de l'autre côté de la rue. Ils participeront bien sûr à la requalification de la rue. Pour l'instant, le projet n'est pas fait puisque la construction n'a encore pas lieu. La requalification se décidera après avec le projet qui sera construit, mais elle peut avoir lieu dans quelque temps. Ce n'est pas dans l'immédiat.

Mme LA MAIRE : Monsieur BAILLY.

M. Guillaume BAILLY : Vous comprendrez dans ce cas que ce sera difficile de se positionner. Parce que si vous n'avez pas d'éléments supplémentaires, est-ce que vous allez faire un sens unique ? Est-ce que vous allez faire des aménagements ? C'est compliqué pour nous de se positionner par rapport à ce projet-là.

Mme Marie ZEHAF : On est obligés de le voter maintenant puisque c'est dans le cadre du PUP. Après, vous pouvez ne pas voter ça, mais pour l'instant, on est incapables de vous dire quels seront les aménagements de voirie.

Mme LA MAIRE : Je vous en prie. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 9 abstentions. Je vous remercie.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 44

Acquisition à la « Fondation Pluriel » d'un terrain situé chemin de la Chaille

«**Mme LA MAIRE** : Acquisition à la Fondation Pluriel d'un terrain situé chemin de la Chaille. Est-ce que vous avez besoin de précisions ? Sinon, je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 45

Consolidation d'un corridor écologique - Acquisition à l'indivision Chapuis d'un terrain situé chemin de la Providence

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier 45, consolidation d'un corridor écologique chemin de la Providence. Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Merci Madame VIGNOT. Je vais me faire le porte-parole de Madame VARET qui devait intervenir sur ce rapport-là. Elle se questionne en l'occurrence sur le prix à l'hectare. C'est-à-dire que là, on est quasiment à 50 714 € de l'hectare puisque là, il y a 1,26 hectare vendu pour 63 900 €, alors que quand on regarde au niveau national, les meilleures terres agricoles sont estimées à 20 000 € l'hectare et que dans le Doubs, nous sommes à 7 000 € l'hectare. Donc on aimerait savoir, parce que ce n'est pas spécifié dans le rapport, est-ce que c'est France Domaines qui a fait cette estimation-là ? Ou est-ce que c'est vous tout simplement qui avez négocié ce tarif parce qu'on le trouve très élevé par rapport à la moyenne nationale et à la moyenne départementale ? Je répète, 50 714 € l'hectare, en France, on est à 20 000 € pour les très bonnes terres agricoles, donc on aimerait avoir cette réponse.

Mme LA MAIRE : Très bien. Écoutez, on vous apportera une réponse extrêmement précise pour toute la démarche concernant... Évidemment, on est toujours en rapport avec effectivement l'évaluation par « les Domaines ». Ici, nous sommes bien sur une présentation d'un dossier qui donne le prix de 5,5 € au m², donc c'est quelque chose qui pour moi, me semble tout à fait normal, mais on regardera parce que c'est un élément important à vous apporter.

Je sou mets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci bien.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 46

Cession à la SCI Toma de la parcelle cadastrée section HL n° 374 située rue de l'Épitaphe

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 46. Cession à la SCI Toma de la parcelle cadastrée rue de l'Épitaphe. Est-ce que vous avez des éléments à préciser ? Pas de questions ? 80 € le m². Pas la même question ? Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 47

Site de Port Joint - 2, rue de Chardonnet - Régularisations foncières avec l'État-Voies Navigables de France

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 47, Port Joint, voies navigables de France et l'État, régularisation foncière. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 48

Cession de terrains communaux situés rue Thomas Edison à la société JCA II

«**Mme LA MAIRE** : Dossier 48 concernant la rue Thomas Edison. Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 49

Cession à Grand Besançon Métropole (GBM) des parcelles cadastrées section DT n° 73, 75, 76, 89 et 91 situées rue de la Grette

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier 49 concernant la rue de la Grette. Est-ce qu'il y a des précisions ? Allez-y, Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Sur ce rapport, nous sommes déjà intervenus par le passé et on est en échange bien sûr avec les riverains qui sont aujourd'hui mécontents, en tout cas de la façon dont se passe l'échange et, comme vous le dites, la concertation, mais qui n'en est pas une à leur égard. Aujourd'hui, un collectif a été créé et il y a une action judiciaire qui est engagée sur ce projet. Vous le savez pertinemment. Ce qui nous pose problème dans tout cela, et je vous fais aussi le retour des habitants et des riverains qui voient aujourd'hui arriver sur leur territoire, en tout cas là où ils habitent, dans leur copropriété, l'ensemble des agents d'Enedis venir faire des interventions électriques alors que le Conseil syndical n'a pas autorisé l'accès des agents Enedis dans leur espace. Ils ont pu échanger aussi avec certains agents de la collectivité ou les agents de la collectivité ont pu relayer le fait qu'il n'y avait pas de pertinence à porter des terrains familiaux sur ce site-là. Et puis bien sûr, différents courriers que le collectif a pu vous faire et où ils n'ont pas forcément les réponses attendues, voire même les réponses tout court. Donc on aimerait savoir ce qui se passe exactement sur ce terrain. Parce qu'aujourd'hui, nous les avons rencontrés, on était ensemble avec Monsieur BAILLY notamment, et on se fait un peu le porte-parole des riverains qui aujourd'hui sont très mécontents de votre façon de faire sur cet espace.

Mme LA MAIRE : On va se dire les choses très clairement. Toutes les fois qu'un terrain familial arrive quelque part, c'est la fronde, c'est le choc des cultures... On a peur de comment l'autre fonctionne dans sa relation avec l'habitat. Toutes les fois. Vous demandez aux associations qui accompagnent tous les

terrains familiaux, chaque fois, c'est la fronde. Donc oui, Monsieur FAGAUT, j'entends qu'il peut y avoir effectivement des personnes qui, ne connaissant pas ces autres façons de travailler, ont peur, s'inquiètent en tout cas. Eh bien moi, je vous le dis, on a eu ce même rapport-là avec des éléments très violents lors du dernier mandat avec le terrain familial des Montboucons. Ça avait été une fronde extrêmement violente, mais d'une grande violence. À tel point que moi, j'avais des collègues de travail que je voyais parce qu'ils habitaient dans la rue, je n'imaginai même pas qu'ils puissent être dans cette colère-là. Ils se sont installés. Nous n'avons plus jamais rien entendu. Ce sont des voisins comme n'importe quels autres voisins. Ça, c'était la première chose et quoi qu'on fasse, c'est toujours la même réaction.

Donc je le dis, aujourd'hui, il y a deux terrains familiaux qui sont proposés. Ils ont été présentés. D'ailleurs, je me rappelle être allée à la Grette pour discuter avec le public où il a même été question du milieu naturel qui s'est développé sur ces parcelles et de voir l'intégration de l'installation, de l'occupation de ces terrains familiaux. Alors oui, la copropriété qui est juste à côté, et ils ne sont pas du tout sur la copropriété, on est bien d'accord, visiblement à les mêmes relations. Du coup, on peut se dire qu'on est dans une relation presque normale si on considère que les habitants ont du mal à voir des personnes s'installer qui n'ont pas forcément les mêmes pratiques. Je ne me fais aucun souci. On va y travailler. On va continuer. Ils s'installeront et tout se passera très bien parce que je sais que quand les personnes sont dans une démarche de sédentarisation, et franchement, ce sont des gens qui sont en sédentarisation depuis de nombreuses années, ce n'est pas d'hier, ça se passe très bien. Je tiens à le dire.

Ça s'intègre d'ailleurs dans une réorganisation de l'ensemble du quartier Grette-Brulard et c'est bien la preuve que nous allons aussi envisager un quartier qui innove socialement. Puisque dans un quartier tout nouveau, il y aura aussi des jardins familiaux et c'est important de le dire puisque nous sommes dans une inclusion totale dans cette démarche-là. Est-ce que j'ai répondu à votre question, Monsieur FAGAUT ?

M. Ludovic FAGAUT : Oui à ma question, mais c'est surtout aux inquiétudes un petit peu aussi des riverains. Je ne sais pas si c'est un problème de peurs, de craintes ou d'inquiétudes de la part des riverains. En tout cas, ils expriment aujourd'hui une certaine difficulté car les balcons de copropriété vont donner au-dessus du terrain familial.

Mme LA MAIRE : Oui. Avant, ils donnaient sur les 408.

M. Ludovic FAGAUT : Non, non. Ils donnaient sur une maison à côté de la chapelle. De l'autre côté, oui, ils donnaient sur les 408, mais pas de ce côté-là. Vous connaissez aussi bien les rues que moi. Derrière aussi, ils ont une crainte par rapport à une baisse de la valeur de leur bien immobilier. Je vous relate les éléments.

Mme LA MAIRE : La même chose. La même chose.

M. Ludovic FAGAUT : Acceptez aussi qu'on puisse se faire le relais des Bisontins.

Mme LA MAIRE : Bien sûr. Tout à fait.

M. Ludovic FAGAUT : À chaque fois qu'on relaie la parole des Bisontins, vous croyez que ce n'est pas vrai.

Mme LA MAIRE : Non, non.

M. Ludovic FAGAUT : Acceptez ça quand même. On fait quand même notre rôle. On étudie les dossiers. On les travaille. On les connaît. On porte aussi la parole des Bisontins, donc c'est normal qu'on vous relaie ces éléments-là. Ils vous écrivent. Ils n'ont pas les réponses attendues, voire pas de réponses. En termes de méthode, ils sont un petit peu désabusés de la façon dont vous avez procédé. Donc c'est normal qu'on se fasse le relais ici, au Conseil Municipal, quand un rapport arrive sur table. Non ?

Mme LA MAIRE : Sur table, non ! Pas sur table !

M. Ludovic FAGAUT : Non, mais qui arrive sur la table ici, au rapport ce soir. On ne va pas jouer avec les mots, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE : Quand même, c'en est un.

M. Ludovic FAGAUT : Voilà. C'est tout ce qu'on voulait relayer.

Mme LA MAIRE : Ce que je vous invite à faire, c'est reprendre les comptes rendus des Conseils municipaux quand nous avons installé les terrains familiaux parce que Monsieur FAGAUT, vous relatez la même chose qu'il y a quelques années. C'est bien ce que je vous dis. Nous sommes exactement dans le même rapport de craintes, de questionnements. Nous leur répondons. À l'époque même, nous leur avons fait rencontrer les associations qui s'occupent de l'installation de ces familles. Donc encore une fois, c'est juste apprendre à vivre avec des personnes différentes, complètement différentes. Et le fait d'être en surplomb d'un certain nombre de parcelles, vu la topographie et vu les étages, il n'y a rien de particulier. C'est effectivement quelque chose qui existe dans ces configurations de villes qui se densifient. Monsieur BAILLY.

M. Guillaume BAILLY : Merci. C'était juste pour faire une proposition parce que vous prétendez que tout se passe pour le mieux aux Montboucons. Est-ce que vous auriez envisagé l'idée éventuellement de faire témoigner des riverains du quartier des Montboucons lors des consultations justement ? Quand il y a un terrain familial qui s'installe comme ça, ça peut être aussi un moyen, peut-être -c'est une proposition que je lance comme ça- de désamorcer l'inquiétude qui peut être justifiée ou pas d'ailleurs.

Mme LA MAIRE : Très bien. Écoutez, si vous étiez venus à ces réunions de discussion sur l'installation de la Grette, vous auriez constaté que le Vice-Président à l'époque, en charge de toute la politique des gens du voyage est venu rencontrer les personnes de la Grette pour en discuter, pour en témoigner, et expliquer qu'effectivement, il était allé voir voisin par voisin, dans la rue de Montboucons, rue de Providence d'ailleurs, qui leur a expliqué qu'en fait, ils se connaissent comme n'importe quels autres voisins. Donc ce témoignage a été bel et bien porté effectivement. Mais ça n'a pas empêché que les uns les autres puissent s'interroger.

Je vous propose donc d'arrêter là puisque nous avons répondu à vos questions. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 10 abstentions. Très bien. Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 50

Inscription d'itinéraires de randonnées au Plan Départemental des itinéraires de promenades et randonnées du Doubs (PDIPR)

«**Mme LA MAIRE** : Maintenant, le dossier n° 50, inscription d'itinéraires de randonnées au Plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées. Ça me fait penser d'ailleurs, en regardant le plan de randonnée, je reviens sur le dossier juste avant quand même. Je rappelle quand même que c'est le schéma départemental dont il est question pour les gens du voyage, que ce sont des obligations réglementaires et que dans les préconisations de l'État, il n'est jamais question de mettre ces terrains familiaux en dehors de la proximité des écoles, etc., etc. Je tiens quand même à le dire parce que c'est quand même le schéma départemental des gens du voyage.

Je reviens donc sur l'inscription d'itinéraires de randonnées au Plan Départemental, itinéraires de promenades et de randonnées du Doubs. Est-ce qu'il y a des besoins de précisions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 51

Accord-cadre relatif à des interventions sur le patrimoine arboré de la Ville de Besançon et en lien avec le patrimoine Vauban : Autorisation de passer et de signer l'accord-cadre

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 51 concernant le patrimoine arboré et le patrimoine Vauban. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci encore.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 52

Engagement de la commune de Besançon dans un projet d'Association Foncière Pastorale Autorisée et engagement à l'acquisition des parcelles de propriétaires ayant fait valoir leur droit à délaissement

«**Mme LA MAIRE** : La Foncière Pastorale Autorisée et donc, des parcelles de propriétés. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 53

Forêts communales - Mise à disposition de bois de chauffage aux particuliers - Campagne d'affouage 2023

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 53 concernant notre forêt communale et la campagne d'affouage 2023. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 54

Convention annuelle d'objectif 2023 avec France Nature Environnement 25 pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin en application de la convention-cadre pluriannuelle d'objectifs 2020-2023

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 54, la convention annuelle d'objectifs 2023 avec France Nature Environnement. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 55

Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales IX 3,5 et 57 Chemin du fort de Bregille

«**Mme LA MAIRE** : Le dossier n° 55, instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales de chemin du Fort de Bregille. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 56

Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale DP 24 Chemin de Halage Casamène

«**Mme LA MAIRE** : 56, la même chose sur le chemin de Halage Casamène. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 57

Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle communale EO 276 rue de Fribourg

«**Mme LA MAIRE** : 57, c'est la même chose dont il est question 276 rue de Fribourg. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 58

Instauration d'une servitude au profit d'Enedis sur les parcelles communales IV 87 et KN 131 Chemin de la Bro à Besançon

«**Mme LA MAIRE** : Chemin de la Bro à Besançon. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Question n° 59

Plan Écoles : Groupe Scolaire la Butte - Rénovation extension de la Maternelle et reconstruction de la restauration scolaire - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

«**Mme LA MAIRE** : Ensuite, Plan Écoles, Groupe Scolaire la Butte, mais je sais combien vous êtes tous très attachés à cette rénovation énergétique. Votes contre ? Abstentions ? Très grand merci.»

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Vœu municipal contre la réforme des retraites

«**Mme LA MAIRE** : Et maintenant, nous terminons par un vœu concernant la réforme des retraites. Je donne la parole à Élise AEBISCHER.

Mme Élise AEBISCHER : Très rapidement, les groupes de la majorité municipale, donc Europe Écologie Les Verts - Société Civile, Parti Socialiste, Parti Communiste Français, Génération.s, À Gauche Citoyens, avons eu l'occasion d'aborder à plusieurs reprises ce débat sur la réforme des retraites qui n'est pas sans conséquence pour la vie des Bisontins et des Bisontines, qui n'est pas sans conséquence pour l'employeur public que nous sommes, que ce soit sur le montant de la cotisation CNRACL qui va coûter 312 000 € de plus à la collectivité, sur notre tissu associatif, principalement composé de personnes retraitées, ou sur un projet de société qui voit la retraite non pas comme une fin, mais comme une nouvelle étape de la vie, notamment de la vie en bonne santé.

« *Considérant que le projet de réforme des retraites présenté est socialement injuste, Considérant que le projet de la réforme est rejeté par une majorité de Français et est un non-sens démocratique,* »...

Mme LA MAIRE : Attends parce que là. S'il vous plaît, c'est le dernier dossier. Est-ce que vous pouvez trouver encore quelques secondes, quelques minutes de silence pour écouter ce qui est proposé au vote ?

Mme Élise AEBISCHER : « *Considérant que cette réforme des retraites aura un impact important pour la Ville de Besançon, ses agents et agentes, ses habitants et habitantes, Considérant enfin que :*

- *le Gouvernement ne tient pas compte du caractère incertain des projections du Comité d'orientation des retraites, mis en avant par son propre Président,*
- *le Gouvernement compte sur cette réforme pour imposer une austérité à l'État, et donc une dégradation du service public, en baissant drastiquement le budget alloué au versement des pensions des fonctionnaires retraités(es) et en ne remplaçant pas les absences pour maladie ou invalidité, comme indiqué dans le programme de stabilité que la France a transmis à la Commission européenne en juillet 2022.*

Le Conseil Municipal de la Ville de Besançon :

- *demande au Gouvernement de retirer son projet de réforme des retraites,*
- *demande au Gouvernement de considérer les propositions portées par de nombreux acteurs de la société civile concernant l'accès pour toutes et tous à une retraite digne,*
- *apporte son soutien à la mobilisation syndicale, politique et citoyenne contre ce projet,*
- *et affirme son attachement au système de protection sociale issu du Conseil national de la résistance. »*

Mme LA MAIRE : Merci. Je soumetts au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Monsieur FAGAUT.

M. Ludovic FAGAUT : Comme d'habitude, on ne prend pas part au vote.

Mme LA MAIRE : Très bien. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Madame ROCHDI.

Mme Karima ROCHDI : Notre groupe ne prend pas part au vote.

Mme LA MAIRE : Très bien. Je répète, est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? 14. Je vous remercie.»

(La séance est levée à 23 h 10)

La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT